



JOURNAL DES DEBATS

997

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 – 2015

Séance

du mercredi 9 décembre 2015

Présidence : Jean-Yves Gentil, président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

9. Motion no 1137
Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO).
Raoul Jaeggi (PDC)
10. Interpellation no 847
Attribution de la salle de sport concernant les besoins en locaux de la HEP-BEJUNE et formation pratique des enseignants EPS, sur le site de Delémont, dès août 2016.
Maurice Jobin (PDC)
11. Modification de la loi sur les droits politiques (deuxième lecture)
12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)
13. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)
14. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)
15. Modification du décret fixant les émoluments judiciaires (deuxième lecture)
16. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)
17. Modification de la loi instituant le Conseil de prud'hommes (deuxième lecture)
18. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)
19. Modification de la loi sur les communes (deuxième lecture)
20. Modification du décret sur les communes (deuxième lecture)
21. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) (deuxième lecture)
22. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI) (deuxième lecture)
23. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP) (deuxième lecture)
24. Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (deuxième lecture)
25. Modification du décret concernant le permis de construire (deuxième lecture)
26. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2016
27. Arrêté octroyant un crédit au Service de la santé publique lié à la fermeture de l'Unité hospitalière médico-psychologique
28. Motion no 1126
Il faut améliorer durablement la qualité des eaux de la Birse. Cédric Vauclair (PS)
29. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (deuxième lecture)
31. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 3.23.2 «Etang de la Gruère»)
33. Hommage du Parlement à Madame et Messieurs les ministres Elisabeth Baume-Schneider, Michel Probst, Philippe Receveur et Michel Thentz.

(La séance est ouverte à 14.15 heures en présence de 59 députés et de l'observateur de Moutier.)

Le président : Mesdames, Messieurs, la cloche a sonné ! Je vous prie de rejoindre rapidement vos places. Nous allons continuer notre examen des dossiers qui nous sont soumis ce jour... Je vais faire preuve – ce n'est pas dans mon caractère – de mansuétude mais il faut y aller là ! J'espère que vous avez passé une agréable pause de midi et je suis ravi de retrouver certains d'entre vous qui n'étaient pas présents ce matin. Je pense que c'est aussi un des grands avantages du Parlement jurassien que de permettre à plusieurs personnes de s'exprimer, de se remplacer et de le faire dans des circonstances qui sont agréables.

Un rappel : nous nous sommes arrêtés ce matin au point 8 de notre ordre du jour. Je vais donc enchaîner directement avec le point 9 de notre ordre du jour et c'est une motion.

9. Motion no 1137

Fusionner le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF) et le Service de la formation (SFO) Raoul Jaeggi (PDC)

Dans le cadre des mesures d'économie, il paraît parfois opportun de réorganiser des services. Une belle occasion se présente à nous de poursuivre ce travail de réforme en fusionnant le CEJEF et le SFO.

En effet, l'actuelle directrice générale du CEJEF vient d'être élue ministre. Avec son départ, il apparaît envisageable de mettre en place une nouvelle organisation en fusionnant le CEJEF et le SFO. L'actuel chef du SFO pourrait ainsi devenir le chef d'un nouveau service. L'économie serait due au fait qu'il n'y aurait plus qu'un chef de service.

Cette mesure pourrait également contribuer à rendre plus compréhensible l'organisation du service qui s'occupe de la formation postsecondaire. Un service pour la scolarité obligatoire, le SEN, un autre pour la formation post-obligatoire.

Nous demandons donc au Gouvernement :

- de geler la nomination d'un-e directeur-trice du CEJEF;
- de nous présenter dans les meilleurs délais la nouvelle organisation d'un nouveau service, résultant de la fusion entre le CEJEF et le SFO.

M. Raoul Jaeggi (PDC) : Cette motion était initialement bien plus fournie que le texte qui vous a été soumis. Je l'ai amputée de toutes les contraintes sur le modus operandi et des propositions qui étaient faites pour ne garder finalement quasi que le titre et la conclusion qui demandait de saisir l'opportunité de la nomination de l'actuelle directrice au Gouvernement pour réorganiser et fusionner ces deux services.

Ici, aucune critique sur le travail effectué jusqu'à présent par les personnes concernées. Aucune critique sur le fonctionnement de ces deux services. Simplement saisir cette opportunité de ne pas renommer immédiatement un nouveau directeur ou une nouvelle directrice pour le CEJEF et faire cette réorganisation et cette fusion.

Le fait est que beaucoup m'ont proposé de transformer cette motion en postulat. Dans les discussions que j'ai eues au sein du groupe, il m'a été répondu qu'il était parfaitement possible de geler cette nomination, même en traitant d'un postulat plutôt que d'une motion. Vu les discussions que j'ai eues avec les représentants, parmi vous, des groupes respectifs, je vais donc accepter de transformer cette motion en postulat. Merci.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Donc, vous l'aurez observé, le Gouvernement proposait effectivement la transformation de cette motion en postulat, ceci afin de prendre le temps de dresser un bilan de fonctionnement des services, soit le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire (SFO) et le Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). Et, comme pour tout poste, de véritablement mesurer l'opportunité d'ajuster soit le cahier des charges pour une mise au concours d'un poste, soit de réorganiser, voire d'aller plus loin dans une dynamique, comme il est proposé, et de fusionner les deux services.

Donc, nous sommes, je dirais, d'accord sur le fond sachant qu'actuellement, il y a une direction... Je crois qu'il n'est pas attentif !! Voilà, ça commence... il y a une direction ad intérim qui laissera aussi le temps pour bien observer le fonctionnement des deux services.

Mais peut-être quand même, parce que je m'étais préparée à un long plaidoyer pour indiquer qu'on ne peut pas comme ça, en deux temps trois mouvements, décider par une motion une fusion de deux services, le Gouvernement souhaite rappeler quelques indicateurs ou quelques éléments.

Le CEJEF, c'est quand même, sur les chiffres 2015, 425 enseignantes et enseignants qui correspondent à 260,5 EPT, 46 personnes qui s'engagent dans le domaine administratif qui correspondent à 24,6 EPT, 19 stagiaires et apprentis, un budget de 48,5 millions au niveau des charges annuelles, des revenus qui s'élèvent à 10,3 millions et des investissements annuels de 1,2 million en moyenne.

Du côté du Service de la formation des secondaire II et tertiaire, là également 24 collaboratrices et collaborateurs pour 14 EPT, 4 stagiaires et apprentis, 48,6 millions de charges annuelles, 3 millions de revenus annuels.

Ce ne sont pas tellement les chiffres en termes d'investissement qui doivent impressionner, c'est surtout la répartition des missions qui sont différentes.

Au niveau du SFO, il y a clairement une orientation sur l'extérieur, tout ce qui est haute école; mais également au niveau de la CIIP, c'est le responsable de ce service qui en est le répondant.

Et, au niveau du CEJEF, c'est beaucoup plus orienté compétences métier, compétences de mise en valeur des divisions de l'école.

On pourrait le dire de manière simplifiée : le CEJEF est en quelque sorte un prestataire de formations tandis que le SFO est un développeur et un contrôleur de prestations.

Selon les orientations qui seront prises après un bilan, il faudra probablement, s'il y a des modifications, revoir également les bases légales car, en fait, on ne peut par exemple pas avoir des apprentis à temps plein en école à la Division technique et être le même service qui contrôle la qualité ou qui donne les autorisations de former. Il y a donc toutes sortes d'ajustements nécessaires. Ce sera à revoir en temps utile.

Surtout, ce qui est extrêmement important, et nous avons également eu l'opportunité d'en discuter en bilatéral avec l'auteur, c'est que s'il y a une nécessité de revoir le fonctionnement ou la gouvernance, c'est une chose. Par contre, s'il est d'emblée pensé, estimé qu'on peut économiser un poste, c'en est une autre. Parce qu'il faut vraiment distinguer le volume de prestations, le travail mené par la directrice du CEJEF jusqu'à présent et des responsables du SFO et ne pas imaginer qu'on peut sans autre renoncer à un poste. Si ça avait été le cas, le Gouvernement n'aurait pas nommé un directeur-adjoint en la personne de M. Pierre-Robert Girardin. On aurait pu estimer que les prestations pouvaient sans autre être attribuées à quelqu'un d'autre.

Etant donné le fait que le motionnaire a accepté la transformation en postulat, nous donnerons toutes ces indications et informations au prochain Exécutif qui pourra travailler sur les hypothèses et qui fera, en temps utile, une proposition. Mais sachez que, quelles que soient les options retenues, il y aura nécessité, pour avoir une bonne qualité tant au niveau du CEJEF et de sa direction qu'au niveau du Service de la formation du secondaire II, de maintenir les dotations ou alors il faudra renoncer à certaines prestations.

Je vous remercie de votre attention et, donc, le Gouvernement propose l'acceptation sous forme de postulat de la motion désormais également proposée sous forme de postulat.

Le président : J'ouvre la discussion au niveau des groupes. A qui puis-je passer la parole ? Visiblement, le no 00119 n'a pas mis sa carte ! Ah... voilà... Monsieur Alain Lachat, c'est vous et vous serez donc puni et c'est Murielle Macchi-Berdat qui parlera avant vous !

Mme Murielle Macchi-Berdat (PS) : Perplexité, c'est le terme qui convient le mieux pour exprimer notre sentiment à la lecture de cette motion... et incompréhension peut-être à la motion urgente acceptée par le Bureau.

Perplexité quant à la finalité même de cette motion qui demande de fusionner deux services. Monsieur le député Jaeggi, avez-vous eu une révélation dans une boule de cristal pour proposer une fusion de services sans connaître les conséquences d'une telle décision ? Vous mentionnez l'«opportunité de réorganiser des services» mais expliquez-nous votre raisonnement : réorganiser pour tendre à quoi ? Pour appliquer quelle organisation ? Pour quelle réforme ? Pour quelles conséquences ? Car accepter cette motion, c'était donner carte blanche à l'Exécutif pour décider seul des tenants et aboutissants de la fusion CEJEF et SFO.

Accepter cette motion, c'était renoncer à étudier la pertinence d'une fusion. Vous imposez une fusion alors qu'une étude est nécessaire pour pouvoir décider ensuite en toute connaissance de cause.

Perplexité à nouveau à la lecture du deuxième paragraphe en associant le départ de la cheffe du CEJEF à celui du chef du SFO qui pourrait devenir le nouveau chef d'un nouveau service, avec comme seul et unique but l'économie d'un poste de chef. Là aussi, Monsieur le Député : pour tendre à quoi ? Pour appliquer quelle organisation ? Pour quelles conséquences ?

Si on cautionne votre raisonnement, qui vous a fait présenter cette motion en urgence : pourquoi ne pas avoir proposé aussi une fusion de l'Office de l'environnement avec le Service du développement territorial ou le Service de l'économie ? Et ne pourrait-on pas geler le poste de chef de Service de l'environnement en attendant la nouvelle fusion étant donné que ce dernier a aussi été élu au Gouvernement ? Là, ce n'est plus de la perplexité, c'est vraiment de l'incompréhension totale !

Nous nous étonnons que vous remettiez en cause cette organisation datant de huit ans seulement, soutenue à l'époque pour le ministre Jean-François Roth, ministre issu du même bord politique que vous ! Tiré du Journal des débats du 26 avril 2006, il précisait l'importance d'avoir deux chefs distincts entre le CEJEF et le SFO et que ces postes devaient être occupés par des chefs forts. Jean-François Roth précisait à cette tribune (je cite) : «Compte tenu de l'ampleur des tâches, il a donc paru préférable de les partager entre deux unités administratives distinctes mais obligées à une étroite et constante coopération» (fin de citation).

Et si vous lisez le compte-rendu des débats de 2006, je vous rappelle que c'était aussi dans un souci d'économie que le Parlement de l'époque avait voté l'organisation actuelle du CEJEF et du SFO et que fusionner ces deux services serait un retour en arrière peu cohérent sur tous les plans.

Vous l'avez compris, le groupe socialiste s'opposera à la motion car il s'agit bien de s'opposer à mettre à mal ce qui a été construit depuis huit ans, et qui fonctionne par ailleurs très bien, mais ne refusera pas le postulat qui permettrait d'aborder sereinement une réflexion globale en se laissant une marge de manœuvre pour des réajustements éventuels.

En acceptant cette motion, notre Parlement cautionnerait une fusion de ces deux services sans aucune analyse financière solide, sans aucune analyse sur les conséquences opérationnelles et, pire encore, sans mesurer la nécessité, l'opportunité de fusionner ces services ! C'était donc tout bonnement inconcevable.

En acceptant le postulat, nous n'excluons pas que des ajustements ou des améliorations soient apportés à l'organisation actuelle des deux services. Nous prenons le temps de la réflexion et nous déciderons sur la base de scénarios solides et non pas sur des considérations populistes. Merci pour votre attention.

M. Alain Lachat (PLR), président de groupe : La motion qui nous est soumise ce jour concernant une réorganisation des services entre le CEJEF et le SFO intervient suite à la nomination de Mme Barthoulot au Gouvernement.

Le groupe libéral-radical s'est toujours déclaré favorable à une réorganisation des services de l'Etat afin de faire ressortir des économies budgétaires et d'augmenter leur efficacité. Notre initiative populaire est en cours de signatures et va dans ce sens.

Par contre, le CEJEF et le SFO ont des rôles et des missions différents tout en offrant des formations de qualité. Il faut reconnaître que le système actuel fonctionne mais que, certainement, des améliorations peuvent se concevoir.

Le Gouvernement a proposé que le député Jaeggi accepte la transformation de sa motion en postulat afin d'en faire une étude, ce que le député Raoul Jaeggi a accepté tout à l'heure. C'est le souhait que notre groupe a défendu afin de pouvoir comparer les avantages et les inconvénients d'une éventuelle fusion.

En résumé, le groupe PLR soutiendra unanimement le postulat.

Le président : L'auteur, on l'a appris, accepte-t-il la transformation de cette motion en postulat ?

M. Raoul Jaeggi (PDC) (*de sa place*) : Oui.

Le président : C'est le cas.

Au vote, le postulat no 1137a est accepté par 54 députés.

10. Interpellation no 847

Attribution de la salle de sport concernant les besoins en locaux de la HEP-BEJUNE et formation pratique des enseignants EPS, sur le site de Delémont, dès août 2016

Maurice Jobin (PDC)

La HEP-BEJUNE est sur le point de prendre ses nouveaux quartiers sur le site du Campus à Delémont. En effet, dès la rentrée d'août 2016, tous les étudiant-e-s se déplaceront vers la capitale jurassienne pour y suivre leur cursus de formation. Si l'ensemble des nouvelles infrastructures pédagogiques et techniques répond clairement aux besoins de la

Haute Ecole Pédagogique BEJUNE, il n'en va pas de même pour la question liée à la formation des étudiant-e-s en matière d'éducation physique et sportive (EPS).

Alors que de nombreuses et réitérées demandes indiquant l'urgent besoin de nouvelles salles de sport sur le site de Delémont ont été faites par des directeurs d'établissement de formation en 2012 déjà (DIVSSA, DIVCOM notamment); le Parlement, pour des raisons financières et sur l'avis du Gouvernement, avait refusé d'inclure la construction de deux salles de sport sous le bâtiment actuel dans le projet intitulé «Avenir 33», quand bien même un dossier à disposition des député-e-s démontrait la pertinence d'une telle décision.

Aujourd'hui, à l'heure de l'achèvement des travaux sur le site du Campus, la HEP-BEJUNE ne dispose toujours pas d'infrastructures conformes et adaptées aux besoins de l'enseignement de l'EPS pour un tel degré de formation. Des bruits circulent que la salle de Soyhières pourrait accueillir les futur-e-s étudiant-e-s. La HEP-BEJUNE est-elle déterminée à se satisfaire d'une salle qui, par ailleurs, devrait être considérablement modifiée pour répondre aux exigences des formateurs HEP ainsi qu'aux standards de formation que la RCJU est en droit d'offrir aux étudiants (es) de la Haute Ecole Pédagogique ?

Sachant que la HEP-BEJUNE est locataire de la salle de sport qu'elle utilise pour ses propres besoins, elle se trouve être en mesure de refuser une proposition qu'elle jugerait insuffisante à garantir la qualité requise pour une formation de ce type.

A l'horizon d'août 2016, qu'est-ce qui est envisagé pour accueillir les futur-e-s étudiant-e-s et garantir ainsi les standards de formation pour ce qui concerne la formation en EPS ?

Comment le Gouvernement se positionne-t-il face à ces interrogations urgentes ?

M. Maurice Jobin (PDC) : En préambule, un rappel important. En juin 2011, la commission d'éducation physique et sportive, organe rattaché au Syndicat des enseignants jurassiens et formé de maîtres d'éducation physique enseignant à tous les niveaux scolaires, rédigeait un rapport intitulé «Problématique des salles de sports». En effet, dans le cadre du projet delémontain «Avenir 33», des salles pour l'enseignement de l'EPS étaient demandées par les directions des divisions commerciale et santé-social-art.

Les instances cantonales n'ont pas souhaité entrer en matière sur ce projet pour des raisons économiques.

La problématique des salles de sport, dans les trois districts, demeure et rien de concret ne se profile à moyen et à long terme.

Le postulat no 315, traitant de l'évaluation des besoins en salle de sport, déposé par Bernard Tonnerre, a été adopté lors du plénum du 24 octobre 2012.

A la suite, le Gouvernement a mandaté un groupe de travail chargé de dresser un état des lieux et d'évaluer les besoins en salles de sports adaptés à l'enseignement de l'EPS pour tous les degrés scolaires, y compris la HEP-BEJUNE, en particulier sur les sites de Delémont et de Porrentruy en lien avec les projets cantonaux.

A l'époque, il était admis que l'arrivée de la HEP-BEJUNE sur Delémont entraînerait un besoin accru en termes d'infrastructures en regard à un gain d'étudiants. A-t-on tenu compte de cette perspective ?

Dans le cadre de ses travaux, le groupe de travail, à mi-juin 2013, enregistrait le refus d'inscrire une nouvelle salle de sport dans le projet CAMPUS, sans tenir compte des besoins impératifs de la HEP-BEJUNE qui est, rappelons-le, une priorité dans l'attribution des salles de sport, devant les écoles primaires et secondaires.

Un rapport global, établi par le groupe de travail, a été remis au Gouvernement en août 2014. Le constat a été fait que les parlementaires devaient être informés de cette problématique. Cette absence d'information était unanimement reconnue, comme une lacune, par l'ensemble du groupe de travail.

La dernière séance du groupe de travail est intervenue en janvier 2015. Quelques ajustements étaient souhaités par Madame la ministre. Au début du mois de septembre dernier, le Département de la Formation, de la Culture et des Sports et la HEP-BEJUNE se sont réunis pour faire la synthèse du rapport présenté par le groupe de travail.

Actuellement, la HEP-BEJUNE, suite au futur déplacement à Delémont, se trouve dans une situation très inconfortable puisqu'il semble que les options envisagées seraient de déplacer les étudiants à Soyhières et ailleurs. Le groupe de travail n'a pas été consulté ni informé des choix retenus par le Gouvernement après avoir rencontré la direction de la HEP-BEJUNE.

En ma qualité de président de la commission interparlementaire de contrôle HEP-BEJUNE, l'évolution, le suivi et le futur de ce dossier m'interpellent.

Qu'advierait-il si, par la suite, la direction de la HEP-BEJUNE refuse la formule retenue voyant qu'elle se prolonge sur le long terme ?

A l'horizon 2021, une salle, conforme et adaptée aux exigences, sera-t-elle attribuée aux besoins de la HEP-BEJUNE ? Peut-elle avoir des garanties ?

A l'aube de la législature 2016-2020, au niveau du Gouvernement, qu'est-ce qui se profile dans le cadre de la planification des investissements ?

A court terme, il serait opportun que le rapport global et détaillé établi par le groupe de travail, validé par le Gouvernement, soit porté à la connaissance des parlementaires.

Pour l'heure, en regard à cette imminente échéance, août 2016, qu'est-ce qui est retenu, à Delémont, pour garantir les standards de formation en EPS ? Je vous remercie de votre attention.

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre de la Formation : Monsieur le député Jobin, vous avez raison sur tout l'historique et sur tous les éléments si ce n'est sur un, où je ne peux pas abonder dans votre sens, par rapport au groupe de travail.

Effectivement, à la suite du postulat accepté, un groupe de travail a été constitué, avec des enseignants et différents répondants pour les différents degrés d'enseignement. Une cartographie a été faite. Un inventaire a été établi. J'en ai parlé ici. Le Gouvernement a statué sur ce rapport qui va vous être transmis. Je dois modifier un élément parce que, entre l'observation du terrain et le choix politique de dire ce qu'on souhaite, il peut y avoir une marge d'appréciation justement politique. Et sur les appréciations et surtout le dialogue constructif qu'on a mené avec la HEP-BEJUNE, alors, là, je pense que le Département n'avait pas à informer le groupe de travail formellement parce qu'on est dans des séquences différentes.

Par rapport à la situation actuelle, dès la rentrée académique 2016-2017, le campus StrateJ à Delémont accueillera, comme vous l'avez relevé, les étudiantes et étudiants de l'actuel site de la HEP-BEJUNE à Porrentruy. L'ensemble des besoins en salles et équipements liés à ce déménagement sont couverts, à l'exception de ceux de la didactique en éducation physique et sportive (21 périodes) étant donné la disponibilité en salles de sport sur Delémont. Actuellement, les salles à Delémont sont saturées et il n'est pas envisagé à court terme la réalisation de nouvelles salles uniquement dédiées à la HEP-BEJUNE.

Après avoir étudié plusieurs options, une solution provisoire a été trouvée d'entente avec la HEP-BEJUNE, plus précisément avec le vice-recteur avec lequel cela a été discuté et qui a confirmé son accord – c'est lui qui est en charge de la formation – de l'utilisation des salles de sport. Et, effectivement... Monsieur le député Stettler n'est plus là... mais des contacts ont été menés avec Soyhières. J'ai également contacté personnellement le maire de la commune de Soyhières pour qu'on puisse déterminer un coût pour une location, qu'on puisse en commun aborder la question des aménagements par rapport à l'infrastructure. Et il y a une ouverture, sachant également que le Canton, avait subventionné les frais de rénovation de l'infrastructure de Soyhières.

Cette infrastructure sportive a été considérée comme la plus à même, en termes de disponibilité et d'accessibilité, de répondre aux besoins de la HEP-BEJUNE dès la prochaine rentrée scolaire. Elle a été entièrement rénovée entre 2009 et 2010. Elle respecte les normes d'enseignement, notamment les dimensions de 12 m de large et de 24 m de long, et comprend également des locaux – élément extrêmement important – dans lesquels les parties théoriques pourront être dispensées parce qu'il y a une nécessité d'avoir, dans une proximité immédiate, la salle pour les exercices d'éducation physique et sportive mais également la salle pour les parties théoriques. Cette salle ne nécessite donc pas, comme l'indique le texte de l'interpellation, d'être «considérablement modifiée». Par contre, elle nécessite l'acquisition de certains engins ou autres parce que, pour des adultes formateurs et pour des élèves, il n'y a pas le même dispositif à disposition. Par ailleurs, elle revêt un intérêt didactique particulier parce que les futurs enseignantes et enseignants, qui sont formés dans le domaine primaire, verront directement le contexte de leur probable et prochaine activité. Les quelques modifications et investissements qui devront être effectués toucheront donc le matériel (engins et petit matériel), le réaménagement du local de rangement étant donné l'acquisition de matériel ainsi que un aménagement du local de théorie. Ces divers travaux d'amélioration seront effectués en collaboration avec la commune de Soyhières et la HEP-BEJUNE, qui prendra en charge l'acquisition du matériel parce qu'il pourra être rapatrié par la suite sur Delémont, et également en collaboration avec les services de l'Etat.

Comme je vous l'ai dit, les contacts pris avec le maire sont positifs et l'accord de principe est acquis. Il s'agit de négocier plus précisément les moments de disponibilité et surtout la question de la location.

Il peut également être précisé que la didactique en éducation physique et sportive comprend donc l'enseignement de la natation (accoutumance à l'eau, techniques de nage, sauvetage), qui ne se passe bien sûr pas en halle, et des activités sportives complémentaires telles que le patinage ou le hockey sur glace. Tout cela permet aussi de répartir les heures

globales sur différents sites (bien sûr en piscine et à la patinoire), des infrastructures qui sont à disposition sur la commune de Delémont.

La solution retenue en ce qui concerne l'enseignement de la didactique en EPS en salle de sport peut être considérée comme positive mais temporaire. Le rapatriement de la didactique sur la commune de Delémont doit être envisagé et réalisé – pour autant que la prochaine planification financière le prenne en considération – dans le cadre de la prochaine législature.

Pour précision et information, ce qui fait que le rapport ne vous a pas encore été transmis, c'est que la question du financement des halles de gymnastique est à étudier avec diligence. En effet, les coûts varient grandement selon les références considérées. Les chiffres évoluent. En référence à des constructions réalisées dans les cantons de Neuchâtel et du Valais, on avait un coût indicatif, pour une salle de sport simple, qui était estimé à environ 5 millions de francs, une salle double à 7,5 millions, une salle triple à 11,5 millions et une salle triple omnisports à 17 millions. Actuellement, et c'est extrêmement important, les contacts pris avec Macolin et le Service des sports par exemple du canton de Fribourg (qui est confronté à la même difficulté d'avoir des salles de sport) mentionnent des investissements de tout autre nature, à savoir de l'ordre de 6 millions de francs pour une salle triple modulaire équipée et conforme aux recommandations de l'Office fédéral des sports. Donc, il y a toute une nouvelle démarche à mener en concertation avec d'autres cantons pour ne pas – je ne vais pas me faire des amis chez les architectes – peut-être faire des concours pour avoir des bâtiments sublimes mais avoir des infrastructures fonctionnelles, modulaires et tout à fait adaptées à l'enseignement. Désormais, les cantons privilégient la fonctionnalité et l'équipement à la dimension architecturale, sans toutefois envisager la construction de verrous dans les environnements soit villageois soit urbains.

Pour les deux prochaines années, la HEP est tout à fait d'accord avec cette proposition et, avec les nouvelles données financières, on est dans une perspective beaucoup plus apaisée et sereine par rapport à la planification financière. Je vous remercie de votre attention.

M. Maurice Jobin (PDC) : Je suis partiellement satisfait.

Le président : Nous continuons l'examen de notre ordre du jour en passant du Département des Finances, de la Justice et de la Police.

11. **Modification de la loi sur les droits politiques** (première lecture)
12. **Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale** (première lecture)
13. **Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative)** (première lecture)
14. **Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale** (première lecture)
15. **Modification du décret fixant les émoluments judiciaires** (première lecture)
16. **Modification de la loi d'organisation judiciaire** (première lecture)
17. **Modification de la loi instituant le Conseil de prud'hommes** (première lecture)

18. **Modification de la loi concernant la profession d'avocat** (première lecture)
19. **Modification de la loi sur les communes** (première lecture)
20. **Modification du décret sur les communes** (première lecture)
21. **Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC)** (première lecture)
22. **Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI)** (première lecture)
23. **Modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPC)** (première lecture)
24. **Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire** (première lecture)
25. **Modification du décret concernant le permis de construire** (première lecture)

(Un seul débat d'entrée en matière pour tous ces points.)

Le président : Messieurs les rapporteurs de la commission, souhaitez-vous vous exprimer ?

M. Fabrice Macquat (PS), rapporteur de la commission de la justice : Nous allons à présent traiter quinze modifications de textes de lois en deuxième lecture.

Concernant le point 16 de l'ordre du jour, la modification de la loi d'organisation judiciaire, toutes les propositions d'amendements faites en première lecture ont été retirées. La dernière est celle concernant l'article 8a, alinéa 4, qui figure encore sur le document du texte de loi mais qui a été retirée ce matin.

Seules les entrées en matière des points 24 et 25 relatifs à la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire ainsi qu'au décret sur les permis de construire sont combattues. Nous vous proposons donc de passer directement au vote final sur les lois qui ne sont pas contestées et de voter l'entrée en matière uniquement pour les points 24 et 25.

Le président : Merci Monsieur le Député. La discussion est ouverte. Un complément ?

M. Fabrice Macquat (PS), rapporteur de la minorité de la commission : J'allais donc enchaîner par rapport à ces deux points 24 et 25 concernant le rapport de la minorité de la commission de la justice.

Chers collègues, les modifications de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et du décret sur le permis de construire vont restreindre grandement les possibilités d'opposition des citoyens à des projets qu'ils trouvent négatifs par rapport à leur qualité de vie.

En effet, même si la gratuité de la procédure d'opposition contre des plans ou demandes de permis n'est pas abandonnée sur le principe, elle risque de l'être fortement dans les faits ! Ce projet institue un régime procédural insolite, qui est contraire au droit à l'égalité devant la loi.

Les oppositions de citoyens contre des projets tels que des éoliennes, des forages pour la géothermie profonde, des décharges, des passes à poissons ou encore des circuits automobiles seront-elles déclarées irrecevables ou manifestement infondées sous prétexte que les opposants ne sont pas riverains, donc pas concernés ? Mais de tels projets, de quelque envergure soient-ils et même s'ils représentent par-

fois des avantages financiers pour certains, touchent des intérêts communs qui appartiennent à tous : le paysage, le sol, l'eau, le territoire ou encore le bruit.

Et c'est l'État qui devra décider si ces oppositions sont manifestement irrecevables ou infondées. Déjà que ces deux notions sont très floues et liées à une grande part d'interprétation, c'est en plus celui qui pourrait tirer des bénéfices de certains projets qui juge si une opposition est pertinente ou irrecevable. Dans le principe de la séparation des pouvoirs, avouez qu'il y a mieux ! Ne serait-ce pas à la justice de décider ce qui est irrecevable ou infondé ?

Il y a ici volonté de modifier deux textes qui paraissent poser problème mais il n'y a aucun chiffre, aucune statistique sur le nombre de ces oppositions apparemment problématiques car manifestement infondées ou irrecevables. Comment donc justifier ces modifications ?

Nous avons même entendu que cette nouvelle possibilité ne serait utilisée que très rarement et que cela ne concerne que des cas extrêmes. Alors, pourquoi changer une loi et un décret pour ne l'utiliser que pour des cas extrêmes ?

Pour conclure et pour tous les arguments avancés, la minorité de la commission de la justice refusera l'entrée en matière de la modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire ainsi que du décret concernant le permis de construire. Elle vous demande d'en faire de même.

Le groupe socialiste s'opposera également à l'entrée en matière sur ces deux projets. Je vous remercie de votre attention.

M. Paul Froidevaux (PDC), président de groupe : Lors de la première lecture, notre groupe avait annoncé qu'il ferait, en deuxième lecture, une proposition de modification de l'article 8a, alinéa 3, de la loi d'organisation judiciaire. La modification demandait au Conseil de surveillance de la magistrature de présenter au Parlement toutes les candidatures, par poste à repourvoir, qui répondaient aux exigences en termes de formation et d'expérience professionnelle. Cela permettait au Parlement de faire son choix, non seulement en fonction des compétences mais en prenant en compte les diverses sensibilités politiques des candidats afin qu'elles soient équitablement et proportionnellement représentées au sein de chaque autorité judiciaire.

Pour mémoire, l'auteur de la motion no 984 était également soucieux de cette sensibilité politique mais il délégua à l'autorité d'examen cette compétence et non pas au Parlement.

Après un dernier examen, notre groupe a décidé de ne pas proposer de modification à l'article 8a, alinéa 3. Par contre, il ne souhaite pas que le Parlement devienne une chambre d'enregistrement en avalisant l'unique candidature proposée par le Conseil de surveillance de la magistrature. Le Parlement ne devra pas être lié au préavis du Conseil de la magistrature pour faire son choix. Il devra rester souverain en la matière. Je vous remercie de votre attention.

Le président : Je vous rappelle que nous sommes dans le cadre d'un examen global et d'une entrée en matière globale à l'instar de ce qu'on avait fait lors de notre dernière séance sur ces sujets. La discussion est toujours ouverte. Elle est demandée par Monsieur le député Christophe Terrier à qui je passe la parole.

M. Christophe Terrier (VERTS) : «Insolite», tel est le qualificatif juridique que l'on peut retenir de cette modification de loi. Et le député Fabrice Macquat l'a déjà utilisé. Le canton du Jura se distinguerait de manière insolite des autres cantons en matière de traitement des oppositions dans le cadre de la construction et de l'aménagement du territoire. Mais, malheureusement, cette terminologie qui nous distinguerait n'est pas en notre honneur car elle est avant tout discriminatoire.

Vu le manque de statistiques en la matière, point que j'ai déjà relevé à cette tribune lors de notre dernier Parlement, nous nous permettons de croire que les personnes qui émettent des oppositions infondées ou manifestement irrecevables ne sont pas des personnes sans le sou mais plutôt le contraire. Les personnes aux moyens limités réfléchissent à deux fois avant de s'opposer, de peur d'engager des frais trop importants si la procédure d'opposition devait perdurer. Les personnes plus aisées n'ont par contre pas besoin de se poser de questions et celles-là ne seront pas inquiétées par la modification qui nous occupe. Cette modification est donc, à nos yeux, discriminatoire.

Posons-nous tout de même certaines questions. Est-ce que la modification de cette loi est la réponse à donner aux problèmes rencontrés ? J'y répondrais personnellement par la négative. Si par exemple certaines personnes font opposition dans le but de simplement accéder aux dossiers, ne faudrait-il pas le cas échéant réfléchir à rendre ceux-ci plus facilement disponibles plutôt qu'à monnayer ce droit ?

En ce qui concerne les oppositions de masse, comme on se plaît à les appeler, celles-ci peuvent être le reflet de plusieurs facteurs :

- par exemple un manque de transparence ou d'information dans la préparation des projets, ou
- un manque d'approfondissement ou la constatation de lacunes importantes dans un projet, ou
- l'aboutissement d'un projet manifestement inacceptable par la population qu'un promoteur refuse à tout prix de renvoyer au fond d'un tiroir, ou
- éventuellement d'une procédure d'octroi de permis inadaptée, et qui froisse la population.

Il faut donc considérer les oppositions de masse non pas comme une gêne inacceptable mais comme un symptôme dont il faut trouver la cause.

Cette modification de la LCAT est malvenue alors que ce Parlement s'apprête à discuter de la modification de la fiche 5.06 du plan directeur cantonal. Elle serait un signe négatif vis-à-vis de la population qui attend plutôt un geste d'ouverture et non de fermeture, par exemple dans le cadre des refus des assemblées communales concernant l'implantation d'éoliennes. Il est donc inopportun d'accepter une telle modification qui est discriminatoire, je le rappelle, et insolite en rapport aux autres lois cantonales.

Notre groupe refusera l'entrée en matière sur les deux points de l'ordre du jour concernant cette thématique et vous demande d'en faire de même. En cas d'acceptation de l'entrée en matière, nous refuserons ces modifications.

Le président : Merci Monsieur le Député. Nous avons bien compris, c'était déjà le cas, lors de la première lecture, quelles entrées en matière étaient signalées. Nous en prendrons conscience. La discussion est toujours ouverte au niveau des groupes. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Les autres membres de la commission souhaitent-ils s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. La discussion générale est ouverte. Monsieur le député Gabriel Willemin, vous avez la parole.

M. Gabriel Willemin (PDC) : C'est à titre personnel que je m'exprime à cette tribune puisqu'une majorité du groupe PDC ne partage pas les arguments de mon intervention.

Je souhaite m'exprimer sur le point 16, modification de la loi d'organisation judiciaire.

Depuis le dépôt de la motion no 984, le mode d'élection des juges a déjà fait couler beaucoup d'encre que ce soit lors du débat de ladite motion ou encore lors de celui que nous avons maintenant sur la modification de la loi d'organisation judiciaire.

La définition de la démocratie précise que le peuple est souverain. Cela signifie que ce sont les citoyennes et les citoyens qui élisent leurs autorités législatives, exécutives et judiciaires.

Au niveau des autorités judiciaires, Monsieur le ministre Charles Juillard rappelait dans son intervention lors du débat sur la motion no 984, je cite : «Les juges de première instance étaient élus anciennement par le peuple» (fin de citation).

Aujourd'hui, la compétence de nomination des juges et des procureurs a été déléguée au Législatif cantonal. Cette délégation de compétences est légitime dans le sens où l'autorité la plus représentative du peuple est manifestement le Parlement. D'ailleurs, l'auteur de la motion no 984, qui souhaite changer le mode d'élection des juges, ne remet pas en cause le fait que le Parlement soit l'autorité de nomination des autorités judiciaires.

L'acceptation de la motion no 984 prévoit que le Conseil de la Magistrature évalue les candidats et propose des candidatures au Parlement.

Dans les propositions de modifications de la loi sur l'organisation judiciaire, le Gouvernement va plus loin que ce que demandait notre ancien collègue Christophe Schaffter puisqu'il précise à l'alinéa 3 de l'article 8a que le Conseil de la Magistrature présente une proposition de candidature par poste à pourvoir.

En prévoyant que le Conseil de la Magistrature ne présente qu'une candidature par poste à pourvoir, le Parlement n'exerce plus son pouvoir de nomination mais devient une chambre d'enregistrement des propositions dudit conseil.

Pourtant, dans le texte de la motion no 984, il est bien précisé, je cite «que, lors de l'élection proprement dite, les juges seraient présentés aux suffrages des parlementaires par le président du Conseil de la Magistrature» (fin de citation).

Actuellement, la nomination de certains juges a déjà été sujette à la polémique. Je suis convaincu que la polémique sera encore plus accentuée le jour où le Parlement élira un candidat qui ne sera pas celui proposé par le Conseil de la Magistrature.

A mes yeux, il n'est pas judicieux que le Conseil de la Magistrature ne propose qu'une seule candidature au Parlement. Dans toute organisation chargée de nommer une personne à un poste, que ce soit dans des entreprises privées ou dans des institutions publiques, l'organe de nomination souhaite avoir le choix entre plusieurs candidats.

Durant tout mon mandat politique, j'ai défendu avec conviction les intérêts de notre Parlement. Aujourd'hui, je ne souhaite pas que notre hémicycle devienne une simple chambre d'enregistrement dans le cadre des élections des juges et des procureurs. A plusieurs reprises, j'ai défendu cette idée dans les débats parlementaires. Finalement, cette proposition n'a jamais été présentée et retenue par la commission.

Comme l'auteur de la motion, je suis convaincu que si le Conseil de la Magistrature est l'autorité qui est chargée d'étudier les candidatures, ce dernier doit présenter au Parlement plusieurs candidatures qui respectent les critères définis à l'alinéa 4. En présentant plusieurs candidatures au Parlement, celui-ci reste un véritable organe de nomination et non pas une chambre qui ne fait que valider la candidate ou le candidat retenu par le Conseil de la Magistrature.

Partant de ces considérations, je ne soutiendrai pas les modifications de cette loi. Je vous remercie de votre attention.

M. Michel Choffat (PDC) : Concernant les points 24 et 25 de l'ordre du jour, il ne s'agit pas de limiter les droits politiques. Il faut aussi et surtout penser aux autorités communales qui sont de plus en plus confrontées à des oppositions non fondées. Et si la commune gagne et que celui qui fait opposition perd, c'est à la commune – donc vous et moi – de payer la facture ! Est-ce que c'est cela la démocratie ? Non.

Je vous demande donc d'accepter les modifications telles que proposées.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Je vais vous donner la position du Gouvernement concernant la révision du décret sur les permis de construire et la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire.

Pour vous dire quand même que j'ai été très impressionné par la casuistique livrée par les opposants à la proposition du Gouvernement. Vous partez du principe que notre intention est mauvaise, que le seul but du Gouvernement est d'empêcher les gens de faire opposition et que se cachent derrière ces normes toutes sortes d'intentions inavouables.

Vous avez même, pour certains d'entre vous, été jusqu'à dire que ceci consistait en un traitement spécial des oppositions de masse. Je ne sais pas où vous avez été cherché ça. Cela ne figure pas dans le message. Le Gouvernement n'a jamais pensé une seconde à cela. Et vous avez assorti votre propos de la liste assez longue de tous les objectifs à réaliser pour arriver à satisfaire les buts de la COP 21. Là, je suis un peu plus perplexe.

Mais laissons cela de côté pour l'instant. Ce qu'il faut considérer, c'est que la possibilité de mettre à la charge des opposants, qui se manifestent au travers d'une démarche manifestement irrecevable, les frais de la cause n'a absolument rien d'antidémocratique ni de scandaleux en soi. Ou alors ça équivaut à dire, et je crois que Monsieur le député Choffat l'a dit tout à l'heure, qu'on doit pouvoir consacrer des centaines d'heures à aller concilier des personnes qui n'ont pas d'intérêt juridiquement protégé dans une certaine question aux frais des contribuables en général. Visiblement, c'est préférable à vos yeux. Mais le Gouvernement considère que, déjà aujourd'hui, le Code de procédure administrative permet de mettre à la charge d'une partie qui agit de manière téméraire les frais de la cause qu'elle a générés par son envie de vouloir s'investir dans une opposition manifestement irrecevable. Ici, on ne va pas plus loin. Ça n'a rien à voir avec les oppositions de

masse ou autres. Vous avez donné des exemples de passes à poissons et je ne vois pas très bien ce que cela vient faire ici. A moins que vous estimiez vous-mêmes, à priori, que toutes ces personnes qui font opposition la font de manière à priori irrecevable. Ce n'est pas l'avis du Gouvernement, je peux déjà le dire ici.

L'élément essentiel ici est de dire qu'il y a des cas dans lesquels les intérêts juridiquement protégés doivent être pris en compte. C'est l'immense majorité des cas. Et, parfois, on est dans des situations où il y a un usage abusif des voies de droit qui sont offertes. Et c'est bien pour ça qu'il nous faut une base légale. Vous nous demandez pourquoi il faut une base légale uniquement pour quelques cas. On prend les bases légales pour le nombre de cas nécessaire pour pouvoir réagir en ayant de quoi véritablement prendre les décisions qui soient fondées et étayées de manière démocratique.

Vous faites aussi le reproche à ce mécanisme de donner tous les pouvoirs à l'État. Si je comprends bien, c'est à l'administration. Vous préféreriez que ce soit un tribunal. Enfin, aujourd'hui encore, dans les lois que vous avez adoptées, figure le processus de l'opposition qui rend l'administration responsable de statuer sur des oppositions. Mais tout le monde a le droit de faire recours et, in fine, ce sont les tribunaux qui diront : dans tel cas de figure, on admet qu'il y a usage abusif d'une voie de droit ou pas. Donc, le risque, il est nul. La garantie juridictionnelle est donnée, elle est totale. L'administration ne demande pas de traitement de faveur.

Enfin, on nous dit qu'il faut comprendre les gens qui ont besoin de pouvoir accéder au dossier et que l'opposition constitue parfois le seul moyen de le faire. Mais, enfin, dans un domaine où on est précisément soumis à publication, la publication rend accessible le dossier au plus grand nombre. Je ne vois pas ce que vous pouvez redouter de particulier là-dedans.

Alors, à la fin, vous dites que c'est insolite. Le Gouvernement pense que ce n'est pas le cas. Il pense qu'il y a des situations – c'est vrai, à priori assez rares – dans lesquelles l'usage de certains droits de procédure peut être considéré comme abusif. Il n'y a pas de raison que ce soit à l'entier de la collectivité de prendre ceci à sa charge. Ce n'est pas dirigé contre ce que vous appelez les oppositions de masse ni contre le plan sectoriel éolien ni rien du tout. Cela n'a rien à voir avec ça ! C'est un amalgame que le Gouvernement doit et veut réfuter.

Enfin, c'est peut-être aussi une réponse qui est donnée par le Gouvernement, dans son projet, à la demande pressante qui a été faite par les communes parce que, dans les communes, quand on doit conduire des dizaines, des centaines d'heures d'opposition sur des projets qui, à la fin, débouchent sur le constat que les personnes qui voulaient faire valoir leurs droits, en réalité, n'en ont pas à faire valoir... à la fin, je vous laisse faire le compte. Ce sont précisément ces situations-là que les communes ont souhaité éviter, et pourquoi elles ont sollicité aussi expressément, de la part du législateur, cette adaptation légale qui ne vise aucun but caché, qui n'a pas d'autre objectif que d'atteindre ce but qui vous est donné dans le message, sur lequel nous nous exprimons depuis le début et qui n'a finalement pas grand-chose à voir avec la casuistique que vous avez développée à cette tribune.

Le président : Nous allons donc pouvoir procéder à différents votes et je vais vous proposer une procédure analogue à celle que je vous avais fixée lors de notre première lecture,

à savoir le passage en revue des modifications qui ne présentent visiblement pas de souci majeur, à commencer par celle de la loi sur les droits politiques, et en vertu de l'article 62, à moins que quelqu'un ne s'y oppose, je vous suggère de passer directement au vote final sans passer en revue le détail de ces lois. Nous nous arrêterons sur celles – on vient de l'entendre – qui posent problème.

11. Modification de la loi sur les droits politiques (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi sur les droits politiques du 26 octobre 1978 [RSJU 161.1] est modifiée comme il suit :

Article 81, alinéas 1^{bis} et 4^{bis} (nouveaux)

^{1bis} Lors d'une fusion de communes, les anciennes circonscriptions électorales peuvent être maintenues pour l'élection au conseil communal et au conseil général jusqu'à la fin de la législature au cours de laquelle la fusion prend effet. La convention de fusion règle la répartition des sièges.

^{4bis} Pour l'élection du conseil communal et du conseil général de communes nouvellement fusionnées, organisées transitoirement en plusieurs circonscriptions, les électeurs autorisés à apposer leur signature sur les listes de candidature pour l'élection du conseil général doivent porter la signature manuscrite d'au moins cinq électeurs domiciliés dans la circonscription.

Article 110, lettre a (nouvelle teneur)

Peuvent être portées devant le juge administratif les décisions relatives :

a) à l'élection des conseillers généraux, des conseillers communaux, des maires, des présidents des assemblées, ainsi qu'à toute autre élection communale par voie de scrutin populaire;

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 53 députés.

12. Modification du décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

Le décret d'organisation du Gouvernement et de l'administration cantonale du 25 octobre 1990 [RSJU 172.111] est modifié comme il suit :

Article 108, lettre d (nouvelle teneur)

Le Service juridique a les attributions suivantes :

d) juridiction non contentieuse relative notamment aux successions provenant de l'étranger et aux demandes d'entraide judiciaire venant de l'étranger, sous réserve de dispositions légales particulières;

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 53 députés.

13. Modification de la loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi de procédure et de juridiction administrative et constitutionnelle (Code de procédure administrative) du 30 novembre 1978 [RSJU 175.1] est modifiée comme il suit :

Article 63, alinéa 2, lettre f (nouvelle)

² Les autorités compétentes pour l'ordonner sont les suivantes :

f) l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte, agissant par son président ou ses membres chargés de l'instruction.

Article 166, alinéa 2 (nouveau)

² Il connaît également, sous réserve de recours à la Cour administrative, des actions en responsabilité qui relèvent du droit public cantonal lorsqu'elles sont sujettes au recours en matière civile au sens de l'article 72, alinéa 2, lettre b, de la loi sur le Tribunal fédéral.

Article 167, alinéa 2 (nouveau)

² L'article 166, alinéa 2, est réservé.

Article 217a, titre marginal et alinéa 1 (nouvelle teneur)

c) Devant les instances ordinaires de la juridiction administrative et la Cour constitutionnelle

¹ Le recourant ou le demandeur est tenu de fournir une avance de frais dans les affaires portées devant les instances ordinaires de la juridiction administrative et, en matière de contentieux électoral, devant la Cour constitutionnelle.

Article 226 (nouvelle teneur)

¹ Sous réserve de l'alinéa 2, il n'est pas alloué de dépens dans les procédures devant une autorité administrative statuant en première instance et sur opposition.

² Lorsqu'un litige oppose plusieurs parties, l'autorité statuant en première instance et sur opposition compense en principe les dépens. L'autorité applique l'article 227, alinéa 1, lorsque la partie qui succombe a agi sans nécessité ou en violant des règles de procédure.

Article 231, titre marginal et alinéa 1 (nouvelle teneur)
Cour des assurances et Cour constitutionnelle

¹ Sous réserve du droit fédéral, la procédure devant la Cour des assurances est gratuite. La procédure est également gratuite devant la Cour constitutionnelle, sauf en matière de contentieux électoral.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Jean-Yves Gentil
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 53 députés.

14. Modification du décret fixant les émoluments de l'administration cantonale (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

Le décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments de l'administration cantonale [RSJU 176.21] est modifié comme il suit :

Article 25, alinéas 2 (nouvelle teneur), 2^{bis} (nouveau) et 3 (nouvelle teneur)

² La commission des examens d'avocat perçoit un émolument de 300 points lors de l'inscription au tableau des avocats stagiaires (art. 32 de la loi concernant la profession d'avocat [RSJU 188.11]).

^{2bis} La commission des examens d'avocat perçoit un émolument de 400 points pour l'inscription à l'examen d'avocat, ainsi qu'aux épreuves d'aptitude et entretiens de vérification (art. 37 et suivants de la loi concernant la profession d'avocat²). Le Tribunal cantonal peut, par voie de règlement, prévoir la perception partielle de l'émolument lorsque l'examen ne porte que sur une partie des épreuves.

Article 19 (nouvelle teneur)

¹ Si l'affaire a une valeur litigieuse, le juge civil perçoit un émolument, selon le barème suivant :

- jusqu'à 3 000 francs :	de 160	à	1 000 points;
- de 3 001 à 10 000 francs :	de 600	à	5 000 points;
- de 10 001 à 30 000 francs :	de 1 400	à	14 000 points;
- de 30 001 à 50 000 francs :	de 3 000	à	20 000 points;
- de 50 001 à 100 000 francs :	de 4 000	à	30 000 points;
- de 100 001 à 500 000 francs :	de 5 000	à	50 000 points;
- de 500 001 à 1 000 000 francs :	de 10 000	à	80 000 points;
- de 1 000 001 francs et plus :	de 15 000	à	150 000 points.

² Le Tribunal des baux à loyer et à ferme perçoit un émolument selon le barème suivant, en fonction de la valeur litigieuse :

- jusqu'à 3 000 francs :	de 160	à	440 points;
- de 3 001 à 10 000 francs :	de 220	à	2 200 points;
- de 10 001 à 20 000 francs :	de 1 100	à	4 400 points;
- de 20 001 francs et plus :	de 2 200	à	1 000 points.

³ Le Tribunal cantonal délivre le brevet d'avocat contre paiement d'un émolument de 200 points.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Jean-Yves Gentil
Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 53 députés.

Le président : J'ai bien conscience que c'est un peu fastidieux mais on va continuer quand même !

15. Modification du décret fixant les émoluments judiciaires (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

Le décret du 24 mars 2010 fixant les émoluments judiciaires [RSJU 176.511] est modifié comme il suit :

Article 14, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur)

¹ Lorsque la Cour administrative statue sur une action de droit administratif ou sur un recours dirigé contre une décision de première instance rendue dans le cadre d'une action de droit administratif, ainsi qu'en matière d'expropriation, elle perçoit un émolument en fonction de la valeur litigieuse, conformément au barème de l'article 10, lettre d.

² En matière de marchés publics (y compris les décisions incidentes et préjudicielles rendues par le juge unique), la Cour administrative perçoit un émolument selon le barème prévu à l'article 19, alinéa 1.

Article 15, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹ La procédure devant la Cour des assurances est en principe gratuite. Le droit fédéral est réservé.

³ Lorsqu'il prélève un émolument, le Conseil de prud'hommes le perçoit selon le barème suivant, en fonction de la valeur litigieuse :

- de 30 001 à 50 000 francs :	de 1 500	à	10 000 points;
- de 50 001 à 100 000 francs :	de 2 000	à	15 000 points;
- de 100 001 à 500 000 francs :	de 2 500	à	25 000 points;
- de 500 001 à 1 000 000 francs :	de 5 000	à	40 000 points;
- de 1 000 001 francs et plus :	de 7 500	à	75 000 points.

⁴ Lorsque l'affaire est portée devant la Cour civile en tant qu'instance cantonale unique, les émoluments prévus à l'alinéa 1 sont applicables à raison de 150 %.

⁵ La valeur litigieuse se détermine conformément aux règles applicables en procédure civile. En matière de baux à loyer et à ferme, les loyers et autres prestations périodiques sont cumulés sur une période de 5 ans.

Article 20 (nouvelle teneur)

Lorsque la valeur litigieuse n'est pas susceptible d'évaluation, l'autorité de première instance perçoit l'émolument suivant :

- juges civils : de 300 à 6 000 points;
- Tribunal des baux à loyer et à ferme et Conseil de prud'hommes : de 120 à 2 200 points;
- Cour civile : de 1 500 à 36 000 points.

Article 21, alinéa 1, lettres a, b et c (nouvelle teneur) et alinéa 2 (nouveau)

¹ L'autorité de première instance perçoit en matière civile l'émolument suivant :

- pour une décision en procédure sommaire : de 200 à 4 000 points;
- pour une procédure de conciliation : de 200 à 1 000 points;
- pour une décision en matière d'assistance judiciaire, si la personne a agi de mauvaise foi ou de manière téméraire : de 50 à 500 points;

² Lorsque l'affaire est portée devant la Cour civile en tant qu'instance cantonale unique, les émoluments prévus à l'alinéa 1 sont applicables à raison de 150 %.

Article 22 (nouvelle teneur)

Sur appel ou recours

Sur appel ou recours en matière civile, l'autorité perçoit un émolument allant de 30 % à 150 % du barème applicable en première instance.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président :	Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil	Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 54 députés.

16. Modification de la loi d'organisation judiciaire (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi d'organisation judiciaire du 23 février 200 [RSJU 181.1] est modifiée comme il suit :

Article 7 (nouvelle teneur)

¹ Est éligible en qualité de juge et de procureur toute personne :

- qui a l'exercice des droits civils ; la personne étrangère doit en outre avoir l'exercice des droits politiques en matière cantonale;
- qui est titulaire d'un brevet d'avocat délivré par un canton suisse ou du brevet de notaire de la République et Canton du Jura;
- qui ne fait pas l'objet d'une condamnation pénale pour des faits incompatibles avec cette fonction, à moins que cette condamnation ne figure plus sur l'extrait privé du casier judiciaire;
- et qui ne fait pas l'objet d'un acte de défaut de biens.

² Les juges permanents et les procureurs sont en principe tenus d'élire domicile dans le Canton. Le Conseil de surveillance de la magistrature peut autoriser des dérogations pour de justes motifs.

Article 8, alinéas 1 et 2 (nouvelle teneur)

¹ Les juges et les procureurs sont élus par le Parlement, sur préavis du Conseil de surveillance de la magistrature, pour la durée de la législature. Ils sont rééligibles.

² Les juges permanents et les procureurs ne peuvent exercer leur fonction au-delà du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 65 ans. Les juges suppléants et extraordinaires, ainsi que les procureurs extraordinaires ne peuvent exercer leur fonction au-delà du mois au cours duquel ils atteignent l'âge de 70 ans.

Article 8a

c) Procédure d'élection

¹ Le Conseil de surveillance de la magistrature prépare et préavise l'élection des magistrats de l'ordre judiciaire.

² En prévision d'une élection par le Parlement, le Conseil de surveillance de la magistrature publie un avis dans le Journal officiel au moins trois mois avant la date fixée pour celle-ci. L'avis indique que les actes de candidature doivent être déposés dans un délai de trois semaines auprès du Conseil de surveillance de la magistrature. Celui-ci en transmet copie au Secrétariat du Parlement.

Texte adopté en première lecture :

³ Après examen des candidatures, le Conseil de surveillance de la magistrature adresse son préavis motivé au Parlement et présente une proposition de candidature par poste à pourvoir. La proposition doit être communiquée au Parlement au moins trente jours avant la date de l'élection.

Proposition du groupe UDC :

(Pas d'alinéa 3.)

⁴ Lors de l'examen des candidatures, le Conseil de surveillance de la magistrature tient compte de la formation, de l'expérience professionnelle et des qualités personnelles des candidats.

⁵ En principe, le Conseil de surveillance de la magistrature auditionne les candidats qui remplissent les conditions d'éligibilité. Pour le surplus, il fixe la procédure d'examen des candidatures par voie de règlement.

Article 8b (nouveau)

d) Procédure de réélection

¹ En prévision des élections pour une nouvelle législature, le Conseil de surveillance de la magistrature invite les magistrats en fonction à lui communiquer s'ils sollicitent leur réélection.

² Si le Conseil de surveillance de la magistrature envisage de ne pas proposer la réélection d'un magistrat, il en informe l'intéressé, au moins six mois avant la date de l'élection, avec indication des motifs, et l'entend personnellement. S'il maintient sa position, il adresse un préavis motivé au Parlement au moins trente jours avant la date de l'élection.

³ Au moins trois mois avant la séance constitutive du Parlement, le Conseil de surveillance de la magistrature publie un avis dans le Journal officiel mentionnant que lors de sa séance constitutive, le Parlement procédera à la réélection des membres des autorités judiciaires. L'avis contient les noms des magistrats candidats à leur réélection et indique que d'autres candidatures peuvent être déposées dans un délai de trois semaines.

⁴ Dans tous les cas, les nouvelles candidatures sont traitées conformément à l'article 8a.

⁵ Le membre concerné doit se récuser lors du vote portant sur sa réélection. Il n'est pas remplacé et le Conseil de surveillance de la magistrature siège à cinq membres.

Article 24, alinéa 2, lettre c

c) (Abrogée.)

Article 51, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹ Le Tribunal de première instance dispose d'un premier greffier et des greffiers nécessaires à l'exécution de ses tâches. Le premier greffier est notamment chargé de la direction du personnel et des autres affaires administratives du Tribunal de première instance.

Article 51a (nouveau)

Le Ministère public dispose des greffiers nécessaires à l'exécution de ses tâches.

Article 66, alinéa 1 (nouvelle teneur)

¹ Le pouvoir disciplinaire est exercé par un Conseil de surveillance de la magistrature composé de six membres et de suppléants.

Article 74b (nouveau)

Disposition transitoire

La procédure de réélection au sens de l'article 8b est applicable pour la première fois au renouvellement des autorités judiciaires pour la législature 2021-2025.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Le président : Nous avons discuté à ce sujet tout à l'heure. Quelqu'un souhaite-t-il réintervenir sur ce dossier ? Monsieur Thomas Stettler, vous avez la parole.

Article 8a, alinéa 3 :

M. Thomas Stettler (UDC) : Tout d'abord vous dire que je suis surpris... et je félicite Gabriel Willemin de nous avoir rendus attentifs à un certain nombre de choses... puisque toute la Suisse entière ou en tout cas tous les partis sauf l'UDC étaient scandalisés depuis une semaine du fait que l'UDC avait, au Parlement fédéral, imposé un ticket et dit que tous ceux qui ne seraient pas sur le ticket ne seraient pas acceptés comme élus de leur parti. Et je crois que c'est justement là le point important : est-ce qu'on veut encore se donner une liberté ?

C'est bien d'avoir un conseil, que quelqu'un nous dise si les gens qui se proposent ont vraiment les capacités. C'était quand même ça l'esprit de la motion de Christopher Schaffter pour d'abord savoir si les gens étaient compétents ou non pour le poste.

Maintenant, si on doit voter, est-ce qu'on devient une chambre d'enregistrement ? Ou plusieurs candidats doivent-ils être présentés ?

Je crois qu'il est clairement dit, à l'article 8a, qu'il y a un Conseil de surveillance de la magistrature qui prépare et pré-avise l'élection des magistrats de l'Ordre judiciaire. Cela veut dire qu'il dira déjà peut-être une certaine préférence ou signalera quelqu'un qui n'aurait pas complètement le profil pour ce poste. Je pense que c'est déjà dire beaucoup, une aide pour les parlementaires pour prendre une décision.

Mais, après, c'est clair, si c'est ce conseil qui propose une candidature et qu'on doit l'enregistrer, on peut tout balayer et oublier ! Donc, je pense que l'alinéa 3 est clairement inutile et très mauvais pour la liberté d'action du Parlement. Je vous propose donc d'aller dans le sens de ce qu'a dit Gabriel Willemin. Plutôt que d'enlever tout le contenu de la loi, tout simplement enlever l'alinéa 3 de cet article 8a. Merci.

M. Charles Juillard, ministre de la Justice : La proposition qui vous est formulée ici en dernière minute par le groupe UDC a quand même ceci de particulier qu'elle amputerait l'issue du travail fait par la commission de surveillance de la magistrature. Parce que cet alinéa 3 dit, après les examens qui sont faits par la commission, ce que fait la commission de cet examen. S'il n'y a pas cet alinéa 3, cela voudrait dire que la commission examine, se forge sa propre opinion et reboucle le dossier sans jamais en parler à personne ! Tandis qu'ici, à l'alinéa 3, on dit ce qu'elle fait avec ces candidatures. Elle doit faire une proposition de candidature à un poste à repourvoir.

Donc, je crois qu'il est assez clair que si vous amputez cet article de l'alinéa 3, tel que proposé par le groupe UDC, je pense qu'il manque quelque chose. C'est quand même un entonnoir auquel il manque le dernier bout qui permet justement de filtrer les différents éléments.

Je vous propose véritablement de ne pas entrer en matière.

Maintenant, on peut peut-être prétendre que cette condition est trop restrictive mais souvenez-vous qu'il y a eu déjà, en première lecture, un premier ajout à l'alinéa 2 qui disait, en dernière phrase, «Celui-ci en transmet copie au Secrétariat du Parlement». Pourquoi ? C'était précisément pour que le Parlement puisse être au courant de toutes les candidatures qui sont formulées et non pas seulement le Conseil de surveillance de la magistrature parce qu'alors, là, ce serait vraiment une «boîte noire» que ce Conseil de surveillance de la magistrature qui examinerait les candidatures mais qui serait seul à connaître toutes les candidatures qui sont formulées et, de là, viendrait une proposition à l'intention du Parlement. Par le fait que le Bureau du Parlement recevra toutes les candidatures, qu'il en donnera forcément connaissance au Parlement, le plénum gardera toute liberté de suivre ou non le préavis qui sera formulé par la commission de surveillance de la magistrature.

Franchement, supprimer purement et simplement l'alinéa 3, pour moi, n'est pas la bonne solution parce qu'elle ampute une maille dans le processus, respectivement la dernière phase : ce que fait la commission de surveillance de la magistrature après avoir examiné les différentes propositions qui lui sont formulées.

Le président : Dès lors que nous sommes confrontés à un litige sur cette loi, nous allons passer à la discussion de détail.

Article 8a, alinéa 3

Le président : On a bien compris que c'est cet alinéa qui posait problème. Dès lors, j'ouvre la discussion. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer à ce sujet ? Personne. Du côté du Gouvernement, tout a été dit Monsieur Juillard ? Alors, on va passer au vote.

Au vote, la proposition du groupe UDC est refusée par 32 voix contre 11.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 39 voix contre 8.

17. Modification de la loi instituant le Conseil de prud'hommes (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi du 30 juin 1983 instituant le Conseil de prud'hommes [RSJU 182.34] est modifiée comme il suit :

Article 39, alinéa 1 (nouvelle teneur) et alinéa 4 (abrogé)

¹ La procédure devant le Conseil de prud'hommes est gratuite dans les litiges dont la valeur litigieuse ne dépasse pas 30 000 francs.

⁴ (Abrogé.)

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 53 députés.

18. Modification de la loi concernant la profession d'avocat (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

I.

La loi du 3 septembre 2003 concernant la profession d'avocat [RSJU 188.11] est modifiée comme il suit :

Article 10, lettre e (abrogée)

e) (Abrogée.)

Article 32, alinéas 2 et 3 (nouvelle teneur) et alinéa 4 (nouveau)

² Pour être admis, le candidat doit :

- a) avoir accompli des études de droit sanctionnées soit par une licence en droit ou un bachelors en droit délivré par une université suisse, soit par un diplôme équivalent délivré par une université de l'un des Etats qui ont conclu avec la Suisse un accord de reconnaissance mutuelle des diplômes;
- b) répondre aux conditions prévues à l'article 8, alinéa 1, lettres a à c, de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats;
- c) ne pas avoir échoué de manière définitive à l'examen du barreau dans un autre canton ou dans un autre Etat;
- d) disposer d'un plan de stage attestant qu'il pourra accomplir sa formation conformément à l'article 33 de la présente loi; d'éventuelles modifications du plan survenant en cours de stage demeurent réservées;
- e) s'être acquitté de l'émolument pour l'inscription au tableau.

³ Un règlement du Tribunal cantonal précise les documents que le candidat doit joindre à sa demande pour établir qu'il remplit les conditions d'inscription.

⁴ La commission des examens d'avocat refuse l'inscription des candidats qui ne remplissent pas les conditions de l'alinéa 2 et procède à la radiation de ceux qui n'en remplissent plus les conditions.

Article 33 (nouvelle teneur)

¹ La durée du stage est de deux ans au moins et de trois ans au plus. Elle peut être prolongée d'une année au plus avec l'accord de la commission des examens d'avocat en cas d'échec aux examens ou pour d'autres motifs justifiés.

² Le stage est effectué durant douze mois au moins auprès d'un avocat inscrit au registre cantonal ou membre de l'Ordre des avocats et six mois au moins auprès d'autorités judiciaires jurassiennes. Pour le surplus, le candidat peut effectuer une période de stage auprès d'un service de l'administration cantonale, d'une banque ou d'une fiduciaire. Sur requête, il peut en outre être autorisé à faire une période de stage dans une étude d'avocat ou dans un tribunal d'un autre

canton, dans l'administration fédérale ou dans une autorité judiciaire fédérale ou étrangère, sous réserve de l'accomplissement des durées minimales prescrites ci-dessus.

³ Pour des motifs justifiés, la commission des examens d'avocat peut autoriser l'accomplissement du stage à temps partiel (au moins à mi-temps), en prolongeant sa durée en conséquence.

⁴ En règle générale, le stage s'effectue sans interruption. Toutefois, des interruptions dues à des causes telles que maladie, accident, maternité, accomplissement d'une obligation légale ou à d'autres motifs justifiés sont admissibles. Elles ne sont toutefois comptées dans la durée du stage qu'à raison de quatre semaines au plus par année. Pour le surplus, elles entraînent une prolongation de la durée du stage à effectuer. Les vacances auxquelles le stagiaire a droit ne sont pas considérées comme interruption du stage.

⁵ Pour le surplus, le déroulement du stage est fixé par un règlement du Tribunal cantonal.

Article 33a (nouveau) Cours de formation

¹ Le Tribunal cantonal organise les cours de formation dispensés aux avocats stagiaires, en collaboration avec l'Ordre des avocats et, au besoin, avec des organes de formation d'autres cantons.

² Le Gouvernement règle les modalités par voie d'ordonnance.

Article 34, alinéa 3 (nouvelle teneur) et alinéa 4 (nouveau)

³ L'avocat stagiaire est tenu au secret professionnel et au secret de fonction. Il s'abstient de tout acte susceptible de mettre en cause la confiance placée en lui. En outre, il est tenu de respecter les dispositions de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats et de la présente loi qui lui sont applicables par analogie.

⁴ En cas d'infraction répétée malgré un avertissement ou en cas d'infraction grave du stagiaire à ses devoirs, la commission des examens d'avocat peut radier l'avocat stagiaire fautif du tableau des avocats stagiaires. La procédure devant la Chambre des avocats est applicable par analogie. La décision de radiation est sujette à recours à la Cour administrative.

Article 35, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Seul le candidat titulaire d'une licence ou d'un master en droit délivrés par une université suisse ou d'un diplôme jugé équivalent au sens de l'article 7, alinéa 1, lettre a, de la loi fédérale sur la libre circulation des avocats et ayant accompli le stage prescrit à l'article 33 peut s'inscrire à l'examen.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 députés.

19. Modification de la loi sur les communes (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

La loi sur les communes du 9 novembre 1978 [RSJU 190.11] est modifiée comme il suit :

Article 34, alinéa 5 (nouvelle teneur)

⁵ Le juge administratif statue sur les requêtes tendant à la révocation.

Article 56 (nouvelle teneur)

7. Voies de droit

¹ Pour autant qu'elles ne puissent pas faire l'objet d'un recours fondé sur la loi sur les droits politiques [RSJU 161.1], les décisions émanant d'un organe communal sont sujettes à opposition et recours conformément au Code de procédure administrative.

² En outre, les électeurs de la commune ont qualité pour recourir contre les décisions qui touchent aux intérêts généraux de la commune (recours en matière communale). Le recours doit être formé dans les trente jours dès la notification de la décision. Les motifs de recours sont ceux prévus à l'article 122, lettres a et b, du Code de procédure administrative. Les dispositions du Code de procédure administrative sont applicables pour le surplus.

³ Lorsque la contestation porte sur une décision de l'assemblée communale ou du conseil général, la procédure d'opposition n'est pas ouverte, le délai de recours commence à courir le lendemain du jour de la séance et le conseil communal représente la commune dans la procédure.

Articles 57, 58, 59, 60

(Abrogés.)

Article 61, titre marginal et alinéa 2 (nouvelle teneur)

Recours à la Cour administrative

² Ont qualité pour recourir le conseil communal et toute partie à laquelle cette qualité est reconnue par le Code de procédure administrative. En outre, si le juge administratif a annulé une décision qui touche aux intérêts généraux de la commune, tout électeur de celle-ci est légitimé à recourir.

Articles 62 à 64

(Abrogés.)

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 52 députés.

20. Modification du décret sur les communes (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête :

I.
Le décret du 6 décembre 1978 [RSJU 190.111] sur les communes est modifié comme il suit :

Article 33 (nouvelle teneur)

3. Obligation de contester

¹ Toute violation de prescriptions fixant une compétence ou une procédure lors d'une assemblée communale ou d'une séance d'un autre organe communal doit être contestée séance tenante.

² L'obligation de contester séance tenante disparaît lorsque, au vu des circonstances, il ne saurait être exigé de la personne concernée qu'elle invoque le vice à temps.

³ Quiconque contrevient à l'obligation de contester séance tenante perd le droit de recourir ultérieurement.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 51 députés.

21. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête :

I.
La loi d'introduction du Code de procédure civile suisse (LiCPC) du 16 juin 2010 [RSJU 271.1] est modifiée comme il suit :

Article 5, alinéa 6 (nouveau)

⁶ Le président de la Cour civile est également compétent pour statuer sur la désignation d'un contrôleur spécial en vertu de l'article 697b du Code des obligations (art. 5, al. 1, let. g, CPC).

Article 11, alinéa 3 (nouvelle teneur) et alinéa 4 (nouveau)

³ Le Gouvernement peut, par voie d'ordonnance, définir les qualifications que doivent présenter les médiateurs pour que leur rétribution soit prise en charge par l'Etat, le tarif de celle-ci, ainsi que le plafond des frais remboursés par l'Etat.

⁴ Sous réserve du droit fédéral, les médiateurs rétribués par l'Etat sont soumis au secret de fonction.

Article 13a (nouveau)

Entraide judiciaire internationale

Le Tribunal de première instance est l'autorité cantonale compétente dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière civile.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 54 députés.

22. Modification de la loi portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête :

I.
La loi du 20 juin 2001 portant introduction à la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LiLAVI) [RSJU 312.5] est modifiée comme il suit :

Article 26, alinéa 3 (nouveau)

³ Lorsque le Service de l'action sociale ne dispose pas d'informations suffisantes quant à l'issue de la procédure pénale dirigée contre l'auteur de l'infraction pour exercer le recouvrement, les autorités judiciaires lui communiquent, sur demande, un extrait du dispositif entré en force. L'article 7, alinéa 3, de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) est réservé.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 54 députés.

23. Modification de la loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP) (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura
arrête :

I.

La loi d'introduction du Code de procédure pénale suisse (LiCPP) du 16 juin 2010 [RSJU 321.1] est modifiée comme il suit :

Article 13 (nouvelle teneur)

Les ordonnances de classement et de non-entrée en matière décernées par le Ministère public sont prises conjointement par le procureur en charge de l'affaire et le procureur général ou, en cas d'empêchement de celui-ci, un autre procureur. Le procureur en charge de l'affaire statue seul dans les cas suivants :

- a) lorsque l'ordonnance est notifiée à la partie plaignante;
- b) lorsqu'il est démontré que l'événement à l'origine de la procédure n'a pas été causé par une intervention humaine tierce;
- c) en cas de décès du prévenu;
- d) lorsque l'infraction ne se poursuit que sur plainte, en l'absence d'une plainte valablement déposée ou en cas de retrait de celle-ci.

Article 24, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² Une telle information entre en ligne de compte lorsque l'éventuelle infraction :

- a) peut mettre en cause la protection de personnes mineures, en particulier des élèves, ou d'autres personnes nécessitant assistance;
- b) peut mettre en cause la protection de biens de police, en particulier la santé et la sécurité publiques;
- c) a été commise dans l'exercice d'une profession soumise à autorisation ou placée sous une surveillance disciplinaire.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 52 députés.

24. Modification de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

La loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) [RSJU 701.1] est modifiée comme il suit :

Article 19, alinéa 4 (nouveau)

⁴ En procédure d'opposition, le requérant supporte les frais relatifs à la séance de conciliation, à moins que l'opposition soit manifestement irrecevable ou manifestement infondée, auquel cas ceux-ci sont mis à la charge de l'opposant. En cas d'échec de la conciliation, les frais subséquents sont mis à la charge de l'opposant qui succombe s'il les a occasionnés sans nécessité.

Article 71, alinéa 3 (nouveau)

³ En cas d'opposition manifestement irrecevable ou manifestement infondée, les frais relatifs à la séance de conciliation sont mis à la charge de l'opposant. En cas d'échec de la conciliation, les frais subséquents sont mis à la charge de l'opposant qui succombe s'il les a occasionnés sans nécessité.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Le président : Cette modification, visiblement, pose quelques problèmes dont il va falloir discuter. A ce sujet et comme indiqué en début de séance, nous allons ouvrir un débat d'entrée en matière... ou, si personne ne souhaite s'exprimer, nous allons pouvoir passer tout de suite au vote. Ce n'est pas le cas. Nous allons uniquement nous limiter au vote d'entrée en matière.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 37 voix contre 16.

Le président : Dès lors, nous allons procéder à l'examen de détail de cette loi avec, extrêmement rapidement, le chapitre I : accepté. Le chapitre II : accepté aussi. Nous votons désormais sur cette loi sur les constructions et l'aménagement du territoire en deuxième lecture.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 36 voix contre 17.

25. Modification du décret concernant le permis de construire (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura arrête :

I.

Le décret du 11 décembre 1992 concernant le permis de construire (DPC) [RSJU 701.51] est modifié comme il suit :

Article 54, alinéa 2 (nouvelle teneur)

² En procédure d'opposition, le requérant supporte les frais relatifs à la séance de conciliation, à moins que l'opposition soit manifestement irrecevable ou manifestement infondée, auquel cas ceux-ci sont mis à la charge de l'opposant. En cas d'échec de la conciliation, les frais subséquents sont mis à la charge de l'opposant qui succombe s'il les a occasionnés sans nécessité.

II.

Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur du présent décret.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Le président : Même principe pour la modification de ce décret. Nous avons, là aussi, la possibilité d'un débat d'entrée en matière puisqu'elle est toujours contestée. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? A qui puis-je donner la parole ? Personne ne souhaite la prendre du côté du Parlement, du côté du Gouvernement non plus. Il s'agit dès lors de votre entrée en matière sur ce décret concernant le permis de construire.

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 35 voix contre 17.

Le président : Nous allons donc pouvoir passer à l'examen de détail. Chapitre I : accepté. Chapitre II : accepté. Titre et préambule : acceptés. Vote final.

L'article 54, alinéa 2 et le chiffre II, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification du décret est adoptée par 36 voix contre 17.

Le président : Je vous propose, à 15.35 heures, de faire dix minutes de pause, soit jusqu'à 15.45 heures, histoire de pouvoir repartir fraîchement dispos pour l'examen du budget et de son arrêté et de la quotité d'impôt pour 2016.

(La séance est suspendue durant une dizaine de minutes.)

Le président : Le quorum semble être là. Les autres, comme toujours en étant absents, auront tort ! Nous allons pouvoir passer au prochain point de notre ordre du jour.

26. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2016

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2016.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le budget 2016 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par Monsieur le ministre des Finances en date du 1^{er} octobre 2015. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs. De plus, le fascicule de 400 pages qui est à notre disposition contient de très nombreuses informations. Je vais donc faire ressortir à cette tribune, comme lors des quatre précédents exercices liés aux budgets annuels, quelques éléments.

Nous savions que l'établissement du budget 2016 serait difficile mais, par contre, nous n'imaginions pas un déficit à hauteur de 6,9 millions après un prélèvement de 9,5 millions sur la réserve pour risques conjoncturels, soit la ponction complète de celle-ci. Effectivement, suite aux mesures arrêtées dans le cadre du programme OPTI-MA, nous pouvions

espérer boucler l'exercice budgétaire 2016 avec un découvert, entre les revenus et les charges, beaucoup moins conséquent que les 16,4 millions. Toutefois, l'atteinte de l'objectif souhaité était étroitement liée à la concrétisation complète de la tranche 2016 du programme OPTI-MA. Tout en relevant la contribution de 20 millions de celle-ci dans le budget, nous devons constater que la réalisation du solde de 8 millions de la tranche 2016 est impérative.

Lors de l'examen, durant cette législature, des budgets et des comptes, j'ai eu l'occasion de relever, plusieurs fois à cette tribune, d'une part qu'il fallait être réaliste et constater que nous disposions de très peu de marge pour atténuer les défis qui nous attendent et d'autre part qu'il était indispensable de ne pas relâcher la discipline budgétaire et de poursuivre les efforts pour rationaliser les structures.

Aujourd'hui, je dois malheureusement ajouter à mes propos précédents que le déficit de 6,9 millions du budget 2016 satisfait tout juste au mécanisme de frein à l'endettement. Dès lors, il y a lieu de reconstituer, dans les meilleurs délais, une marge de manœuvre financière afin de garantir des finances saines et durables. Je ne saurais rappeler, une fois encore, que c'est la maîtrise de la politique financière qui préserve les contribuables d'une part et les générations futures d'autre part et qui favorise les investissements.

La page 17 du fascicule du budget laisse apparaître que 19 cantons présentent un budget 2016 déficitaire. De plus, je relève également que plusieurs cantons souhaitent procéder à des mesures d'assainissement pour retrouver une meilleure situation financière. Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas, pour moi, de relever ces faits comme un motif de satisfaction mais comme une réalité. Personnellement, je ne me réjouis absolument pas de devoir continuer à prendre des mesures pour assainir nos finances cantonales. Par contre, dans ma fonction de député, je ne peux pas ignorer la dégradation de celles-ci et rester dans l'inaction. De plus, il vaut toujours mieux intervenir le plus rapidement possible et en douceur plutôt que tardivement et en force. Il est bien entendu que je ne demande pas de partager cette conviction avec moi aujourd'hui mais d'y réfléchir compte tenu des défis financiers qui nous attendent encore ces prochaines années.

Je suis également conscient que nous ne sommes pas unanimes à considérer que l'assainissement des finances publiques doit être une priorité. Malheureusement, et pour l'exemple seulement, nous pouvons nous rendre compte où conduisent les facilités de la vie à crédit de certains Etats.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2016, je relève que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que le chancelier pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées aux très nombreuses questions.

Dans le budget 2016, je relève que les charges augmentent de 12,6 millions par rapport au budget 2015. Quant aux revenus, si l'on déduit le prélèvement de 9,5 millions sur la réserve pour risques conjoncturels, ils sont quasi identiques à ceux portés au budget 2015. C'est la première fois, depuis 1982, que les revenus n'augmentent pas d'une année à l'autre. A ce sujet, je me permets de prendre le budget 2013 comme exemple inverse durant cette législature. Effectivement, lors de ma présentation de celui-ci à cette tribune, je

pouvais relever une augmentation des revenus de 32,9 millions par rapport à l'année précédente. Par contre, à la suite de ce constat, je précisais d'emblée ce qui suit : (je cite) : «Toutefois, ce dernier montant est à apprécier avec beaucoup de prudence car il comprend une augmentation de 15,2 millions provenant de la péréquation financière fédérale. En fait, celle-ci représente les 46 % de l'augmentation des revenus. Pourrions-nous, à l'avenir, toujours compter sur ces augmentations substantielles ? Je le souhaite. Malheureusement, la baisse de quasi 9 millions de la part cantonale au bénéfice de la BNS en 2012 par rapport à 2011, et qui est également reportée dans le budget 2013, n'est surtout pas un exemple pour nous rassurer» (fin de citation). Aujourd'hui, la réduction de 3,3 millions du montant de la péréquation financière dans le budget 2016 par rapport à 2015 ne fait que renforcer mon inquiétude à ce sujet.

L'évolution des revenus 2016 est également marquée par l'absence d'un montant en relation avec une éventuelle distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse. Je rappelle qu'un montant de 2,7 millions figurait dans le budget 2015. Compte tenu des incertitudes liées au résultat que réalisera la BNS en 2015, la probabilité de ne rien recevoir est plus importante que l'espérance de recevoir un montant. Il est donc prudent de n'inscrire aucune somme au budget.

Ces dernières années, nous pouvions également compter, au niveau des revenus, sur des augmentations relativement conséquentes des impôts des personnes morales. C'est le contraire dans le budget dont nous discutons. En effet, compte tenu de situations contrastées face à la conjoncture actuelle, respectivement en fonction des dernières informations connues qui se basent sur une réduction des marges bénéficiaires, c'est une diminution de 9 millions par rapport à l'année précédente qui est enregistrée sur les impôts des personnes morales. En fait, le montant de 48,5 millions qui figure dans le budget est comparable au montant encaissé en 2013. Cette baisse est toutefois compensée par la progression de 9,7 millions provenant des impôts des personnes physiques dont, entre autres, 5,2 millions sur le revenu et 1,6 million sur la fortune.

Sous la rubrique des revenus, je mentionnerai encore l'augmentation de 650'000 francs provenant de la taxe des véhicules à moteur. Cette dernière s'explique par deux facteurs, à savoir par le fait qu'il y a plus de véhicules, y compris les véhicules d'entreprises, et par l'augmentation du poids moyen de ceux-ci. Quant à l'augmentation de 610'000 francs en relation avec les amendes d'ordre, sous la rubrique de la Police cantonale, nous aurons l'occasion de l'aborder dans le cadre de la discussion de détail.

En ce qui concerne les dépenses, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 12,6 millions par rapport à 2015. Au sujet de celles-ci, l'Etat doit malheureusement faire face à une nouvelle charge en matière de financement du nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire (FAIF). En fait, la contribution de 6,3 millions de notre Canton à ce fonds représente la moitié de l'augmentation totale des dépenses 2016 par rapport à 2015. L'autre moitié de l'augmentation concerne tout particulièrement les prestations complémentaires AVS/AI ainsi que les réductions aux primes d'assurance-maladie, les soldes dus aux communes relatifs à la répartition des charges, les dédommagements en matière de formation professionnelle, les hospitalisations extérieures et les frais de détention des détenus.

Au niveau des dépenses, je relèverai encore que l'évolution de la charge d'intérêts est en diminution de 250'000

francs par rapport à 2015. Tout en étant conscient que les taux d'intérêts se situent à des niveaux historiquement bas, ce résultat provient de la recherche d'emprunts aussi bien au meilleur taux qu'à la durée la plus favorable. Toutefois, si l'on peut se réjouir aujourd'hui de cet état de fait, il ne faut pas oublier qu'il pourrait en aller tout autrement d'ici quelques années.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet largement discuté à cette tribune, aussi bien lors de la discussion du budget que de celle des comptes. Contrairement à ces dernières années, l'évolution des charges de personnel est, dans le budget que nous discutons, en diminution de 5,3 millions. Il faut donc apprécier cette réduction. Différentes raisons l'expliquent de manière détaillée aux pages 33 à 38 et je me permets de m'y référer. Sans vouloir anticiper sur le résultat des comptes 2015, les charges de personnel devraient déjà être inférieures au montant figurant dans le budget.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2016, il s'élève à 35,1 millions, soit une différence de 9,6 millions par rapport au montant inscrit au plan financier pour l'année prochaine. Cet écart provient de l'actualisation du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets et de la contrainte liée au mécanisme du frein à l'endettement. Eu égard aux nombreuses variations, je me permets de me référer aux commentaires qui se trouvent à la page 63 du fascicule. Les dépenses d'investissements brutes, y compris la part de la Confédération à la construction de l'A16, s'élèvent à 95,8 millions. Quant au degré d'autofinancement des investissements, il est budgété à 80,6 % contre 81,1 % pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En définitive, l'insuffisance de financement augmentera la dette de 335 millions à fin 2015 à environ 353,3 millions à fin 2016.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2016. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2016 s'est déroulé dans un climat serein. Dans le cadre de l'étude de ce budget, je vous signale qu'il a été discuté de pouvoir disposer de davantage de temps entre la réception du fascicule et son traitement en CGF. A ce sujet, nous avons pris bonne note que des réflexions étaient déjà menées au sein du Département des finances et que des propositions seront faites au début de l'année prochaine.

Je préciserai encore que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail. Par contre, je ne saurais insister, une fois encore, sur le fait que l'établissement du budget 2016 a été très difficile malgré la contribution de 20 millions du programme d'économies OPTI-MA. Nous savons aussi que l'exercice budgétaire 2017 risque d'être compliqué malgré la poursuite de la concrétisation du solde de 2016 et de la quote-part de 2017 d'OPTI-MA. Dès lors, pour retrouver une marge de manœuvre suffisante pour les prochaines années, il s'agit de se préoccuper rapidement de la question du déficit structurel. Il est bien entendu que, comme parlementaires, nous devons aussi assumer nos responsabilités.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard pour sa disponibilité à

l'égard de notre commission ainsi qu'à MM. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés, et Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale, pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements notre secrétaire Christiane Pieren pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Mercredi dernier, lors de la 78^{ème} et dernière séance CGF de la législature qui s'achève, j'ai adressé des remerciements aux différentes personnes qui nous ont permis d'assumer notre mandat. Aujourd'hui, vous me permettez, Monsieur le Président, de réitérer mes remerciements à mes collègues de la CGF pour leur excellente collaboration au bon fonctionnement de notre commission, respectivement de nos institutions.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est par 10 voix et une abstention qu'elle vous recommande aussi bien l'entrée en matière que l'acceptation de l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2016.

Profitant de cette tribune je vous fais part que le groupe PLR acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté. Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC) : Difficile, pour le groupe UDC, de constater que, malgré les efforts conséquents du programme OPTI-MA, la barque des finances cantonales se chargera une fois de plus en 2016 !

Difficile de constater aussi qu'OPTI-MA n'était pas le mot juste car, si on laisse parler les chiffres, on aurait plutôt dû parler du programme «MINIMA», donc le minimum nécessaire pour ne pas couler définitivement la caisse jurassienne dans un trou sans fond !

On nous répète toujours qu'il ne faut pas peindre le diable sur la muraille et, il est vrai, la situation n'est pas désespérée mais elle est dangereuse. La dette, qui grossit continuellement, nous expose toujours plus au danger de la remontée des taux hypothécaires.

Le frein à l'endettement tel que nous le connaissons, même difficile à respecter, n'est peut-être pas assez serré.

Quand le programme OPTI-MA aura déployé tous ses effets, nous aurons au mieux une situation supportable mais jamais confortable. Une situation où nous ne pourrions que réagir plutôt qu'agir.

Le groupe UDC invite le futur Gouvernement et le Parlement à sortir des sentiers battus, à remettre en question le fonctionnement de notre Etat et, surtout, à recentrer les prestations sur l'essentiel. Ces réflexions sont nécessaires. Elles aboutiront certainement à des décisions impopulaires que le groupe UDC est prêt à soutenir, même si nous ne sommes pas encore représentés au Gouvernement.

Dans l'immédiat, le groupe UDC se résigne à accepter l'entrée en matière sur le budget minima 2016.

M. Eric Dobler (PDC) : 6,9 millions d'excédents de charges après la dissolution d'une provision pour risques conjoncturels de 9,5 millions, c'est bien dès lors un déficit structurel de 16,4 millions qu'il faut avoir à l'esprit.

Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des chiffres du budget, ils ont été très largement développés par le président de la

commission de gestion et des finances. Les investissements planifiés ont été réduits suite à l'actualisation des différents projets ou chantiers. Le volume net demeure comparable aux dernières années. Les investissements réalisés sur le territoire cantonal baissent avec l'achèvement du chantier de l'A16. Le taux d'autofinancement ne nous oblige pas à engager la procédure du frein à l'endettement. Le déficit reste supportable.

S'il peut être considéré comme acceptable compte tenu de la conjonction d'événements extraordinaires qui s'est concentrée sur cette année 2016, il ne saurait être qualifié de satisfaisant aux yeux des élus démocrates-chrétiens.

Avec une progression des charges dans le domaine des assurances sociales, des transports et de la santé, avec, après la stagnation de 2015, une baisse planifiée pour 2016 des recettes très importantes au titre des personnes morales, la disparition de la participation aux excédents de la BNS, la baisse de la RPT, l'exercice de la procédure budgétaire a tenu à un exercice de haute voltige.

Le contexte financier qui s'annonce pour les années à venir ne pousse pas à l'optimisme et, de tous les scénarii envisagés et anticipés depuis deux ans, c'est bien le pire qui semble se dessiner avec une accélération et un cumul sur un exercice budgétaire des risques identifiés. En faisant l'addition de ces risques, nous arrivons à un total de manque de ressources, d'un exercice budgétaire à l'autre, de 25 millions : 6 millions pour le fonds des infrastructures ferroviaires, -2,7 millions pour la Banque nationale suisse, -13 millions au niveau des personnes morales et -3,3 millions au niveau de la RPT.

L'attentisme n'est plus de mise et il faut impérativement poursuivre la mise en place de l'ensemble des mesures OPTI-MA. Il faut concrétiser complètement le programme OPTI-MA afin d'accroître la marge de manœuvre financière du Canton.

Au vu des éléments récents parvenus à notre connaissance et afin de pérenniser une structure, qui actuellement fonctionne à satisfaction, en ne la privant pas de la moitié de son subventionnement, le groupe démocrate-chrétien retire sa proposition de splitting de la subvention entre la «Puce verte» et la «Bulle verte». Cette association doit procéder à une demande de subvention ordinaire et il nous semble inopportun de passer par un amendement budgétaire.

La campagne électorale de cet automne a vu fleurir les promesses et engagements des candidats. S'il faut être à l'écoute des Jurassiennes et des Jurassiens, la situation financière doit inviter chacune et chacun des nouveaux élus à prendre ses responsabilités et à engager les projets que les finances jurassiennes peuvent supporter. Le canton du Jura ne peut pas continuer à vivre à crédit.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Gouvernement pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux nombreuses questions posées en commission de gestion et des finances. Nous profitons également de remercier toutes les collaboratrices et tous collaborateurs de l'administration cantonale qui ont collaboré, à un titre ou à un autre, à l'établissement de ce budget.

En conclusion, le groupe démocrate-chrétien acceptera l'entrée en matière sur l'arrêté concernant le budget tel que présenté. Nous interviendrons cependant sur les différentes propositions de majorité et de minorité dans le cadre de la discussion de détail.

M. Jean Bourquard (PS) : Il y a un an plus ou moins exactement, à cette même tribune, je disais que «le traitement du budget 2015 en CGF n'avait pas été une sinécure ! » Cela vous a été rappelé tout à l'heure.

Depuis lors, un exercice comptable ou presque s'est écoulé. Malgré un autre exercice encore plus difficile sur tous les plans nommé OPTI-MA que nous autres, socialistes, avons aussi soutenu, voire porté selon certains, avec les incidences et conséquences que l'on doit bien constater a posteriori, malgré donc cet exercice lancé selon le planning et toujours en cours, force est de constater que nous ne sommes pas au bout du tunnel en ce qui concerne la situation financière de notre République.

Les cautèles et les garde-fous posés tant par l'exercice OPTI-MA que par la menace du frein à l'endettement ont à nouveau pesé très lourd sur les débats menés au sein de la commission de gestion et des finances.

D'un budget 2015 estimé à 3,9 millions, après une embellie de plus de 10 millions obtenue grâce au catalogue de mesures OPTI-MA sans lesquelles le déficit de l'Etat aurait atteint des sommets, nous sommes confrontés au vote d'une enveloppe budgétaire 2016 qui péjore encore notre situation avec un déficit prévisionnel de 6,9 millions. Grâce à la dissolution totale de la réserve conjoncturelle ou budgétaire, peu importe l'appellation de celle-ci, nous évitons exceptionnellement de devoir voter un budget déficitaire de plus de 16 millions de francs, tout en respectant de justesse, comme l'a dit le président de la commission, le frein à l'endettement.

Oui, je sais que d'aucuns rétorqueront que, si toutes les mesures OPTI-MA avaient pu être mises en place, nous aurions une situation un peu moins alarmante. Je leur répondrai qu'entre la théorie et la pratique, il y a encore heureusement les facteurs humains et que les mises en application des mesures sont forcément moins évidentes que prévues...

Tout ceci dans un contexte qui, malheureusement, comme l'avait annoncé le ministre Juillard mais que l'on avait du mal à croire, confirme les pires prévisions, à savoir :

- financement supplémentaire de 6,3 millions pour le FAIF;
- une croissance difficilement maîtrisable – quel que soit le ou la ministre en charge de ce département – des dépenses de santé, d'assurances sociales et d'aide sociale qui, à elles seules, représentent une augmentation de 8,5 millions;
- baisse des recettes des personnes morales pour 8,9 millions; je rencontrais un horloger juste hier qui me confirmait que la situation n'était pas brillante mais je sais que ce n'est pas pour toutes les entreprises heureusement;
- pas de versement de la BNS, d'où une diminution de 2,7 millions;
- perte de rentrées sur la RPT pour 3,3 millions...
- etc.

Les quelques bonnes nouvelles budgétaires, telles que l'augmentation des rentrées des personnes physiques, pour 8,5 millions, ou encore la baisse des charges salariales de 5,3 millions, ne compensent toutefois pas, et de loin, les pertes ou les augmentations de charges.

Je relèverai quand même que les mesures OPTI-MA déjà mises en place, ou en passe de l'être, généreront une économie de 20 millions, ce qui conforte l'opinion de celles et ceux qui jugeaient cet exercice inéluctable.

Un regret non négligeable cependant pour le groupe socialiste qui prône encore et toujours l'abandon pur et simple

de la baisse fiscale annuelle, certes décidée par le peuple mais tellement irréaliste vu la situation financière budgétaire que nous vivons aujourd'hui...

Vous comprendrez donc, chers collègues, que ce n'est pas le groupe socialiste qui va proposer des augmentations de dépenses en modifiant les rubriques budgétaires proposées. Nous sommes bien conscients des réalités et nous agissons de manière responsable. Nous n'avons d'ailleurs pas d'autre choix, notre capacité d'investir pour l'avenir de ce Canton et le bien-être de sa population étant encore et toujours garantis.

En ce qui concerne le détail des rubriques budgétaires qui font l'objet d'une demande d'amendement, je vous annonce que le groupe socialiste, à une très forte majorité, soutiendra les propositions de la majorité de la commission.

Comme vous l'aurez compris, nous voterons l'entrée en matière même si nous aurions, comme dans d'autres cantons, rêvé d'un meilleur budget. Je vous remercie de votre attention. Et j'adresse mes remerciements aux ministres qui ont répondu à nos questions ainsi qu'aux spécialistes de la Trésorerie générale qui, comme à l'accoutumée, ont été à la hauteur.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Nous nous sommes abstenus à l'entrée en matière. Donc, nous ne la contestons pas.

Le budget 2016 de la République et Canton du Jura est le reflet d'une crise économique qui n'est plus passagère mais qui est devenue structurelle. Ce sont les citoyennes et les citoyens qui en subiront les conséquences à des degrés divers, les bas et moyens revenus en première ligne.

Cette crise ne pourra pas être résolue que par des mesures techniques car nous sommes face à une sorte d'effondrement global provoqué par la raréfaction des richesses extraites de notre planète terre et nous sommes entrés dans l'ère des pollutions en tous genres ainsi que des désastres climatiques provoqués par nos modes de vie de sur-consommateurs. La concentration de la richesse au niveau global est devenue un problème qui touche les collectivités les plus petites comme la nôtre. L'argent ne circule plus comme il le devrait et non seulement la répartition s'est inversée, durant ces cinquante dernières années, au profit des 10 % les plus riches, mais ce qui est grave, c'est que l'accaparement de cette richesse par les plus riches dépasse le 100 % de la richesse produite. Cela veut dire, au niveau global, que non seulement cette catégorie accapare la richesse créée aujourd'hui mais aussi qu'elle acquiert une partie de la richesse des 90 % restants, créée dans le passé. Ceci peut se traduire par exemple par le rachat d'entreprises suisses avec délocalisation, si ce n'est de la production, du moins du pouvoir de décision.

Dans cette situation difficile, les mesures d'économies OPTI-MA, prises à la hussarde l'année dernière, n'ont pas été à la hauteur des espérances. Ces mesures ont-elles amélioré la situation ? Non bien sûr. Outre le fait qu'elles ont eu et auront encore des effets négatifs sur la fracture sociale, elles n'ont pas permis d'équilibrer les comptes puisque le déficit est de 6,9 millions, auquel il faudrait ajouter la dissolution de la réserve conjoncturelle de 9,5 millions, soit un déficit de 16,4 millions de francs. Certes, on nous indique qu'environ 8 millions de francs de mesures OPTI-MA n'ont pas pu être appliqués dans ce budget. Pour nous, ces 8 millions de francs reportés en 2017 ainsi que les 15 millions projetés pour 2018 n'amélioreront pas les comptes comme espéré car ce que l'on

supprimera ici reviendra ailleurs sous la forme d'une aggravation de la situation de nombreuses personnes, aggravation due à des baisses ou des suppressions de prestations, donc à de probables diminutions de rentrées fiscales.

D'autre part, on peut également estimer que ce budget est embelli en ce sens qu'il prévoit des rentrées fiscales pour les personnes physiques en amélioration de 8,5 millions, ce qui nous semble généreux, et des diminutions d'environ 7 millions sur les personnes morales, qui sont peut-être sous-estimées. Il faut aussi mentionner les fortes hausses attendues dans les prestations des communes pour les crèches et l'aide sociale, qui ne peuvent être intégrées dans le budget cantonal avant la fin de l'exercice en cours.

Remarquons au passage que durant la législature qui s'achève, la dette brute de notre Canton est passée de 278,6 millions à 353,3 millions, soit une augmentation de 75 millions ou 15 millions de dette en plus chaque année.

Il est facile, dans ces conditions, d'affirmer, comme la majorité des partis représentés ici, que la seule alternative est de diminuer les dépenses, de supprimer des postes dans la fonction publique, d'externaliser les tâches de l'Etat, d'autonomiser des services, de diminuer des subventions et des enveloppes budgétaires à toutes sortes d'organisations de notre Canton. Tout ceci, nous l'avons déjà pratiqué cette année. Le Gouvernement lui-même reconnaît, à la page 19 du budget, je cite : « (...) Le potentiel de réduction budgétaire avant les décisions d'arbitrage du Gouvernement s'amenuise au fil des exercices. On est certainement proche de la limite qui pourrait remettre en question des prestations ou même le bon fonctionnement de l'Etat » (fin de citation).

La dissolution d'une réserve conjoncturelle de 9,5 millions ne laisse plus de marge de manœuvre autre que celle de l'austérité à appliquer sans tarder. Dans la logique actuelle, et avec le budget discuté aujourd'hui, il faudra bien, dans le budget 2017, interroger la participation salariale des employés de la fonction publique ainsi que la justification de certaines prestations qu'offre notre Canton à sa population. On voit dans quelle direction l'on va.

Le groupe CS-POP et VERTS veut une société qui remette en cause la croissance et/ou que l'on redéfinisse, fiscalement par exemple, ce que l'on met dans ce terme, en proposant une meilleure répartition des gains de cette croissance ainsi qu'en tenant compte de ce qu'elle implique en termes de déprédation des ressources naturelles.

Autre sujet qui nous interroge, le système de péréquation financière existant entre les cantons, qui montre ici ses limites. Rappelons que c'est, pour 2016, 3,3 millions en moins pour notre Canton.

La péréquation financière a pour but de mieux répartir les ressources des cantons et de la Confédération en vue d'améliorer la situation des cantons bénéficiaires par des paiements compensatoires venant des cantons contributeurs et de la Confédération. Malgré les déficits annoncés dans une majorité de cantons, la concurrence fiscale se poursuit. Selon un tout récent calcul de l'Administration fédérale des finances, 16 cantons, tous alémaniques, exploiteront en 2016 moins de 25 % de leur potentiel fiscal, 25 % étant la moyenne nationale.

Les baisses fiscales sur les personnes morales dans de nombreux cantons font que le pot commun est bientôt vide... et c'est la solidarité qui disparaît.

A l'inverse, le FAIF, le financement de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, approuvé en votation populaire le 9

février 2014, est un effet de la solidarité des cantons envers des infrastructures nationales. Il nous en coûtera 6,3 millions de dépense supplémentaire et autant par la suite alors que notre Canton ne verra pas de projets importants relatifs à l'infrastructure ferroviaire avant de nombreuses années.

Ces deux objets expliquent en partie le déficit prévu pour cette année 2016. Il y a donc un problème entre la Confédération et les cantons, problème qu'il faudra bien parvenir à corriger le plus rapidement possible.

Quelques remarques encore sur l'examen du budget.

Nous avons demandé, dans le cadre de la commission, que le budget ne nous parvienne plus deux ou trois jours avant l'examen par la commission des premiers départements mais au moins dix jours avant afin que les groupes politiques aient le temps de l'étudier et de faire les remarques nécessaires. Cette demande a été prise en compte et elle sera discutée par les nouvelles autorités l'année prochaine.

Nous considérons aussi que l'examen du budget ne doit pas être un seul examen comptable mais aussi l'occasion de faire valoir une vision politique, aussi minoritaire soit-elle. C'est dans cet esprit que nous proposons trois modifications – nous aurions pu en proposer bien d'autres – qui nous permettrons de souligner notre désaccord en ce qui concerne la suppression du Laboratoire cantonal, l'externalisation de la gestion des forêts de l'Etat ainsi qu'un effort modeste demandé à la police cantonale quant à ses investissements. Je vous remercie pour votre écoute.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI) : Le 1^{er} octobre dernier, la présentation du budget 2016 a été faite et, comme cela avait été prédit, le déficit est très important. Sans entrer dans les détails mais en regardant de manière générale, voici quelques considérations du groupe PCSI.

Certes, le frein à l'endettement a été respecté, mais – car il y a un mais – cela est dû à la dissolution totale de la réserve conjoncturelle de 9,5 millions. Sans cette dissolution, la perte – et c'est là qu'on mesure toute son ampleur – avoisinerait les 16,4 millions malgré les très nombreux arbitrages ! Inutile de préciser que ceci est intenable sur la durée. Nous pouvons dire, à ce stade, que le programme OPTI-MA, malgré ce que cela implique dans sa mise en application et par rapport aux conséquences, était indispensable.

Une question se pose : doit-on réellement dissoudre cette provision et ainsi respecter le frein à l'endettement ou, au contraire, compte tenu de la situation qui s'annonce plus que difficile, devrait-on déroger au mécanisme comme la loi le prévoit dans des situations particulières ?

Notre groupe a lancé ce légitime débat par le biais de la CGF car, à notre sens, notre Parlement ne pouvait pas passer à côté d'une telle question !

Nous entendons que la conjoncture devient de plus en plus inquiétante, que des baisses des rentrées fiscales sont malheureusement à entrevoir et ainsi justifient l'utilisation de la réserve. Nous sommes par contre beaucoup plus amères sur le fait qu'il faille la dissoudre car des mesures OPTI-MA ne seront pas mises en place dans les délais. Alors que l'échelonnement et la faisabilité dans le temps nous avaient été garantis.

Sachez que nous allons retirer notre proposition de minorité de ne pas dissoudre la réserve. N'en demeure pas moins qu'il faudra faire preuve de beaucoup d'imagination dans les années à venir pour pouvoir continuer à investir et répondre au mieux aux besoins de la population. Le défi est de taille...

De plus, la provision étant totalement dissoute, nous n'aurons (déjà) plus de filet de sécurité !

Il devient donc urgent de s'attaquer de manière approfondie au déficit structurel de cet Etat.

A notre sens, on ne pourra pas demander davantage aux divers partenaires qui ont déjà fait des efforts substantiels. Prenons par exemple les institutions sociales – une rubrique qui nous inquiète tout particulièrement – et qui sont aux abois : important à notre sens de mieux anticiper, de se mettre autour d'une table et de travailler de concert pour ainsi garantir un niveau similaire de prestations avec les moyens restreints qui sont imposés. Sans quoi il faudra choisir quelles prestations devront être abandonnées tout en étant conscients des conséquences que cela peut avoir en termes humains et aussi financiers.

A relever également que le report de la nouvelle évaluation des fonctions est contenu dans le budget. Comme si on faisait une économie sur le dos des employés de l'Etat. Surprenant aussi que, fin septembre, nous avions l'information que tout serait prêt pour le début de l'exercice alors que, quelques jours plus tard seulement, le déplacement de l'entrée en vigueur était toute incluse dans ces comptes. Cherchez l'erreur !

Si nous faisons beaucoup d'efforts à l'intérieur de l'Etat pour contenir les dépenses mais aussi pour optimiser les entrées, il n'en demeure pas moins que d'autres défis de taille nous attendent au niveau de la Confédération. Il faudra être très actif au niveau national pour défendre nos intérêts. Les alliances avec d'autres cantons seront sans doute à renforcer.

Et, finalement, vous informer que notre groupe refusera la totalité des propositions d'amendements qui nous sont proposés.

Avant de clore, j'adresse mes remerciements à la Trésorerie générale pour la très bonne qualité de son travail malgré des conditions difficiles ainsi qu'au Gouvernement.

L'entrée en matière est bien évidemment acquise de notre côté. Ce n'est par contre pas de gaieté de cœur que nous allons accepter l'arrêté relatif à ce budget. Nous serons vigilants lors de la prochaine législature.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre aujourd'hui le budget cantonal 2016, conformément aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances.

Avec un déficit de 6,9 millions, un prélèvement dans la réserve pour risque conjoncturel de 9,5 millions, je me permets d'affirmer, comme je l'ai fait avant les élections lors de la conférence de presse, que «ce n'est pas un bon budget; dans tous les cas, il n'a pas été politiquement embelli mais c'est la réalité jurassienne».

La réalité jurassienne s'inscrit, comme dans d'autres cantons, dans un environnement aux multiples défis pour les finances publiques. Ces défis ont tous été anticipés par le Département des Finances et le Gouvernement et ces défis ont été relevés par la mise en place du programme d'économies OPTI-MA.

Pour l'année 2016, je constate les défis financiers réels suivants :

– Le Canton du Jura doit payer plus de 6,3 millions au titre du fonds d'infrastructure ferroviaire. Une charge passe ainsi de 0 franc au budget 2015 à 6,3 millions au budget 2016 !

– Il ne faut plus compter sur les excédents de la BNS. Nous avons ainsi une recette qui passe de 2,7 millions au budget 2015 à 0 franc au budget 2016. Le Gouvernement a souhaité vous présenter un budget réaliste. Eu égard aux résultats de la BNS et des marchés financiers, nous considérons ainsi comme très peu probable l'encaissement d'un quelconque montant.

– La progression des recettes fiscales des entreprises n'est pas immuable. Le marché de l'emploi tient encore mais se fragilise. Toutefois, il ne faut pas se le cacher, la marge bénéficiaire des sociétés diminue fortement. Des informations obtenues après les décisions du budget confirment malheureusement cette tendance. Il ne faut plus compter sur une progression de 4 millions comme constaté au budget 2015 mais sur une diminution de l'ordre de 9 millions. Le fait que les recettes fiscales diminuent de 9 millions et n'augmentent pas de 4 millions représente, pour le ménage cantonal, un manque à gagner de 13 millions; un tel retournement conjoncturel par rapport à un exercice normal implique pour l'Etat de rechercher la différence entre les deux situations conjoncturelles et donc de rechercher les 13 millions !

– Les recettes de la péréquation financière intercantionales affichent une diminution également de 3,3 millions.

Aussi, si je récapitule ces 4 défis : FAIF 6,3 millions, BNS 2,7 millions, personnes morales 13 millions, RPT 3,3 millions, on obtient ainsi un manque à gagner par rapport à l'exercice budgétaire précédent de 25 millions ! D'un exercice à l'autre, la situation financière s'est péjorée de l'ordre de 25 millions.

Non, les finances de l'Etat ne se gèrent pas comme les finances d'un ménage, comme on a pu parfois l'entendre. Le délai de mise en œuvre pour réduire des dépenses ou augmenter des recettes s'avère beaucoup plus long. Au risque de se montrer pessimistes ou de ne pas être en ligne avec le dogme de certains partis, nous sommes et serons, Parlement et Gouvernement, toujours contraints d'anticiper de tels événements et de tenir compte de la réalité financière de notre Canton durant l'ensemble des séances parlementaires, y compris au niveau des interventions parlementaires.

Nous pouvons ainsi féliciter l'ensemble des acteurs à la base du programme d'économies qui ont pris leurs responsabilités et, pour certains membres très estimés, un risque politique.

Il est certes toujours facile, dans cet hémicycle, de voter des augmentations de prestations et donc des augmentations de charges ou des baisses de la pression fiscale. Par contre, il en est tout autre pour les mesures d'économies en lien avec le personnel de l'Etat, les subventions ou encore la fiscalité. Dans ce contexte, alors que les décisions sur les mesures OPTI-MA ont certes été difficiles, leur suivi dans la mise en œuvre l'est d'autant plus. Il convient dans tous les cas de concrétiser chaque mesure les unes après les autres, sans commencer à refaire des débats qui ont été clos l'an dernier. Ce programme OPTI-MA a permis de libérer 20 millions dans le budget 2016. Dans une vision historique, ces montants ainsi économisés en quelques années s'avèrent importants. On peut se demander ce qu'aurait pu proposer le Gouvernement à court terme si OPTI-MA n'avait pas été mis en œuvre. A titre d'information, 20 millions représentent une diminution des salaires de la fonction publique de l'ordre de 10 % ou une augmentation de la quotité d'impôt de plus de 2 dixièmes.

En tant que membre du nouveau Gouvernement, j'ai bien entendu de la part de mes nouveaux collègues leur détermi-

nation à mener à terme ce programme en réalisant les 15 millions d'économies restants. Notre réalité économique et notre volonté de concrétiser des projets ambitieux pour l'Etat ne nous en laissent d'ailleurs pas le choix.

Comme mentionné par le président de la CGF, les ressources, et donc les moyens globalement à disposition de l'Etat, demeurent stables. Regardons comment leur allocation a évolué dans les différents secteurs de l'Etat avant la dissolution de la réserve pour risques conjoncturels.

La Chancellerie diminue ses charges d'un montant de l'ordre de 117'000 francs suite à des réductions de charges imputées au seul Gouvernement, qui concernent des mandats.

Les secteurs santé et social expliquent principalement l'augmentation des charges nettes de 5,5 millions par des prestations importantes et sensibles pour la population.

Le Service de la santé affiche une progression de plus de 2 millions dont 0,6 million supplémentaire pour l'Hôpital du Jura et 1,3 million pour les hospitalisations extérieures.

L'action sociale et les assurances sociales augmentent globalement de 3 millions. Cette progression est avant tout expliquée par le solde dû à la répartition des charges en matière d'aide sociale individuelle, du financement des crèches et des prestations complémentaires.

La baisse de 290'000 francs au Département de l'Economie s'explique par la mise en œuvre des mesures OPTI-MA.

Le Département de l'Environnement et de l'Equipement affiche une progression également importante de plus de 5 millions expliquée, comme rappelé tout à l'heure, par le FAIF.

Le Département de la Formation, de la Culture et des Sports présente une baisse de l'ordre de 400'000 francs. La réduction des charges liées à l'école obligatoire et les mesures OPTI-MA ont été limitées par l'augmentation des dépenses dans le secteur de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire.

Finalement, pour le Département des Finances, de la Justice et de la Police, il convient de constater une stabilité au niveau de la fiscalité et une baisse importante de la part de recettes de tiers comme la participation aux excédents de la BNS et la RPT.

Dans cette répartition des ressources, nous observons finalement des parts plus importantes dévolues aux transports, à la santé et au social.

Le volume des investissements se chiffre à 35 millions nets et se décline ainsi :

- 10 millions seront investis dans le secteur routier (soit un peu moins du tiers);
- 8 millions dans les bâtiments;
- 7 millions pour les équipements informatiques, le mobilier et les véhicules;
- et finalement 10 millions pour des soutiens à des tiers sous forme de subventions et de prêts.

Globalement, ce déficit de 6,9 millions et les investissements de 35 millions font ressortir un degré d'autofinancement, selon le calcul déterminé par la Constitution, de 80,6 %. Je vous rappelle que ce ratio indique que, pour un investissement de 100 francs, l'Etat finance par ses propres ressources 80.60 francs et emprunte 29.40 francs. Globalement, pour les investissements 2016, l'Etat devrait emprunter 10 millions. Pour apprécier l'évolution totale de la dette, il convient de prendre en compte en plus la variation des provisions et des

réserves. Avec la dissolution, justifiée, de la réserve pour risque conjoncturel, la dette augmenterait finalement de 18 millions entre 2016 et 2015 pour atteindre 353 millions.

Finalement, et à titre prospectif, je terminerai par un rappel sous forme de mise en garde. Ce budget, comme mentionné initialement, n'est pas bon. Il a été bouclé dans un contexte d'arbitrages très difficiles pour le Gouvernement et par une dissolution de réserve.

D'importants nuages s'approchent encore sur le ciel des finances publiques notamment, par exemple par la fiscalité avec la réforme des entreprises III et par la conjoncture ou encore la faiblesse persistante des taux d'intérêts qui ne peuvent pas être sans conséquence à terme sur les caisses de pensions privées et publiques. Les exercices à venir et notamment le prochain plan financier 2017-2021 ne s'annoncent ainsi pas sous les meilleurs auspices, bien au contraire. L'évolution des prestations et les projets à venir devront encore plus tenir compte de la réalité jurassienne.

Avant de conclure, permettez-moi de revenir sur quelques propos entendus ici à la tribune lors du débat d'entrée en matière.

En ce qui concerne le constat posé par le groupe CS-POP et VERTS, très intéressant, Monsieur le Député, mais, toutefois, il nous manque singulièrement des propositions concrètes pour améliorer cette situation. OPTI-MA, vous n'en voulez pas. La croissance, vous n'en voulez plus. Toucher aux prestations et aux charges salariales non plus ou alors j'ai mal compris... si c'est vrai que vous voulez toucher aux salaires des employés de la fonction publique, je veux bien. Quant à la RPT, je partage totalement le constat mais je vous invite aussi, alors, à en parler avec votre parti national parce que, sur ce terrain-là, il n'est pas plus vertueux que les autres et les prises de position sont les mêmes selon qu'ils proviennent soit de cantons contributeurs ou de cantons bénéficiaires. Il suffit d'aller voir les votes des parlementaires fédéraux.

En ce qui concerne la représentante du Parti chrétien-social indépendant, je me réjouis d'avoir réussi à le convaincre de retirer cette proposition en ce qui concerne cette mauvaise idée de déroger au frein à l'endettement sachant que les conditions élémentaires n'étaient pas réunies.

Mais alors, par contre, quand on nous dit qu'on arrive à la limite dans le citron à presser du côté des partenaires de l'Etat, d'accord... c'est 47 % de nos charges. Et qu'il faut considérer le report de la nouvelle évaluation des fonctions par un effort demandé à la fonction publique... c'est environ 30 % de nos charges. Si on ne touche pas à ces deux secteurs-là, où allons-nous toucher, Madame la Députée, pour, lors du prochain exercice, pouvoir faire face à ces augmentations ? Je suis content, j'ai toujours été plutôt content d'entendre aussi des propositions concrètes et pas seulement des constats, qui sont toujours très utiles mais, s'ils ne sont pas suivis de conséquences, n'apportent pas grand-chose au débat si ce n'est faire des effets de manche.

Avant de conclure, Mesdames et Messieurs les Députés, j'aimerais compléter mes remerciements au personnel de la fonction publique qui s'est investi pour ce budget. Un merci particulier à la Trésorerie générale, aux membres de la CGF, et à son président, M. André Henzelin, qui examinent avec rigueur et diligence les dossiers présentés et notamment le projet de budget qui vous est soumis actuellement.

En conclusion, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement vous recommande d'accepter l'entrée en matière et d'adopter le budget 2016 de l'Etat tel qu'il vous est soumis.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : Nous allons pouvoir passer directement à la décision de détail et la discussion qui concerne notamment certaines rubriques dont, vous l'avez compris dans le cadre du débat d'entrée en matière, certaines propositions ont été retirées. Je vous propose, si cela ne vous paraît pas trop hardi, de passer directement à la discussion sur ces rubriques qui posent problème, partant du principe que nous pourrions toujours avoir l'occasion de revenir sur l'un ou l'autre article qui vous semblerait problématique.

Rubrique 210.3636.00 (page 100) – SAS/Subventions à «La Puce Verte» à Delémont

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 210.3636.00 : 18'860'9000 francs

Minorité de la commission :

Suppression de la subvention de 50'000 francs à «La Puce Verte» à Delémont

Rubrique 210.3636.00 : 18'810'9000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : La proposition de suppression de la subvention à «La Puce Verte» a été faite lors de notre dernière séance de CGF. Dès lors, nous n'avons pas été véritablement en mesure de la traiter comme nous le faisons habituellement dans de tels cas.

Nous comprenons que des montants portés au budget soient remis en cause par le Parlement. Nous comprenons aussi que le versement de subventions ne soit pas acquis indéfiniment mais remis régulièrement en question. Par contre, il est difficile de comprendre la suppression d'une subvention sans avoir pu préalablement étudier l'objectif et la nature de celle-ci d'une part et de pouvoir en débattre en commission en parfaite connaissance de cause d'autre part. Personnellement, j'ai la même approche pour le traitement de toutes nouvelles propositions de dépenses supplémentaires au budget qui sont faites dans de telles conditions. De plus, si nous supprimons ou réduisons une subvention, il faut le faire dans un délai qui permet à l'institution de prendre des mesures ou de nouvelles dispositions pour son activité. Ce n'est pas le cas en le faisant à moins de trois semaines de la nouvelle année.

Toutefois, eu égard au fait que l'opportunité du maintien d'une subvention doit être étudiée régulièrement, nous demandons au Gouvernement de reprendre celle relative à «La Puce Verte» dès le début de l'année prochaine. La CGF disposera ainsi d'éléments lui permettant, cas échéant, de se prononcer en parfaite connaissance du dossier.

En conclusion je vous recommande, chers collègues, au nom de 10 membres de la CGF, de soutenir la proposition de majorité, soit le montant inchangé de la rubrique 210.3636.00 dans le projet de budget. Je vous en remercie par avance.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : Proposition de dernière minute, oui mais il n'y a pas de proposition qui ne soit pas de dernière minute avec un budget que l'on reçoit trois jours avant le traitement effectif.

Nous sommes ici au détail d'une rubrique hautement sensible que sont les subventions aux institutions sociales. Je rappelle que la Fondation «Les Castors» tire son soutien cantonal de la même rubrique et qu'OPTI-MA a passé par là et a ramassé près d'un million au passage. Donc, difficile à vivre pour des handicapés avec un budget serré.

Vient donc, en commission, la bonne idée de Porrentruy de créer «La Bulle verte» et, surtout, de demander un subventionnement pour nous expliquer l'importance d'une telle structure. Je me suis donc intéressé à ce que l'on fait concrètement à «La Puce verte», le pendant de «La Bulle verte».

Effectivement, si vous ouvrez le site internet, on voit que c'est quelque chose qui est très bien préparé. Créée il y a une douzaine d'années, «La Puce verte» est financée par la LORO, la République et Canton du Jura et la ville de Delémont.

Si l'on va sur les événements que cette structure organise, on peut voir que la mise à jour laisse à désirer vu que le dernier événement mentionné, c'était le 16 mars 2013 qui commémorerait les dix ans de «La Puce verte».

Les activités : 8 heures par semaine. Les activités... pour faire quoi ? Je vous le dis parce que cela me questionne :

- accueillir l'enfant et l'adulte qui l'accompagne pour favoriser la socialisation, l'autonomie et le partage des préoccupations quotidiennes;
- créer un climat convivial et chaleureux pour encourager la rencontre, l'échange et la solidarité;
- favoriser et satisfaire le besoin de parole des petits et des grands;
- évoluer dans un cadre structuré par des règles socialisantes.

On y vient quand on veut, on y reste le temps qu'on veut, sans inscription. L'équipe d'accueillants est composée de professionnels de l'enfance et de la famille, disponibles au dialogue et attentifs à ce que chacun trouve sa place. L'anonymat est préservé, seul le prénom de l'enfant est inscrit au tableau. Une participation financière de 2 francs est demandée.

Excusez-moi... j'ai de la peine à souffler quand je lis des textes socialement corrects ! Ma vision du rôle de l'Etat diverge complètement du sujet. Ce que fait la «bulle», la «puce» ou certainement le futur «sapin vert» des Franches-Montagnes, c'est le rôle de la famille !

Personnellement, je trouve cela malhonnête de raboter l'aide à la Fondation «Les Castors» avec OPTI-MA et de demander 50'000 francs pour une structure d'accompagnement pour le partage des préoccupations quotidiennes et pour satisfaire le besoin de parole des petits et des grands ! J'hallucine !

De plus, la subvention de l'Etat était prévue initialement pour lancer le projet et elle est devenue une charge récurrente par erreur !

Excusez-moi de m'emporter mais, avec la CGF, j'ai eu l'occasion de visiter la Fondation Père. Là, j'ai vu des gens qui ont besoin d'aide. Si je dois me battre pour aider ces gens handicapés, vous pouvez compter sur moi. Mais, là, pour la puce, c'est le shampoing ! Merci de votre soutien.

Le président : Merci Monsieur le Député. Vous avez eu la proposition de majorité et de minorité. J'ouvre la discussion au niveau des groupes.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : Je n'apprécie pas trop le ton ironique qui est utilisé dans ce genre de situation.

Simplement pour dire que notre groupe ne donnera pas suite à cet amendement du groupe UDC, inspiré en quelque sorte par l'amendement no 2 qui a été retiré. Donc, nous suivrons ici la majorité de la commission.

M. Michel Thentz, ministre des Affaires sociales : Francoise Dolto doit se retourner dans sa tombe à entendre vos propos mais, en fait, ils sont normaux dans votre bouche ! Vous n'auriez pas pu dire autre chose évidemment que de détruire en fait le travail fait par «La Bulle verte» et «La Puce verte», comme pour l'AJAM d'ailleurs. Je vous propose une fois, Monsieur le Député, d'aller voir le travail qui est fait à «La Bulle verte» tout comme je vous propose une fois d'aller visiter l'AJAM de manière à ce que vous puissiez vous rendre compte de l'utilité du travail qui est fait, aussi à «La Puce verte», tout simplement parce que, dans certaines familles, tout ne se passe pas idéalement à l'arrivée d'un enfant et que, par conséquent, il est besoin parfois, pour une famille, de retrouver quelques repères.

Notamment la fameuse «ligne rouge», pour celles et ceux qui connaissent Dolto, que l'enfant ne doit pas dépasser. Et c'est en effet pour cadrer ou recadrer un enfant et stabiliser une famille que «La Bulle Verte» ou «La Puce verte» existe.

Juste comme ça, 50'000 francs de budget, c'est en gros deux places et demie de crèche. C'est donc trois fois rien pour des dizaines, voire des centaines de familles qui peuvent aller, une fois ou l'autre, sans s'annoncer en effet, à «La Bulle verte» pour... souffler un tout petit peu et qu'on les accompagne pendant une séance, deux séances, trois séances ou une dizaine de séances, juste pour stabiliser et faire repartir la famille d'un bon pied.

Toutes les familles n'ont pas besoin de ça. Peut-être que la vôtre n'en a pas besoin mais il est des familles pour lesquelles c'est bien de pouvoir, une fois ou l'autre, aller à «La Bulle Verte» ou à «La Puce verte».

Le Gouvernement, évidemment, rejoint la majorité de la commission en vous demandant de maintenir le budget de 50'000 francs pour «La Puce verte» de Delémont.

En ce qui concerne «La Bulle verte» de Porrentruy, celle-ci a pu bénéficier d'un soutien financier de l'ordre de 15'000 francs par l'Œuvre jurassienne de secours, qui lui permettra de démarrer ses activités et d'envisager une partie de l'année 2016 sous de bons auspices. Et je peux ici m'engager à réunir en fait les personnes qui sont à la base de «La Puce verte» de Delémont et de «La Bulle verte» de Porrentruy début 2016 pour qu'une discussion soit entamée sur l'avenir de ces deux structures et le financement conjoint de celles-ci. Je vais faire en sorte, avant de quitter le Gouvernement jurassien, de provoquer en fait la mise en œuvre de ces discussions de manière à consolider l'avenir du subventionnement de ces deux institutions qui sont utiles et nécessaires aux familles jurassiennes.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 49 voix contre 5.

Rubriques 410.3132.00 et 410.4260.00 (pages 172 et 173) – ENV/Réduction des analyses (en lien avec mesure OPTI-MA 26)

Majorité de la commission :

Projet de budget inchangé
 Rubrique 410.3132.00 : 1'537'000 francs
 Rubrique 410.4260.00 : 422'300 francs

Minorité de la commission et Gouvernement :

Réduction de 100'000 francs des montants prévus pour les analyses afin de tenir compte de l'efficacité du passage au privé. Pas d'adaptation des remboursements à la rubrique 410.4260.00.

Rubrique 410.3132.00 : 1'437'000 francs
 Rubrique 410.4260.00 : 422'300 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Nous n'étions pas obligés d'être d'accord avec la fermeture du Laboratoire cantonal. Par contre, aujourd'hui, il faut admettre que notre Parlement a pris une décision en deuxième lecture, le 17 décembre 2014, de supprimer le Laboratoire cantonal et ceci par 33 voix contre 14.

Quant aux chiffres en relation avec l'activité du laboratoire cantonal ils ont été discutés en temps voulu au sein de la commission spéciale OPTI-MA. On peut toujours continuer à les contester. Par contre, la CGF a pris acte de la décision du Parlement et elle ne souhaite pas continuer à débattre de chiffres qui l'ont déjà été dans une autre commission. Il en va de la crédibilité de nos institutions.

Pour permettre à l'Office de l'environnement de confier des analyses de laboratoire qui sont à réaliser pour les domaines de l'eau, de l'air, du sol et des déchets, il est prévu un montant de 430'000 francs sous la rubrique 410.3132.00. En parallèle, il est inscrit un produit de 130'000 francs sous la rubrique 410'4260.00 pour des analyses qui sont refacturées.

La minorité de la commission demande de faire les mêmes analyses en réduisant la rubrique ad hoc de 100'000 francs étant donné que celles-ci seront confiées à des laboratoires privés.

La majorité de la commission estime que le montant porté au budget correspond au besoin des analyses qu'il y a lieu d'effectuer d'une part et que le meilleur prix sera recherché pour chacune d'elles d'autre part. Nous aurons d'ailleurs, ultérieurement, la possibilité de juger de ce fait par l'intermédiaire des comptes.

En conclusion, par 7 voix contre 1 et 3 abstentions, les membres de la CGF vous recommandent de ne pas réduire la rubrique 410.3132.00 de 100'000 francs. Je vous en remercie par avance.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS), au nom de la minorité de la commission : La rubrique 410.3132.00 «Etudes et mandats à l'Office de l'environnement» est passée de 987'500 francs au budget 2015 à 1'537'000 francs au budget 2016, soit une augmentation de 549'500 francs.

Dans le détail, nous constatons que l'augmentation la plus importante est constituée par un montant de 430'000 francs qui concerne les analyses de laboratoire à réaliser pour les domaines de l'eau, de l'air, du sol et des déchets. Ceci est dû à la fermeture du Laboratoire cantonal.

Nous ne sommes pas convaincus du bien-fondé de cette mesure OPTI-MA no 26, votée par le Parlement l'année pas-

sée, ainsi que de la suppression de 3,13 postes et des compétences utiles qui disparaissent. La mesure OPTI-MA no 26 et ses 100'000 francs d'économies envisagées ne nous ont jamais convaincus.

Nous pensons qu'en fin de compte, le gain escompté n'existera pas et que cette mesure a été prise dans la précipitation. Il eut été sage d'attendre la fin de la construction de l'A16 ainsi que le vote de Moutier en 2017 avant de supprimer un laboratoire cantonal utile à la collectivité.

Nous proposons au Parlement de retirer 100'000 francs à cette rubrique. Cette proposition vise essentiellement la charge nouvelle de 430'000 francs d'analyses qui seront effectuées par une société privée.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission : J'entends le Gouvernement qui nous dit aujourd'hui, alors que je venais à la tribune, qu'effectivement, ils arriveront à faire avec 100'000 francs de moins.

Donc, ce n'est pas ce qui nous a été dit en commission. Alors, comprenez qu'aujourd'hui, après l'intervention du Gouvernement, personnellement, je pense que si on peut faire avec 100'000 francs de moins, je ne vais pas voter ce que j'ai aujourd'hui demandé de voter !!

Je n'étais pas censé le savoir... et je ne l'aurais pas su si je n'avais pas été au premier rang et entendu le Gouvernement qui me disait «On a pris notre décision». Voilà pourquoi, Monsieur le Président, je voulais intervenir après. Excusez-moi mais il y a des procédures et je ne voulais pas intervenir maintenant. Mais je l'ai fait puisque vous me l'avez demandé.

Le président : C'était votre rôle puisque c'était dans la procédure le moment où vous deviez intervenir. Et, je l'ai dit, c'est délicat. Mais, maintenant, c'est au représentant du Gouvernement que je demande de s'exprimer. Monsieur le ministre Philippe Receveur, vous avez la parole.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : On se trouve dans une situation un peu inconfortable pour le président de la CGF, qui m'est presque exclusivement imputable. Mais vous allez comprendre que, finalement, cette situation est tout sauf négative pour notre Etat.

Oui, Monsieur le président de la CGF, Mesdames et Messieurs les Députés, dans le cadre des débats de commission, le Gouvernement a bien insisté sur la nécessité de pouvoir accomplir un certain nombre d'analyses qui avaient fait l'objet d'une évaluation préalable quant au coût vraisemblable à adjuer au marché privé, comme on le fait toujours. Et, sur la base des prévisions, il y a la recherche de partenariats. Ici, on est dans des lots assez nombreux qui permettent le gré à gré, la négociation, ce qui nous a permis, au final, de trouver satisfaction à nos multiples demandes d'offres pour un montant nettement inférieur à celui que nous avons estimé nécessaire au départ.

Et c'est peut-être une des preuves de l'efficacité du secteur privé, qu'il faut ici évoquer à la tribune, pour expliquer cette situation. Et ceci n'a pas été rapporté immédiatement à la commission puisqu'il fallait que les accords se finalisent, que les signatures se fassent. Aujourd'hui, nous nous trouvons néanmoins devant le plénum du Parlement pour adopter un budget avec lequel je peux vous dire que le Gouvernement est en mesure de faire pour 100'000 francs de moins s'agissant de cette rubrique, ce que nous avons adjugé à une entreprise de la place. C'est de l'argent qui va rester dans le

Jura. Entreprise qui s'est engagée à reprendre nos deux apprentis aux mêmes conditions. Je pense que, finalement, c'est la meilleure des choses qui se produit ainsi.

Pour ce qui a trait à la fermeture du Laboratoire qui aurait dû intervenir à la fin de l'A16, on doit fermer le laboratoire déjà aujourd'hui parce qu'il n'a plus de travail. Il faut le dire, c'est ainsi. Nous savons que l'A16 est un chantier qui va se terminer l'année prochaine. Aujourd'hui déjà, il n'y a plus suffisamment de quoi donner du travail au Laboratoire.

Et alors, quand même, pour le rapporteur du groupe CS-POP et VERTS, je dois rappeler que ce serait quand même un peu fort d'attendre du Gouvernement d'un canton suisse qu'il vienne devant le Parlement avec des propositions budgétaires qui ne respecteraient pas les décisions prises par ce même Parlement. La mesure OPTI-MA 26, le Parlement l'a adoptée. Nous l'exécutons. Vous estimez qu'elle n'est pas convaincante, libre à vous. De notre côté, nous n'avons pas le choix de dire, de telle ou telle mesure ou de tel ou tel dispositif légal, que, parce qu'il nous plaît plus ou moins, nous voudrions l'appliquer plus ou moins. Nous devons l'appliquer. Et, fort heureusement, nous avons trouvé un bon partenariat sur place pour donner suite aux besoins de l'Etat dans ce domaine-là et assurer la suite de la formation des deux jeunes apprentis, ce qui était un élément important de l'appréciation de la situation en ce qui nous concerne.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, les raisons pour lesquelles, au final, on est un peu d'accord avec chacun d'entre vous.

Au vote, la proposition de la minorité de la commission et du Gouvernement est acceptée par 54 députés.

Rubrique 411.3145.01 (page 186) – ENV/Forêts domaniales

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 411.3145.01 : 540'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 100'000 francs de la rubrique pour montrer un soutien au maintien des postes supprimés.

Rubrique 411.3145.01 : 440'000 francs

M. Thomas Stettler (UDC) rapporteur de la majorité de la commission : Je me suis un peu imposé à la CGF pour défendre la majorité de la commission sur ce point, d'abord parce qu'il me tient particulièrement à cœur et aussi parce que vous pensez bien que j'aimerais aussi une fois gagner aujourd'hui ! (*Rires.*)

Comme vous, chers collègues du groupe CS-POP et VERTS, je regrette la décision d'OPTI-MA d'avoir abandonné l'équipe forestière du Canton. Ce combat, on l'a mené et on l'a perdu !

Comme vous, je partage le souci que le travail en forêt a une importance capitale sur la qualité, la biodiversité et la productivité de celle-ci.

Vous partagez certainement aussi ma conviction que le bois jurassien doit être exploité durablement afin de nous fournir à l'avenir encore du bois de construction local et de l'énergie pour chauffer nos foyers.

Vous pouvez voir, chers collègues, que les recettes préconisées dans le budget pour la vente de bois sont semblables à celles des années précédentes.

Logiquement, pour exploiter ce bois, il faut des ressources, soit des bûcherons et des machines. L'équipe forestière

étant dissoute, ce travail doit être fourni par le privé, que ce soit par mandat ou à la tâche.

J'attache personnellement beaucoup d'importance à ce corps de métier et je tiens à ce que les bûcherons gagnent leur vie et puissent former des jeunes passionnés par la forêt.

La proposition de minorité est maladroite et sans effet positif au final car les ventes de bois diminueront parallèlement au montant que vous attribuez à l'exploitation forestière.

La minorité propose de ne diminuer que les frais. Ce ne serait atteignable qu'en enlevant 20 % aux salaires des bûcherons et je crois que ce ne serait ni faisable, ni souhaitable, ni durable, chers amis Verts et syndicalistes.

Au nom de la majorité de la commission, je vous demande donc de refuser la proposition défendue par le député Jean-Michel Steiger en vous laissant encore deviner la position du groupe UDC. Je vous remercie de votre soutien.

Le président : Merci, Monsieur le Député, de laisser ainsi le suspense !

M. Jean-Michel Steiger (VERTS), au nom de la minorité de la commission : Bien entendu que l'idée n'était pas du tout de diminuer des salaires. D'ailleurs, il n'y aura plus de salaire puisque cela a été supprimé.

La rubrique 411.3145.01 «Forêts domaniales, frais d'exploitation et soins aux forêts» était de 130'000 francs au budget 2015 et passe à 540'000 francs au budget 2016, soit une augmentation de 410'000 francs destinée à couvrir les prestations d'entreprises et locations d'engins forestiers en vue de la remise des tâches à des tiers.

Cette augmentation résulte de la suppression des 3,5 postes de bûcherons encore payés par le Canton en charge des forêts domaniales.

Le Canton a choisi d'externaliser la gestion des forêts à l'Association jurassienne d'économie forestière, une association qui créera une société anonyme pour la reprise des activités de services de l'AJEF.

Pour nous, la gestion des forêts domaniales devrait rester en mains publiques. La forêt est une importante source d'énergie renouvelable et si le marché est difficile actuellement, cela pourrait changer à l'avenir lorsque certaines règles du libre-échange actuel seront modifiées afin que le Jura n'exporte plus de bois en Chine ou que des équipes forestières de pays voisins ne viennent plus faire de coupes de bois dans notre Canton.

Les machines et véhicules utilisés par l'équipe forestière actuelle et inscrits au patrimoine administratif de l'Etat seront vendus. Il s'agit ici, pour nous, de la même démarche que pour le Laboratoire cantonal. On supprime trois postes et demi pour pouvoir gagner, provisoirement estimons-nous, quelques dizaines de milliers de francs.

Nous ne mettons pas en cause le travail de l'AJEF dans un environnement économique difficile. Nous estimons que les forêts du Canton méritaient de conserver une équipe forestière qui aurait dû au contraire être renforcée.

Nous proposons au Parlement de diminuer la rubrique mentionnée de 100'000 francs, soit de 540'000 francs à 440'000 francs.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Cette proposition, un peu comme la précédente concernant le Laboratoire, a comme une espèce de goût de revanche. Dire : «Vous avez voulu sous-traiter, il faut

alors que les partenaires que vous avez choisis soient pénalisés».

C'est doublement une mauvaise idée. D'abord parce que ce n'est pas comme ça qu'on traite des partenaires. Ensuite, si on prétend avoir le souci du soin apporté aux forêts domaniales, ce n'est pas en privant le partenariat de moyens qu'on va accorder le soin nécessaire aux forêts.

Je recommande donc au Parlement de ne pas donner suite à cette demande de réduction. En soulignant encore une chose quand même assez intéressante, c'est que l'Etat a voulu rester propriétaire des forêts domaniales parce qu'il estime que c'est son devoir de maintenir le patrimoine ancestral – il s'agit de forêts du prince-évêque notamment – tout en considérant qu'il n'était pas de son ressort prioritaire d'être un exploitant. A partir du moment où un certain nombre de difficultés ont été considérées dans cette situation spécifique que représentait l'Etat en tant qu'exploitant des forêts domaniales, dans le contexte général du marché du bois, de l'économie forestière que vous connaissez, qui est fortement impactée par toutes sortes d'éléments extérieurs sur lesquels on n'a pas de prise, pour donner suite aussi aux attentes manifestées par les services de la Confédération, notamment l'Office fédéral de l'environnement qui recommande l'instauration dans les cantons d'acteurs intégrés de la filière bois qui auraient une meilleure capacité à agir et à réagir en tant que véritable acteur de ce domaine-là, pour toutes ces raisons et parce qu'aussi l'AJEF est constituée pour une bonne partie de membres qui sont eux-mêmes des corporations de droit public, elles-mêmes chargées en partie déjà de missions d'intérêt public, il nous a paru que ce partenariat était le meilleur.

Vous avez fait référence tout à l'heure, dans votre intervention, au souhait que vous avez de ne pas voir arriver des équipes forestières étrangères en Suisse ou de voir le bois jurassien partir en Chine. Une chose est certaine : avec ce mode de faire, on donne les meilleures chances possibles d'accroître sa force de frappe à un acteur essentiel que constitue l'AJEF dans le domaine de l'économie forestière. Et il nous paraîtrait véritablement contreproductif de passer à ce partenariat tout en ne lui donnant pas les moyens qui lui sont nécessaires.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 48 voix contre 6.

Rubrique 730.4270.00 (page 365) – POC/Recettes d'amendes d'ordre

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé. Recettes en proportion de l'investissement et de l'utilisation du nouveau radar.

Rubrique 730.4270.00 : 1'400'000 francs

Proposition du groupe UDC :

Diminution de 200'000 francs de la rubrique budgétaire.

Rubrique 730.4270.00 : 1'200'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : L'année dernière, notre Parlement avait accepté l'acquisition d'un nouveau radar de type semi-stationnaire. Ce dernier a été mis en service au début de ce mois selon le communiqué de presse de la Police cantonale du 30 novembre écoulé.

Je rappelle que cet appareil bénéficie d'une autonomie qui permet de mesurer la vitesse des véhicules durant plusieurs jours. La police dispose encore d'un radar mobile qui est

placé pour un temps limité de deux ou trois heures à un endroit et qui nécessite la présence de deux agents. Les agents peuvent également recourir, pour certaines occasions, à un radar laser sous forme de pistolet. Ce qui précède démontre bien que, statistiquement, la Police cantonale jurassienne dispose de moyens très limités au niveau des radars par rapport à d'autres cantons.

Nous savons que le commandant de la Police cantonale reçoit chaque semaine des demandes de maires qui le sollicitent pour intensifier les contrôles radar dans leurs communes. A ce sujet, nous pouvons comprendre leurs demandes en consultant les statistiques relatives aux contrôles radar que la police actualise chaque mois sur son site. Effectivement, cette année, nous pouvons ainsi constater qu'au mois d'avril la vitesse maximale enregistrée en localité était de 105 km/h, au mois de novembre de 100 km/h, et au mois de mai de 93 km/h pour ne citer que ces trois exemples. Je vous laisse le soin de prendre connaissance des différents éléments de ces statistiques.

Pour la majorité de la commission, il n'est nullement question, en mettant dans le budget 2016 un montant de 1,4 million pour les amendes d'ordre, d'avoir une source de revenus plus conséquente provenant des automobilistes. Nous ne demandons pas à la Police cantonale d'atteindre cette somme mais de continuer à faire de la prévention.

Dès lors, comme nous ne pouvons pas maîtriser le comportement des automobilistes, le montant des amendes est forcément toujours difficile à chiffrer. Par contre, il ne nous paraît pas abusif que les conducteurs qui ont un comportement inadapté, inapproprié ou dangereux, soient sanctionnés par une amende.

En conclusion, par 10 voix contre 1, les membres de la CGF vous recommandent donc de maintenir à la rubrique 730.4270.00 le montant de 1'400'000 francs. Je vous en remercie par avance.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : Je représente ici la minorité de la commission, qui abandonne sa proposition et c'est le député UDC qui fait une proposition à dose homéopathique.

En effet, la baisse du montant pour amendes d'ordre de 400'000 francs déclencherait le mécanisme du frein à l'endettement.

Le groupe UDC propose donc de réduire le montant seulement de 200'000 francs et de porter les rentrées pour amendes d'ordre à 1,2 million de francs dans le budget 2016. Ce montant correspond au double du montant encaissé en 2014 et représente, pour nous, la limite supérieure.

Nous avons effectivement constaté que le nouveau radar tirelire est bien en fonction. (*Rires.*) Et le ministre en charge pourra certainement nous dire combien il a rapporté en quelques semaines ! Il rétorquera que le montant porté au budget sera facilement atteint car les Jurassiens se laissent volontiers prendre en photo le long des routes !

Je lui réponds d'avance que le fait d'être posé le long des routes jurassiennes est parfois dangereux. Les débris du «Fritz» peuvent en témoigner. Si un tel accident devait arriver au radar de la police, je pense que vous aurez certainement plus d'énergie pour trouver les auteurs du vandalisme.

Bref, si vous trouvez les auteurs de la décapitation du radar au plus vite, il en résultera tout de même une période de convalescence à la machine à sous durant laquelle elle ne pourra pas atteindre le budget. Alors, soyons pragmatiques

et mettons cette petite réserve pour calculer au plus juste les montants que nous allons soutirer aux automobilistes. Merci de votre soutien pour les vacances du radar !

M. Jean-Michel Steiger (VERTS) : La rubrique concernée, à savoir les amendes d'ordre, est dans la logique de l'investissement réalisé lors de l'acquisition de ce nouveau radar, à savoir, et malheureusement dirais-je, des rentrées en augmentation aux recettes de la rubrique 730.4270.00.

Les 610'000 francs de rentrées supplémentaires des amendes d'ordre, nous espérons toutes et tous ne pas y arriver, et la réduction de 200'000 francs que réclame l'UDC ne pourra être atteinte que par plus de respect, de la part des automobilistes, des vitesses autorisées.

La sécurité des usagers de la route passe en premier, ce qui se complique avec l'augmentation du parc des véhicules dans notre Canton.

Notre groupe soutiendra ici la majorité de la commission.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission : En commission, notre collègue Thomas Stettler a proposé de réduire le montant des amendes d'ordre de 400'000 francs.

Aujourd'hui, pour respecter frein à l'endettement, il propose de le réduire de 200'000 francs seulement. Il est bien entendu que je ne peux pas vous donner la position de la CGF sur ce nouveau chiffre.

Toutefois, personnellement, ma position est la même. Effectivement, comme je l'ai dit précédemment à cette tribune, pour la majorité de la commission, il n'est nullement question, en mettant dans le budget 2016 un montant de 1,4 million pour les amendes d'ordre, d'avoir une source de revenu plus conséquente provenant des automobilistes.

Comme je l'ai dit, nous ne demandons pas à la Police cantonale d'atteindre cette somme mais de continuer à faire de la prévention.

Dès lors, comme nous ne pouvons pas maîtriser le comportement des automobilistes, le montant des amendes est forcément toujours difficile à chiffrer, comme je l'ai dit tout à l'heure. De plus, j'estime qu'il n'y a vraiment pas lieu de faire, avec le montant porté au budget pour les amendes d'ordre, un lien avec le frein à l'endettement. En effet, en faisant cet amalgame, ne demanderions-nous pas indirectement à la police d'atteindre ce chiffre ?

En conclusion et à titre personnel, je vous recommande, chers collègues, de maintenir à la rubrique 730.4270.00 le montant de 1'400'000 francs. Je vous en remercie par avance.

M. Thomas Stettler (UDC) : Juste pour répondre.

Le président de la CGF sait très bien que, tout de suite, lorsqu'on a finalisé le budget en CGF, je me suis rendu compte à la fin qu'on dérogeait au frein à l'endettement. J'ai tout de suite réfléchi – on se prend en mains aussi – et je tiens à ce qu'on ne déroge pas à ce frein à l'endettement. Pour respecter cette décision, j'ai revu la position à la baisse et nous avons diminué de moitié. D'accepter quand même de doubler les amendes de 2014 à 2016, ce n'est quand même pas rien ! Je pense que c'était la solution qui pouvait être défendable.

Le but n'est pas ici de mettre l'Etat dans une situation financière compliquée à cause de cet élément-là. Le but de

notre intervention est juste de faire comprendre que l'automobiliste n'est pas la vache à lait du Canton.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : L'utilisation du radar est avant tout et surtout et uniquement une question de sécurité routière. Après, vous mettez au budget le montant que vous voudrez, je m'en... moque ! (*Rires.*)

C'est simplement la loi de finances qui prévoit que nous devons estimer les dépenses et les recettes au plus juste. Et c'est pour ça aussi que nous fixons au budget un montant qui nous paraît être le plus réaliste par rapport à l'historique.

Alors, faire simplement la comparaison avec l'année 2014 pour dire que «c'est le double de...», ce n'est pas tout à fait juste. Parce que si vous repreniez, comme on le fait habituellement, les cinq ou les dix dernières pour estimer les recettes et les charges, vous verriez que nous serions plus haut. Et avec 1,4 million, cela correspond à peu près effectivement presque au double, mais pas tout à fait, de ce qu'on pouvait encaisser les années précédentes avec des moyens nettement inférieurs. Mais je répète qu'il s'agit ici surtout de prévention routière et absolument pas de termes utilisés par vous-même.

Quand bien même si je vous disais que ceux qui contribuent à l'amélioration du budget sont des gens que vous aimez bien puisqu'ils sont en grand nombre des gens avec voitures immatriculées en France ! (*Rires.*)

Le président : Nous allons pouvoir voter. Je tiens encore à souligner que la proposition de la minorité est différente de celle qui vous a été communiquée sur papier puisqu'il est question d'un montant de 1,2 million et non plus d'un million tout court.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 40 voix contre 9.

Rubrique 730.5060.00 (page 370) – POC-Investissements/Véhicules, équipements et appareils

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé.

Rubrique 730.5060.00. : 640'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 100'000 francs de la rubrique pour le renouvellement des véhicules de la Police cantonale

Rubrique 730.5060.00. : 540'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Les véhicules d'intervention de la Police cantonale effectuent environ 100'000 kilomètres par année. Il y a donc lieu de les remplacer tous les trois ans environ, respectivement dès que les frais de réparation deviennent plus onéreux que la valeur du véhicule.

Je précise ici que l'achat ou le remplacement de véhicules est soumis préalablement à l'accord de la commission des véhicules. La liste des véhicules de la Police cantonale avec leurs kilométrages a été remise à la CGF. De celle-ci, nous pouvons ainsi relever que le kilométrage est important pour de nombreux véhicules d'une part et que seulement deux nouvelles voitures ont été mises en circulation cette année d'autre part.

Depuis 2014, pour satisfaire aux restrictions budgétaires, la Police cantonale privilégie l'achat de véhicules nettement

moins onéreux que précédemment mais qui sont aussi moins performants. L'enveloppe prévisionnelle de 300'000 francs, qui est portée au budget 2016, permettrait d'acheter ou de remplacer cinq à six véhicules, y compris l'équipement fixe additionnel.

Dans cette enveloppe prévisionnelle, il est également tenu compte de l'augmentation des effectifs, dès janvier 2016, en lien avec la nouvelle loi sur la Police cantonale que notre Parlement a acceptée en janvier dernier.

De plus, par rapport à la nouvelle loi, il y a aussi lieu de permettre à la Police cantonale de disposer d'un parc de véhicules en suffisance et opérationnel pour qu'elle puisse remplir au mieux ses missions de police-secours et de police de proximité. Nous ne pouvons pas ignorer que les véhicules d'intervention de la Police cantonale sont absolument nécessaires pour son activité.

Eu égard à ce qui précède, il est donc indispensable de ne pas réduire de 100'000 francs le montant de l'enveloppe prévisionnelle pour l'acquisition et le remplacement de véhicules. C'est ce que vous demande la majorité de la CGF en vous recommandant, par 9 voix contre 1 et 1 abstention, de soutenir sa proposition. Je vous en remercie par avance.

M. Jean-Michel Steiger (VERTS), au nom de la minorité de la commission : La rubrique 730.5060.00 concerne les investissements proposés en 2016 par la Police cantonale pour une somme de 640'000 francs.

Cette même rubrique comportait les chiffres suivants aux comptes de ces dernières années : en 2011 258'000 francs, en 2012 254'000 francs, en 2013 226'000 francs, en 2014 121'000 francs et au budget 2015 700'000 francs.

Nous avons déjà fait la proposition de réduire l'importante augmentation de ce poste lors de l'étude du budget 2015, sans succès. Dans le détail de la rubrique, notre proposition de réduction vise l'enveloppe prévisionnelle pour l'acquisition et le remplacement des véhicules, montant de 300'000 francs pour l'année 2016.

Nous avons bien noté que cette somme, selon la Police cantonale, permettrait d'acquérir cinq à six véhicules par an contre trois ou quatre actuellement. Nous pensons que trois à quatre véhicules neufs et équipés par année devraient suffire à la police pour remplir ses missions.

En regard de l'augmentation très importante de cette rubrique accordée au budget 2015 ainsi qu'à celui de 2016, nous proposons au Parlement de réduire cette rubrique budgétaire de 100'000 francs. Merci de soutenir notre proposition, à savoir la minorité de la commission. Je vous remercie pour votre écoute.

Merci aussi, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame la Ministre et Messieurs les Membres du Gouvernement. Puisque c'est la dernière fois que je prends la parole à cette tribune, j'aimerais vous dire tout le plaisir que j'ai eu, durant ces cinq années, à débattre avec vous et à rencontrer toute cette variété d'idées et cette richesse d'échanges. Merci beaucoup.

M. Charles Juillard, ministre de la Police : Quelques chiffres. Nous sommes dans le budget et vous comprendrez que les chiffres sont nécessaires.

La Police cantonale dispose grosso modo d'environ une quarantaine de véhicules (42) dont 25 voitures, 10 bus, 5 motos, 2 fourgons. Tout cela pour environ 140 agents dont une centaine sont régulièrement engagés dans le terrain.

Parmi les voitures, parce que ce sont celles qui sont le plus souvent changées, il faut savoir qu'il y en a 6 qui ont plus de 100'000 km, 4 qui ont plus de 220'000 km et 8 qui se situent entre 100'000 et 220'000 km. Un véhicule d'intervention à la Police cantonale parcourt environ 100'000 km par année. Donc, vous additionnez ces 100'000 sur les différents véhicules dont je vous ai donné le détail tout à l'heure et vous voyez à peu près à quel niveau nous serons en fin d'année si on ne fait rien.

Nous ne changeons pas les véhicules pour les changer. Nous les changeons à partir du moment où le garagiste nous dit que les réparations à faire sur le véhicule vont coûter plus cher que le véhicule. Donc, c'est à ce moment-là que nous procédons à ces modifications. C'est aussi l'occasion de voir des véhicules qui sont un peu plus propres et qui polluent un peu moins, etc., ce qui devrait vous ravir, Monsieur le député Steiger.

Donc, quelque part, il vous est ainsi demandé de ne pas modifier ce montant car un véhicule coûte environ 45'000 francs + 15'000 francs d'équipement. Donc, c'est environ 60'000 francs par véhicule. Si vous faites le compte de ceux qui sont utilisés régulièrement et qui parcourent 100'000 km par année, vous verrez que cinq à six par année, ce n'est pas beaucoup, ce n'est pas exagéré et surtout pas exagéré en comparaison intercantonale en termes de modification et d'entretien du parc véhicules.

Bien sûr, nous pouvons fixer quatre au budget. Mais s'il y en a cinq ou six qui cassent en cours d'année, nous devons les changer quand même. Et que va-t-il se passer ? Dans les comptes, vous aurez une différence de ce montant-là et la CGF nous demandera pourquoi on n'avait pas budgétisé davantage ! Donc, je vous propose de ne pas modifier ce montant.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 44 voix contre 7.

Le président : Nous en aurions terminé avec ces propositions d'amendement. Il nous faut dès lors discuter maintenant de la totalité de ce budget. Mais avant que nous nous prononcions sur l'arrêté spécifique, j'appelle Monsieur le ministre à nous expliquer ces incidences sur le frein à l'endettement.

M. Charles Juillard, ministre des Finances (*de sa place*) : Oui, si vous voulez.

Le président : Vous avez la parole Monsieur le Ministre.

M. Charles Juillard, ministre des Finances : En effet, avant que vous votiez, il est une tradition qui veut que, depuis l'introduction du frein à l'endettement, on fasse un récapitulatif de l'effet de vos décisions sur le budget.

Ici, il n'y a qu'une diminution de 100'000 francs de charges, si bien que ce budget, au niveau des charges, ascende à 913'272'200 francs, les revenus à 906'472'800. Donc un déficit de 6'799'400 francs. En ce qui concerne les investissements nets, ils s'élèvent à 35'129'300 francs. Et nous arrivons donc ainsi à un degré d'autofinancement de 80,86 % au lieu de 80,6 % au début de l'exercice. Le frein à l'endettement est donc respecté.

Vous pouvez donc sans autre accepter le budget tel que vous l'avez décidé.

Le président : Quelqu'un souhaite-t-il revenir sur l'un ou l'autre article ou sur l'une ou l'autre rubrique ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, je vous propose de nous prononcer sur l'arrêté concernant le budget et la quotité d'impôt pour l'année 2016.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est accepté par 51 députés.

27. Arrêté octroyant un crédit au Service de la santé publique lié à la fermeture de l'Unité hospitalière médico-psychologique

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu les articles 26 et 84, lettre g, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu les articles 42, 43, alinéa 2, et 45, alinéa 3, de la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 37 de la loi du 26 octobre 2011 sur les établissements hospitaliers [RSJU 810.11],

vu la demande de l'Hôpital du Jura du 23 avril 2015,

arrête :

Article premier

Gouvernement et commission :

Un crédit de 521'763 francs est octroyé au Service de la santé publique.

Article 2

Il est destiné à participer à hauteur de 50% aux coûts supportés par l'Hôpital du Jura suite à la fermeture de l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) intervenue le 8 juillet 2014.

Article 3

Ce montant est imputable au budget 2015 du Service de la santé publique, rubrique 200.3634.04.

Article 4

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Suite à des dysfonctionnements récurrents, l'Hôpital du Jura, en concertation avec le Département de la Santé, des Affaires sociales, du Personnel et des Communes, a pris la décision de fermer définitivement l'Unité hospitalière médico-psychologique (UHMP) en date du 8 juillet 2014. Il est bien entendu que si les causes de cette fermeture ont pu être discutées au sein de la commission de la santé en temps voulu, la commission de gestion et des finances n'a pas abordé ce sujet. Effectivement, notre commission n'a traité que l'aspect financier qui est lié à cette fermeture.

Après ce préambule, je rappelle que l'UHMP était une unité hospitalière qui faisait partie intégrante du Centre médico-psychologique (CMP) qui est lui-même rattaché à l'Etat via le Service de la santé publique. Par contre, la gestion de l'UHMP avait été confiée à l'Hôpital du Jura en 2010 et son financement se faisait selon le tarif LAMal, soit 55 % à la

charge du canton de domicile du patient et 45 % à la charge des assureurs-maladie.

Suite à cette fermeture, l'Hôpital du Jura a supporté seul les coûts y relatifs en intégrant dans ses comptes 2014 un montant calculé de 1'148'583 francs. Ces derniers se composent principalement de charges salariales compte tenu que les salaires ont dû continuer à être versés pour le personnel qui n'avait pas trouvé de travail ailleurs, c'est-à-dire à l'Hôpital du Jura ou dans un autre établissement. J'ajouterai que, suite à la fermeture de l'UHMP, des compétences infirmières en psychiatrie ont été intégrées au service des urgences du site de Delémont et que le coût de ce renforcement est supporté intégralement par l'Hôpital du Jura depuis la fin du mois de septembre 2014.

Eu égard à ce qui précède, l'Hôpital du Jura, par courrier du 23 avril 2015, a demandé à l'Etat de participer à la prise en charge du montant de 1'148'583 francs. L'Etat n'a aucune obligation légale de prendre en charge totalement ou partiellement cette somme. Toutefois, la coresponsabilité de l'Etat dans la fermeture de l'UHMP ne peut pas être ignorée. De ce fait, le Gouvernement propose au Parlement d'assumer la moitié du coût relatif à cette fermeture. Lors de sa séance du 11 novembre écoulé, c'est à l'unanimité que la CGF a accepté l'entrée en matière, soit le principe du cofinancement à hauteur de 50 % des coûts supportés par l'Hôpital du Jura. Toutefois, avant de prendre position sur le montant du crédit mentionné dans l'arrêté, notre commission a souhaité vouloir disposer préalablement de la décision du Contrôle des finances par rapport à son contrôle. Nous ne mettons pas en doute le décompte de l'Hôpital du Jura mais c'était une question de crédibilité par rapport à la décision à prendre. Je remercie le CFI d'avoir mis une priorité pour contrôler le décompte en question et permettre ainsi de traiter cet objet encore en 2015.

Le 2 courant, Monsieur Maurice Brêchet, chef du Contrôle des finances, nous a présenté en CGF l'analyse des contrôles effectués. Je précise d'emblée que le CFI n'a constaté aucune irrégularité dans le décompte. Par contre, il a apporté certaines corrections, comme des ajustements de 13^{ème} salaire, d'indemnités pour pertes de gain, d'indemnités de nuit ou de dimanche et jours fériés ou encore des indemnités maximales lors de résiliations de contrats pour ne pas être trop exhaustif avec les exemples. En fait, diverses corrections ont été apportées par le CFI sur le décompte aussi bien en défaveur qu'en faveur de l'Hôpital du Jura.

En finalité, les coûts totaux à prendre en considération par l'Etat s'élèvent à 1'043'526 francs au lieu de 1'148'583 francs, respectivement par moitié à 521'763 francs au lieu de 574'292 francs.

Il faut également noter qu'aucun de ces montants ne prend en compte des coûts indirects de services transversaux, comme la direction, les ressources humaines par exemple, quand bien même la sollicitation de ces services fut grande suite à cette fermeture.

Je relève encore que le décompte rectifié du CFI a fait l'objet d'une consultation auprès de l'Hôpital du Jura. Ainsi, après un complément discuté en séance du 30 novembre 2015, il ressort que les chiffres ci-dessus sont dans l'ensemble validés par l'Hôpital du Jura.

Il me semble intéressant de relever que le versement du montant de 521'763 francs en 2015 ne devrait pas entraîner de dépassement de budget étant donné que celui de 2015 de l'UHMP, qui a été établi avant la fermeture de l'établissement, permet d'absorber cette participation financière. Par contre, il

est d'ores et déjà clair que les hospitalisations hors Canton dépasseront le budget initialement prévu en 2015 puisque, en moyenne, une trentaine de patients jurassiens sont hospitalisés en psychiatrie aigüe, ce qui correspond à la situation initiale, soit 20 à l'UHMP et 10 à l'extérieur du Canton.

Avant de terminer, je tiens à remercier Monsieur le ministre Michel Thentz ainsi que Messieurs Nicolas Pétremand, chef du Service de la santé publique, et Maurice Brêchet, chef du Contrôle des finances, pour leur disponibilité. Les renseignements détaillés et complets qu'ils nous ont fournis nous ont donné entière satisfaction. Je remercie également notre secrétaire Christiane Pieren.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les Députés, la commission de gestion et des finances, unanime, vous recommande l'entrée en matière et l'acceptation de l'arrêté octroyant un crédit de 521'763 francs au Service de la Santé publique lié à la fermeture de l'Unité hospitalière médico-psychologique.

Profitant de cette tribune, je vous fais part que le groupe PLR acceptera aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté.

M. Michel Thentz, ministre de la Santé : Le président de la CGF a été complet, exhaustif. La décision prise par la commission de gestion et des finances a été prise à l'unanimité. Que demander de mieux. Je ne crois pas qu'il est nécessaire de rajouter quelque chose et, donc, le Gouvernement vous recommande l'acceptation de cet arrêté. Je ne vais pas en dire plus.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 49 députés.

28. Motion no 1126

Il faut améliorer durablement la qualité des eaux de la Birse

Cédric Vauclair (PS)

La Birse a subi, l'année dernière, une importante pollution puisque, selon les offices cantonaux concernés, tant bernois que jurassien, les populations de poissons de ce cours d'eau ont été décimées à partir de l'effluent de la STEP (station d'épuration des eaux) de Roches, sur un linéaire de plusieurs kilomètres. Malheureusement, il semble pour l'heure que les causes de cette catastrophe ne sont toujours pas connues.

Alors que la loi fédérale sur la protection des eaux vient d'être modifiée pour obliger certaines STEP à éliminer les micropolluants, dont les effets négatifs sur la santé humaine ainsi que sur la faune piscicole et benthique sont maintenant clairement documentés, et en référence à cette catastrophe qui a touché la Birse de manière aussi massive, il convient maintenant de chercher des solutions d'amélioration durables relatives à la gestion des eaux usées qui se déversent dans ce cours d'eau.

Selon les spécialistes consultés, il semble que deux solutions au moins sont possibles techniquement : un traitement des micropolluants à la STEP de Roches et un autre à celle de Delémont ou alors un raccordement des eaux usées épurées de la STEP de Roches à celle de Delémont avec un traitement des micropolluants dans cette dernière. Nous pensons qu'il conviendrait d'étudier prioritairement la faisabilité

d'un raccordement de l'effluent de la STEP de Roches, qui traite les eaux usées de Moutier et des communes de la couronne, soit quelque 10'000 habitants, à la STEP de Delémont, laquelle reçoit les eaux usées d'environ 40'000 habitants. En effet, cet effluent se déverse actuellement dans la Birse alors que les premiers collecteurs d'eaux usées du syndicat d'épuration de Delémont se trouvent à quelques centaines de mètres en aval. Un raccordement de cet effluent à la STEP de Delémont aurait, selon nous, les avantages suivants :

- Avec une telle démarche, la Birse ne recevrait plus aucune eau usée organique depuis Court jusqu'à la frontière bâloise. Ce linéaire de près de 20 km gagnerait ainsi en qualité piscicole et augmenterait en conséquence de manière sensible l'attractivité touristique de la région.
- Dans la perspective du traitement des micropolluants, le regroupement partiel de ces deux STEP pourrait probablement convaincre la Confédération de subventionner ce traitement (actuellement à 75 %), alors que les deux STEP, séparément, ne remplissent pas les critères de subvention retenus. Il en résulterait que les habitants des deux régions devraient payer une taxe annuelle d'environ 400'000 francs (9 francs par habitant), à partir du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'en 2040 (cf. art. 60 b de la loi fédérale sur la protection des eaux). En cas d'inaction, cette taxe servirait à financer les infrastructures des grandes STEP, essentiellement de Suisse alémanique, dont plusieurs ont déjà annoncé leur volonté de s'équiper rapidement pour échapper à cette taxe.

La situation actuelle de la Birse de même que les modifications législatives en cours dans le domaine de l'eau, en particulier l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux, dont la consultation vient de se terminer, devraient inciter le Canton à réagir rapidement.

Il y aurait ici l'opportunité d'une collaboration interjurassienne utile et profitable aussi bien au canton du Jura qu'à la région de Moutier.

Nous demandons en conséquence au Gouvernement de confier à une entité admise par les deux cantons concernés par cette problématique, l'étude des possibilités techniques, politiques, législatives et financières du raccordement des eaux usées épurées de la STEP de Roches à celle de Delémont avec un traitement des micropolluants dans cette dernière.

M. Jâmes Frein (PS) : Sur conseil de mon président de groupe, je vais raccourcir le développement de la motion au strict minimum.

Elle a été acceptée sous forme de postulat. Le motionnaire accepte également la motion sous forme de postulat.

Grosso modo, la motion demande qu'on étudie le raccordement de la STEP de Roches avec celui de Delémont pour avoir une masse suffisante pour pouvoir traiter les micropolluants et ainsi utiliser les 9 francs de taxe que va payer chaque Jurassien pour l'épuration pour épurer les rivières qui coulent dans le Jura. Merci de votre attention.

Le président : Merci Monsieur le Député. La présidence prend acte de votre bonne volonté et passe la parole au Gouvernement pour prendre position.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Dans la même volonté d'efficacité, je rappellerai ici à cette tribune que les propositions qui

sont formulées dans la motion, que le Gouvernement propose d'adopter sous forme de postulat, seront prises en compte dans les travaux de planification et les contacts pris avec les cantons voisins pour aborder la question du traitement des micropolluants de façon globale, sur l'ensemble du plan régional d'évacuation des eaux de la Birse.

La création du groupe de travail au sein de la commission Birse pour l'étude des possibilités techniques, politiques, législatives et financières ayant comme objectifs d'éliminer les micropolluants sur le linéaire de la Birse de Moutier à Soyhières va dans ce sens.

Il est toutefois impossible de s'engager à ce stade sur un raccordement éventuel des eaux épurées de la STEP de Roches à la STEP de Soyhières pour y traiter les micropolluants, raison pour laquelle il est proposé que cette motion soit acceptée sous forme de postulat.

Je peux préciser encore aujourd'hui qu'une première séance consacrée à cette thématique de l'élimination des micropolluants dans les STEP de la Birse a eu lieu le 28 octobre dernier avec la participation des représentants de l'OFEV et des cantons de Berne, du Jura et de Bâle-Campagne. Des démarches vont être lancées à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Birse via un mandat. Le cahier des charges est en cours d'élaboration.

Voilà, Mesdames et Messieurs les Députés, les raisons pour lesquelles le Gouvernement propose d'accepter cette motion sous forme de postulat.

M. Christophe Terrier (VERTS) : Suite à plusieurs interventions du groupe CS-POP et VERTS sur la problématique de la pollution de nos rivières, dont la question écrite no 2725 d'Erica Hennequin, nous adhérons bien entendu à la requête du député Vauclair.

Nous pensons qu'il est grand temps d'agir et, pour cela, nous aurions préféré la motion au postulat.

Il va de soi que nous soutenons aussi ce postulat mais la Birse, le Doubs et éventuellement d'autres rivières ont besoin d'actions concrètes le plus rapidement possible. Merci de votre attention.

Au vote, le postulat no 1126a est accepté par 52 députés.

29. Modification de la loi sur la construction et l'entretien des routes (deuxième lecture)

Le Parlement de la République et Canton du Jura

arrête :

- I. La loi sur la construction et l'entretien des routes du 26 octobre 1978 [RSJU 722.11] est modifiée comme il suit :

Article 26 (nouvelle teneur)

- ¹ L'éclairage public doit respecter les principes suivants :
 - a) sur les routes publiques, il doit assurer, de façon permanente, la sécurité des usagers, en particulier celle des cyclistes et des piétons, soit garantie;
 - b) sous réserve d'exigences supplémentaires posées par la législation sur l'énergie, les installations d'éclairage doivent être efficaces énergétiquement, respectueuses de l'environnement et adaptées à l'usage prévu;

- c) sur les routes publiques, il doit être conforme aux normes et directives en la matière;
- d) il doit être adapté en fonction du type de route et de la configuration locale, en tenant compte notamment de la fréquentation des cyclistes et des piétons; en fonction du volume du trafic, l'intensité de l'éclairage peut être réduite.
- e) il doit être adapté de façon à ce que dans les espaces publics, à l'intérieur et à l'extérieur des agglomérations, les citoyens se sentent en sécurité.

² (Supprimé.)

³ A l'intérieur des localités, y compris le secteur de la porte d'entrée de la localité, la charge de l'éclairage incombe à la commune. A l'extérieur des localités, cette charge incombe aux propriétaires de la route.

⁴ L'Etat accorde une subvention allant jusqu'à 50 % pour les frais liés à la construction de nouvelles installations d'éclairage situées le long d'une route cantonale et à l'assainissement de celles déjà existantes. Le taux de subvention, spécifique à chaque commune, est basé sur l'indice des ressources des communes.

⁵ Les communes peuvent, par voie de règlement, astreindre les propriétaires fonciers à participer aux frais d'éclairage des routes. L'article 41 s'applique par analogie.

II.

¹ La présente modification est soumise au référendum facultatif.

² Le Gouvernement fixe l'entrée en vigueur de la présente modification.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), au nom de la commission de l'environnement et de l'équipement : En première lecture, nous avons largement débattu du maintien ou non de l'article 26, alinéa 2, pour savoir s'il était obligatoire d'éclairer les carrefours, les giratoires et les tunnels hors localité.

On vous avait dit que le groupe PDC allait faire une proposition dans le cadre de la deuxième lecture afin d'affiner le texte de cet alinéa 2. Finalement, nous avons reçu, dans le cadre des travaux de la commission, une note interne du service qui nous a démontré que, finalement, le maintien de cet alinéa 2 n'était pas nécessaire, que le texte dans sa globalité suffisait largement à poser des bases légales pour éclairer correctement nos routes et nos localités. Nous avons donc abandonné cet alinéa 2. Merci de votre attention.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Equipement : Brièvement pour orienter le Parlement sur les motifs du changement de position du Gouvernement, qui ont trait à la note d'information à laquelle faisait référence la rapporteure de la commission parlementaire, à la teneur de laquelle nous avons pu acquiescer la certitude que si l'alinéa qui prévoyait l'éclairage obligatoire était biffé, il n'en demeurerait pour autant pas impossible, en cas de nécessité dûment établie, d'éclairer là où les raisons ou les considérations d'ordre sécuritaire le rendent nécessaire.

Pour cette raison, nous nous sommes ralliés finalement à la position de la commission.

Le président : Nous allons donc, si vous le voulez bien, passer au vote final concernant cette modification de la loi sur

la construction et l'entretien des routes en fonction des éléments qui viennent de nous être communiqués.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 51 députés.

30. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 1.09.5 «Aire d'accueil des gens du voyage»)

(Ce dossier a été renvoyé au Gouvernement par la commission de l'environnement et de l'équipement.)

Le président : Il est 18 heures pile. Nous avons terminé finalement l'essentiel de nos débats mais il reste un point extrêmement important, c'est celui de l'hommage du Parlement... Ah oui, il y a encore un arrêté. *(Rires.)* J'allais trop vite, excusez-moi. Je voulais aller plus vite que la musique. C'est un emballement. Nous prenons donc le point 31.

31. Arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal (fiche 3.23.2 «Etang de la Gruère»)

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 82, alinéa 3, de la loi du 25 juin 1987 sur les constructions et l'aménagement du territoire [RSJU 701.1],

arrête :

Article premier

La nouvelle fiche 3.23.2 «Etang de La Gruère» est approuvée.

Article 2

Le Département de l'Environnement et de l'Equipement soumet la nouvelle fiche à l'approbation du Conseil fédéral.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Le secrétaire :
Jean-Yves Gentil Jean-Baptiste Maître

Fiche 3.23.2 Etang de la Gruère

Instance responsable

Service de l'économie

Instance de coordination

Service du développement territorial

Autres instances concernées

Commune de Saignelégier

Service des infrastructures

Jura Tourisme

Office de l'environnement

Service de l'économie rurale

Problématique et enjeux

Réserve naturelle depuis 1943, le site de La Gruère bénéficie du statut d'importance nationale et figure à ce titre dans cinq inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage :

– l'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale;

- l'inventaire fédéral des hauts-marais et marais de transition d'importance nationale;
- l'inventaire fédéral des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale;
- l'inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale;
- l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

De plus, le site de La Gruère bénéficie du statut européen de «site Emeraude». Au niveau forestier, la protection doit être formalisée par un statut de réserve forestière.

Véritable joyau naturel à la richesse et la beauté exceptionnelles, situé à la jonction du parc naturel régional Chasseral et du parc naturel régional du Doubs, l'étang de la Gruère est également un des pôles d'attractivité majeur du Parc du Doubs et un des sites touristiques principaux du Canton du Jura et de l'Arc jurassien, avec plus de 100'000 visiteurs par année.

Site protégé, l'Étang de la Gruère et ses environs doivent impérativement conserver leur caractère de «sanctuaire». Au vu de l'importance touristique du site, les mesures adéquates (infrastructures d'accueil, parking, etc.) sont prises afin de favoriser un accès de qualité au site pour les visiteurs, dans le respect de ses buts de protection.

La protection du site naturel et sa valorisation d'un point de vue éducatif, culturel et touristique ne sont actuellement pas optimales.

Les buts de protection des biotopes marécageux, du site marécageux et du site de reproduction des batraciens ne sont pas atteints. De même, les infrastructures d'accueil du public sont incomplètes et insatisfaisantes.

L'analyse de la situation existante, des problèmes et enjeux identifie les éléments suivants :

- Conflits d'intérêt : préservation de la nature et du paysage, activités de détente et de loisirs, activités permanente (habitat, scierie);
- Nature et paysage : érosion des berges par la baignade (sortie de l'eau), déprédation des berges par la pratique du patin à glace, piétinement du sol tourbeux et déprédation des végétaux par les promenades en dehors des sentiers, perturbation de la faune et de la sérénité du lieu par les nuisances sonores des visiteurs, gestion des feux de pique-nique (interdits), gestion des activités sportives (Jura-Défi), gestion des déchets, gestion des chiens (dérangement de la faune);
- Infrastructures d'accueil : gestion du pique-nique sauvage (déchets), absence de toilettes, entretien des sentiers (sécurité, confort), absence de concept de signalisation et de communication, accessibilité difficile pour les personnes à mobilité réduite, accompagnement et surveillance des visiteurs, éloignement du Centre Nature Les Cerlatez, absence d'attractivité des sentiers;
- Route cantonale : traversée dangereuse pour les visiteurs du site, incompatibilité avec le site marécageux (circulation naturelle de l'eau), absence de piste cyclable depuis La Theurre en direction de Tramelan, mise en péril de la migration des batraciens, insécurité pour les parcours en chars attelés;
- Transports publics : cadence insuffisante;
- Stationnement : stationnement sauvage le long de la route cantonale;
- Marketing : manque de coordination dans la promotion du site, manque de lisibilité extérieure du site pour y accéder, manque de visibilité et d'attractivité des lieux d'entrée;

- Bilan financier : visiteurs exclusivement de passage, recettes inexistantes sur le site, entretien à la charge des collectivités publiques sur le budget de la protection de la nature et sur le budget de la commune de Saignelégier.

L'état de situation, les problèmes et enjeux, ainsi que les objectifs généraux et un concept d'aménagement du site (conception directrice) ont été validés par le Gouvernement en date du 8 septembre 2009. Le concept d'aménagement inclut également une Charte pour la valorisation du site de l'étang de la Gruère. L'idée maîtresse repose sur la définition de deux zones distinctes: une zone «touristique» et une zone «sanctuaire». La zone touristique, située dans le secteur de «La Theurre», constitue la porte d'entrée à l'étang, elle sera équipée d'une infrastructure d'accueil et d'un parking centralisé. La zone "sanctuaire" bénéficiera de légers aménagements afin d'assurer sa conservation. Les aménagements à prévoir (infrastructure d'accueil et déplacement de la route) feront l'objet, respectivement, d'une procédure de plan spécial cantonal et d'une procédure de plan de route.

Principe d'aménagement

1. Etablir une séparation entre la zone destinée aux activités touristiques et la zone «sanctuaire» dans la conception directrice d'aménagement de La Gruère :

- la zone destinée aux activités touristiques est située dans le secteur de La Theurre. En tant qu'unique porte d'entrée vers la réserve naturelle, elle accueille les principales infrastructures touristiques (centre d'accueil, espace récréatif, stationnement centralisé);
- la zone «sanctuaire» comprend l'étang et ses abords. Ce périmètre de grande qualité naturelle et paysagère doit être préservé au maximum des activités humaines préjudiciables pour tendre vers une ambiance «havre de paix», il est équipé d'un parcours «aménagé» et d'un parcours «nature».

Relier les deux pôles par une zone de transition, un sentier du comportement, sorte de sas par lequel les visiteurs doivent transiter pour accéder au site sensible. Afin d'inciter le visiteur à adopter un comportement adéquat et adapté au site, des mesures d'information et de sensibilisation sont proposées le long du sentier.

Valoriser le secteur « Moulin de la Gruère ».

Régulariser le statut des boisements forestiers par un statut de réserve forestière.

2. Réaliser les mesures d'aménagement prévues ci-après :

a) Infrastructures d'accueil

- définir des aires d'implantation pour la construction d'un bâtiment et pour l'aménagement d'un espace récréatif dans le secteur de La Theurre;

Commission et Gouvernement :

- construire à l'entrée du site un bâtiment emblématique comprenant un centre d'accueil et un centre d'interprétation, s'intégrant au paysage et au site;
- aménager un espace récréatif;
- intégrer le Centre Nature Les Cerlatez dans la nouvelle infrastructure;
- développer des synergies avec les infrastructures et sites touristiques environnants.

- b) Stationnement
- définir des aires d'implantation pour l'aménagement d'un parking et d'un parc pour les deux-roues dans le secteur de la Theurre;
 - aménager un parking végétalisé et dimensionné de manière à éviter le parcage sauvage en toute saison aux abords de l'étang et de la route cantonale;
 - renforcer la mobilité douce et les transports publics sur l'axe Saignelégier-Tramelan.
- c) Route cantonale
- redéfinir l'implantation de la route cantonale;
 - protéger de manière durable (installations fixes) les amphibiens du trafic routier;
 - reconstituer le milieu naturel sur l'ancien tracé de la route cantonale;
 - garantir des itinéraires attractifs pour la mobilité douce.
- d) Activités autour de l'étang
- aménager un parcours «tout public» et entretenir un parcours «nature»;
 - canaliser les visiteurs dans le secteur de La Theurre avant de pénétrer dans la réserve naturelle;
 - réaliser des stations de découverte et des lieux d'observation du site;
 - mettre en place un concept signalétique sur le modèle du concept cantonal des réserves naturelles.
- e) Moulin de la Gruère
- valoriser les anciens moulins et la scierie;
 - développer le thème de l'énergie renouvelable;
 - réglementer l'accès à l'étang de La Gruère depuis la route cantonale.
- f) Site marécageux
- mettre en œuvre le plan de gestion du site;
 - organiser la surveillance et la gestion du site;
 - concentrer les activités humaines autour de l'étang principal.
3. Tenir compte des intérêts agricoles, afin d'assurer une cohabitation durable entre agriculture, protection du site et activités de loisirs qui se développeront à proximité du site. La question des pertes de terres agricoles, dans le cadre de la déviation de la route cantonale, sera particulièrement examinée.
4. Etablir un plan spécial cantonal (art. 78 LCAT) intégrant notamment les infrastructures d'accueil, le stationnement, les activités autour de l'étang et du moulin de la Gruère; le cas échéant adapter le plan de zones de la commune concernée.
5. Faire usage de la procédure de la zone réservée, le cas échéant (art. 75 LCAT).
6. Etablir un plan de route pour la route cantonale (art. 32 et suivants LCER).
7. Réaliser des installations touristiques de haute qualité. Illustrant la vocation du projet, bien insérée dans le site, elles se veulent exemplaires par leur fonctionnalité et leurs qualités architecturales et urbanistiques.

Mandat de planification

Niveau cantonal

Le Service de l'économie :

- a) établit un cahier des charges, en collaboration avec le Service du développement territorial, en vue de l'octroi d'un mandat pour la réalisation d'un plan spécial cantonal;
- b) dirige le groupe de travail chargé de suivre l'élaboration du plan spécial cantonal.

Le Service du développement territorial mène la procédure d'élaboration et d'adoption du plan spécial cantonal.

Le Service des infrastructures mène la procédure d'élaboration et d'adoption du plan de route.

L'Office de l'environnement veille à la compatibilité du projet avec les dispositions environnementales et les inventaires d'importance nationale.

Niveau communal

La commune de Saignelégier :

- a) est associée aux procédures de plan spécial cantonal et de plan de route;
- b) intègre dans son plan d'aménagement local les mesures d'aménagements prévues par le plan spécial cantonal et le plan de route.

Références

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2009), Planification générale des infrastructures d'accueil du site de la Gruère. Phase 1, Porrentruy.

Gouvernement de la République et Canton du Jura. (2010), Réaménagement de la route cantonale dans le site de la Gruère. Etudes préliminaires et d'avant-projet, Delémont.

Gouvernement de la République et Canton du Jura (1996), Plan de gestion des marais du Jura – La Gruère – Bas-marais nos 1309 et 1312, Haut-marais no 2, Site marécageux no 7, Delémont.

Gouvernement de la République et Canton du Jura (2011), Etude de base intitulée «Plan directeur localisé Etang de la Gruère», Delémont.

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la commission de l'environnement et de l'équipement : Je tenterai d'être bref mais je me dois, en tant que rapporteur, d'être également complet.

Notre Parlement est effectivement appelé, en cette fin d'après-midi, à se prononcer sur une nouvelle fiche du plan directeur cantonal proposée par le Gouvernement.

Réserve naturelle depuis 1943, bénéficiant du statut de site d'importance nationale, le site de La Gruère figure dans pas moins de cinq inventaires fédéraux de protection de la nature et du paysage. Or, l'étang de La Gruère est également un site touristique majeur de notre région, avec plus de 100'000 visiteurs par année.

Par conséquent, ce véritable joyau naturel, à la richesse et à la beauté exceptionnelles, est en danger :

- Premièrement, les objectifs de protection de la nature et du paysage ne sont pas atteints.
- Deuxièmement, l'accueil et la gestion des nombreux touristes n'est de loin pas satisfaisante.

- Troisièmement, les moyens de valorisation du site, d'un point de vue éducatif et pédagogique notamment, devraient être largement renforcés.

La nouvelle fiche 3.23.2 vise donc à créer les conditions générales pour un réaménagement futur du site et définit en particulier le mode de valorisation de celui-ci en accord avec les principes du développement durable. Validée depuis déjà le 8 septembre 2009, la conception directrice du Gouvernement repose sur la définition de deux zones bien distinctes :

- Premièrement, la zone «touristique», située dans le secteur de La Theurre, constituera la porte d'entrée principale à l'étang; elle sera équipée d'une infrastructure d'accueil et d'un parking centralisé.
- Deuxièmement, la zone «sanctuaire» bénéficiera de plusieurs aménagements afin d'assurer sa conservation. Il y a notamment ici la volonté de dévier la route cantonale pour s'éloigner du site et ainsi diminuer les nuisances.

La fiche qui vous est soumise aujourd'hui pose des conditions-cadres. Elle rend notamment possible le déplacement de la route cantonale ou encore la construction des différentes infrastructures d'accueil. Mais en aucun cas, chers collègues, en aucun cas on ne décide aujourd'hui d'un projet définitif.

Quel sera le tracé de la route cantonale ? Où va-t-on construire le parking et avec quelle capacité de stationnement ? Quelles dimensions et quelle architecture aura le bâtiment réservé à l'accueil des visiteurs ? Pourra-t-on encore se baigner dans l'étang et, si oui, à quelles conditions ? Y aura-t-il d'autres accès à l'étang, hormis celui de l'entrée principale ?

Voilà quelques questions – mais il y en a d'autres – qui sont ressorties de la phase de consultation mais également des discussions en commission. Or, le Gouvernement et les membres de l'administration – que je remercie au passage pour leurs explications complémentaires – l'ont répété à plusieurs reprises : ce n'est pas lors de l'examen de cette fiche que des précisions pourront être apportées à de telles interrogations.

A l'heure actuelle, on ne discute pas du concept détaillé. On fixe des lignes directrices à respecter mais le projet «Etang de La Gruère» impliquera encore de nombreuses décisions et planifications, par exemple :

- La question de la baignade, chère à nos amis francs-montagnards, ne peut pas être réglée dans le plan directeur. Cette problématique sera abordée, examinée et scellée juridiquement l'an prochain au moment de réviser l'arrêté de protection du site.
- D'autre part, les aménagements à prévoir (infrastructures d'accueil et route cantonale) seront abordés, eux, respectivement dans le cadre d'une procédure de plan spécial cantonal et d'autre part dans une procédure de plan de route.

Vous l'aurez compris, l'adoption de cette fiche ne signifie pas encore que le projet est effectivement lancé. Les étapes de réalisation dépendront directement des moyens financiers à disposition ainsi que des possibilités de mobiliser et de convaincre tous les acteurs concernés, au-delà donc des Franches-Montagnes, c'est-à-dire ici les collectivités publiques mais également les milieux privés pour le financement notamment.

Aussi, après avoir soutenu des projets d'importance au cours de cette législature, il est de la responsabilité des nouvelles autorités, mais également de notre responsabilité, de

se donner les moyens de valoriser l'étang de La Gruère à sa juste mesure et dans les meilleurs délais. C'est un de nos bijoux les plus précieux. Sachons véritablement se donner les moyens de le mettre en valeur.

C'est dans cet état d'esprit que la commission, à l'unanimité, vous invite à soutenir la fiche 3.23.2 selon sa version modifiée. Version modifiée en effet car les membres de la commission, soucieux de préserver au mieux le milieu naturel, vous invite à préciser, dans le deuxième principe d'aménagement, que le futur bâtiment à l'entrée du site s'intègre au paysage et au site. Il s'agit là de donner un signal politique supplémentaire à l'attention des futurs concepteurs du projet.

Je vais m'arrêter là mais je ne saurais conclure sans remercier notre secrétaire, Jean-Baptiste Maître. Il n'est pas là mais je le remercie effectivement pour l'importance et la qualité de son investissement pour notre commission mais plus largement pour notre Parlement. Je vous remercie de votre attention.

M. Vincent Wermeille (PCSI) : On lit dans cette fiche que l'étang de La Gruère est un des principaux sites touristiques du canton du Jura, voire de l'Arc jurassien.

Le rapporteur précise encore que le site de l'étang de La Gruère figure à cinq inventaires fédéraux.

Dans la fiche, on dit que l'étang de La Gruère se situe à la jonction des parcs du Doubs et de Chasseral. Qui sait où se trouve la jonction des parcs du Doubs et de Chasseral ? A aucun moment, dans la fiche, vous n'avez cité les Franches-Montagnes. Et je crois bien que c'est un préalable indispensable lorsqu'on parle de l'étang de La Gruère que de dire qu'il se situe dans le district des Franches-Montagnes !

Le président : Merci Monsieur le Député. Voulez-vous faire une proposition formelle d'ajout dans le cadre de cette fiche ? Non. Je continue la discussion.

Mme Erica Hennequin (VERTS), présidente de groupe : Haut-marais et marais de transition d'importance nationale, bas-marais d'importance nationale, site marécageux d'importance nationale, sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, paysages, sites et monuments d'importance nationale... rien que ça ! C'est un joyau inestimable que nous avons sur notre territoire.

Tout cela a déjà été dit mais il est bon de le répéter pour bien saisir l'enjeu ! La Gruère est également classée site Emeraude par le Conseil de l'Europe sous l'égide de la Convention de Berne. Les réseaux des habitats «Emeraude» sont à conserver en priorité.

Notre groupe salue la volonté des autorités de mieux protéger et de valoriser le site mais pas à n'importe quel prix. Les promesses de rentrées d'argent provenant du tourisme doivent rester secondaires dans ce projet !

Actuellement, entre 100 et 150'000 personnes visitent ce site chaque année. On peut affirmer que c'est l'endroit le plus visité du Jura. Les gens y vont même s'il n'y a pas d'infrastructures touristiques. Ils y vont pour le magnifique paysage, pour la flore très particulière, pour se libérer l'esprit, pour le calme, pour rêver et pour se balader.

Il est particulièrement important que ces visiteurs de l'Etang puissent continuer à y venir et à s'y sentir bien.

Le groupe CS-POP et VERTS salue particulièrement l'idée d'établir une zone pédagogique et informative de transi-

tion avant d'accéder à la zone sensible. Nous sommes également favorables à une entrée unique du site et en particulier à fermer le passage côté scierie, celui-ci étant bien trop dangereux avec une route à traverser.

Nous avons cependant quelques inquiétudes et serions reconnaissants au ministre de se positionner. Le dossier sera ensuite transmis au Département de l'Economie. Il s'agit donc d'avoir, au moment de voter cette fiche, c'est-à-dire maintenant, un certain nombre de garanties. En commission, on nous a assuré que l'espace récréatif serait simple, en phase avec la nature. Quelques bancs et quelques places de pique-nique ainsi qu'une place de jeu simple seraient installés.

Nous nous sommes aussi informés de savoir si le bâtiment emblématique, dont il est question dans la fiche, ne serait pas démesuré par rapport aux bâtiments les plus proches, notamment le restaurant et les maisons de la Theurre, puisqu'il est question de qualités architecturales et urbanistiques. Là aussi, on nous a assuré que cette construction serait parfaitement intégrée au paysage. C'est d'ailleurs pour le rappeler que la commission demande à ajouter dans la fiche que le bâtiment emblématique en question devait s'intégrer au paysage et au site.

L'idée est évidemment de s'assurer dès à présent que l'esprit du lieu sera maintenu. Les nombreux visiteurs qui viennent, parfois de loin, doivent continuer à s'y sentir bien et à pouvoir écouter les bruits de la nature. Personne ne veut une marchandisation de ce site. Un bon accueil avec information, des toilettes, la vente de quelques produits locaux en plus de l'éventuel Centre des Cerlätze devraient plaire aux visiteurs. Il est évident qu'il ne faut concurrencer ni le restaurant tout proche ni le Centre des Loisirs. J'aimerais signaler au passage que nous apprécions que le parking soit végétalisé et nous attendons que, comme le prévoit la fiche, la mobilité douce et les transports publics soient renforcés et attractifs.

Concernant le déplacement de la route, nous sommes plus réservés. Une chose est sûre, il faut prioritairement assurer la migration des batraciens et la circulation des eaux. Avec la déviation telle que proposée dans la fiche, on endommage le pâturage boisé jurassien typique et les problèmes de circulation, intense dans toute cette région, ne sont pas réglés. Il faudra réfléchir sûrement de manière plus globale.

Et nous soutenons pleinement les propositions de faire un parcours «tout public» et un parcours «nature» autour de l'étang ainsi que de valoriser le Moulin de La Gruère. Cela devrait d'ailleurs être une priorité du projet avec la protection des batraciens.

Pour terminer, un effort particulier devra être fait, et cela dès à présent, pour trouver la cause des cyanobactéries dans l'étang, qui donnent une bien mauvaise image de ce magnifique endroit.

Nous estimons que la fiche 3.23.2 est un bon outil pour assurer les mesures de protection et d'amélioration pour la nature et le paysage tels qu'ils sont également demandés par la Confédération. Nous la soutiendrons donc au vote et vous remercions de la soutenir également. Merci de votre attention. Et j'aimerais aussi remercier notre secrétaire pour le super travail en commission. J'aimerais remercier aussi Monsieur le ministre et les personnes du Département de l'Environnement qui ont travaillé sur ce projet.

M. Philippe Receveur, ministre de l'Environnement et de l'Équipement : Comme dernier objet du jour, dernier de la législation, dernier objet de ma législation, je dois bien vous

dire que cette fiche du plan directeur consacrée à l'étang de La Gruère constitue véritablement un excellent moment de débat consacré à une thématique d'importance.

Loin de moi l'idée de refaire l'entier des présentations que le rapporteur de la commission a fait de manière parfaitement complète ni encore moins d'en rajouter par rapport aux autres arguments qui ont été apportés par les intervenants suivants.

Simplement vous dire, Mesdames et Messieurs les Députés, que cette fiche est le produit de la volonté politique forte du Gouvernement jurassien de valoriser un site qui s'apparente à un véritable joyau naturel, à la richesse et à la beauté exceptionnelles, et véritablement de prendre en compte, dans le déploiement de ce site, les éléments importants de protection que celui-ci requiert.

Conservé un caractère de sanctuaire, s'ouvrir à un large public avec des précautions, voilà le but même de cette fiche du plan directeur.

Le rapporteur de la commission nous a rappelé qu'il s'agit de conditions-cadres et pas d'un projet de réalisation. Cela signifie qu'un certain nombre de mises en œuvre et de décisions supplémentaires devront avoir lieu selon les formes prescrites, qu'il s'agisse d'un plan de route le moment venu, qu'il s'agisse de décisions budgétaires ou autres. Mais tout ceci pour rappeler qu'au stade où nous nous trouvons, cette fiche fait l'objet d'un magnifique consensus que le Gouvernement se plaît à souligner.

Enfin, pour répondre à la sollicitation qui nous a été faite par l'intervenante du groupe CS-POP et VERTS concernant l'espace récréatif qui doit être en phase avec la nature, oui, je m'étais engagé en commission à rappeler à cette tribune, devant le plénum du Parlement, que telle était là notre intention de faire un espace récréatif simple, en phase avec la nature, à préciser aussi que ce bâtiment emblématique ne devait pas être un bâtiment surdimensionné mais qu'il devait être adapté au paysage et au site lui-même soumis à l'appréciation d'une commission adéquate et au respect de toutes les prescriptions relatives aux constructions dans un endroit aussi sensible que celui-là. Pour ce qui est du parking végétalisé, pas de garantie pour l'instant mais on est véritablement, avec un projet de ce genre, dans la ligne à suivre pour se trouver à la fin sur une réalisation de ce type-là. La mobilité douce est prise en compte.

En tout dernier lieu, un mot sur le déplacement de la route. Si le déplacement de la route doit avoir lieu, il devra se faire conformément à toutes les prescriptions applicables en la matière, notamment dans le respect des prescriptions concernant la protection du site, la protection des alentours. Aujourd'hui, il serait prématuré et erroné de dire : «Ah, si on déplace la route, elle va passer par là et, donc, cela aura forcément tel dégât collatéral».

Cette fiche, au contraire, fixe un cadre qui, si on le respecte, permettra d'assurer la protection du site naturel, sa valorisation d'un point de vue éducatif, culturel et touristique car, aujourd'hui, la situation n'est pas optimale. Avec ça, nous aurons un bon outil.

Je m'arrête donc définitivement dans les rapports des objets à traiter devant le Parlement avec cette prise de parole, en recommandant à votre bienveillance l'adoption, à l'unanimité, de cette fiche du plan directeur dont La Gruère, située aux Franches-Montagnes, ce dont nous n'avions évidemment jamais douté, a un grand besoin. Merci par avance de votre précieux soutien.

Le président : Si j'ai bien compris et vous ne me démentez s'agissant de cette fiche 3.23.2, le Gouvernement se rallie à la proposition, notamment au point 2, lettre a, de la commission s'agissant de l'intégration au paysage et au site du bâtiment à venir. Cela m'a l'air d'être le cas.

Dès lors, je vous propose d'ouvrir la discussion si quelqu'un souhaite revenir sur l'un ou l'autre point de cette fiche. Si ce n'est pas le cas, je vous propose de passer directement à la décision relative à l'arrêté portant ratification de compléments au plan directeur cantonal.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 54 députés.

32. Question écrite no 2769

Mise en place du Service du développement territorial (SDT) : quel bilan ? Yves Gigon (PDC)

(Ce point est renvoyé à une séance ultérieure.)

33. Hommage du Parlement à Madame et Messieurs les ministres Elisabeth Baume-Schneider, Michel Probst, Philippe Receveur et Michel Thentz

Le président : Je vous prie encore de m'excuser, tout à l'heure, d'avoir un peu manifesté mon impatience, qui m'a trahi. C'est que la soirée va encore se prolonger. J'imagine que, vous aussi, vous êtes assez impatients. Et comme je me suis déjà abondamment exprimé aujourd'hui, trop sans doute comme l'ont régulièrement relevé notamment la rédactrice des Journaux des débats, à qui je présente en passant mes plus plates excuses et mes vifs remerciements. Bref, je vais essayer de vous la jouer un peu courte s'agissant de l'hommage qui doit être rendu à nos ministres sortants.

Je vais la jouer plutôt courte en vous remerciant tout d'abord aussi – j'aurai l'occasion d'y revenir tout à l'heure – de la confiance que vous m'avez témoignée et qui m'a permis de vivre une année 2015 aussi extraordinaire. Je l'ai vécue aussi avec les ministres en place, que j'ai rencontrés, pour la plupart d'entre eux, dans une autre vie... alors que je n'étais pas député, alors que je n'étais pas président du Parlement mais que j'étais un simple journaliste. C'est là que j'ai commencé par faire leur connaissance. Je me dois à présent de leur exprimer ma profonde gratitude pour leur empathie, qu'ils nous quittent de leur plein gré ou non, les remercier pour leur précieuse collaboration et leur disponibilité à mon égard parce qu'ils ont toujours répondu à mes demandes, ce qui a facilité grandement mon travail de président du Parlement. J'ai apprécié aussi leur délicatesse. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais c'est vrai que je garderai d'intenses souvenirs des téléphones matinaux de Mme Elisabeth Baume-Schneider (*Rires.*), des rentrées avec Monsieur le président du Gouvernement, Michel Thentz, qui m'a souvent servi de chauffeur. (*Rires.*)

Pour ne pas en rester aussi à des ministres qui font partie évidemment de mon parti et que j'ai connus dans d'autres circonstances aussi plutôt que dans les circonstances de la présidence du Parlement ou dans mon rôle de journaliste que

j'évoquais tout à l'heure, j'ai rencontré des gens plein d'humanité et de courage et qui ont effectué une tâche qui était extrêmement difficile. Alors même que j'entretenais, à tort ou à raison, une certaine méfiance, je me suis rendu compte que la notion de convivialité, sur laquelle je reviendrai encore tout à l'heure, était extrêmement importante. J'ai rencontré des gens – je le disais tout à l'heure – particulièrement humains, particulièrement au fait de la réalité du terrain qu'ils sillonnent jour après jour. Et j'ai rencontré des gens particulièrement conscients aussi de leur fonction et de la mission qu'ils s'étaient donnée.

Bref, j'ai rencontré des gens qui ont fait ce canton et, quoi qu'il arrive ensuite, ils l'ont marqué une bonne fois pour toutes et j'ai été extrêmement fier de pouvoir les côtoyer et de conquérir leur amitié puisque, effectivement, je parlais de convivialité, c'est extrêmement important dans le cadre de notre travail aussi. J'ai particulièrement apprécié les représentations auxquelles nous avons pris part ensemble. J'ai toujours été mis à l'aise, en particulier à celles où je connaissais peu de personnes parce que je débutais dans la fonction.

Et c'est vrai que c'est avec un certain tiraillement que je prends officiellement congé d'Elisabeth, de Michel, de Charles (que je reverrai mais dans d'autres circonstances) et de Philippe... parce qu'effectivement, c'est une page qui se tourne indéniablement. Mais c'est une belle page parce que je crois que, dans les circonstances qui n'ont pas été extrêmement faciles, on a assez parlé aujourd'hui du domaine financier, on a aussi été tous ensemble extrêmement déçus de l'évolution du dossier interjurassien avec un espoir qui demeure encore, une petite lumière dans la nuit que l'on espère bien voir illuminer toutes nos prochaines soirées à partir de 2016-2017. C'est vrai que, dans ces circonstances-là, j'ai vraiment pu compter sur des gens solides. Et je crois que le Canton a pu aussi compter sur leur solidité.

Je tenais à leur faire mes remerciements les plus vifs pour leur action et leur souhaiter le meilleur possible pour la suite de leur carrière, quelle que soit la tournure qu'elle puisse prendre, s'agissant des quatre personnes qui nous quittent. J'avais eu l'occasion de le dire une fois précédente dans le cadre de mes communications, il faut qu'ils le sachent, ils ont marqué de manière indélébile l'histoire de cette région. Et je suis fier d'avoir pu faire ce parcours avec eux. Merci et bravo. (*Applaudissements.*)

Il me revient désormais de passer la parole à Monsieur le ministre Charles Juillard. Je crois qu'il va un peu plus rentrer dans le spécifique. Moi, je suis resté assez général.

M. Charles Juillard, ministre : Avant d'en venir à l'hommage à rendre à mes collègues, j'aimerais tout d'abord renouveler les remerciements aux députés, aux députés sortants en particulier, pour leur engagement en faveur des Jurassiennes et des Jurassiens. Je souhaite évidemment le meilleur à ceux qui quittent et je me réjouis de retrouver bientôt ceux qui restent, qui sauront guider les nouveaux venus je n'en doute pas.

Mesdames et Messieurs, au 19^{ème} siècle, Léopold 1^{er}, roi des Belges, disait : «La politique est une affaire de politesse.»

Comme tant d'autres affirmations sans nuance, à la fois courtes et catégoriques, celle-ci constitue aussi bien une vérité qu'un mensonge.

En effet, nous savons tous en ce lieu que la politique n'est pas qu'une affaire de politesse. Elle comporte des calculs,

même des coups bas parfois, des retournements imprévisibles, voire incohérents. Ne nous voilons pas la face avec de fausses politesses. La politique est souvent injuste. Elle peut faire souffrir sans raison non seulement la femme et l'homme politiques mais surtout ses proches, dans la solitude, loin des honneurs et des falbalas.

Il y a deux ans, à cette même tribune, je soulignais les mérites essentiels de la confiance en politique. Bien au-delà de la simple politesse, la politique se construit sur la confiance, la même qui a permis au canton du Jura de naître et de prospérer contre l'avis de tous les mauvais prophètes. La politique devrait toujours être une affaire de confiance, non de politesse.

Toutes et tous, nous avons entendu souvent louée la collégialité des membres du Gouvernement de la République et Canton du Jura; la collégialité, cette expression primordiale de la confiance dans notre système politique. Je suis amené aujourd'hui à faire l'éloge de quatre collègues qui quittent le Gouvernement. C'est là un honneur que j'accomplis avec plaisir; un signe de respect; un geste de politesse, oui, aussi; mais je veux surtout voir là un témoignage de la confiance que nous nous sommes donnée.

Je dois aussi vous avouer humblement que ça me fait un peu bizarre mais allons-y avec courage et détermination dans l'ordre protocolaire !

S'il fallait retenir un mot pour décrire **Michel Thentz**, ce serait l'enthousiasme. Une énergie communicative dont ses paroles... et parfois la gestuelle de l'homme de théâtre qu'il a été... attestent dès les premiers instants. Michel Thentz est aussi un fervent admirateur des adverbess, auxquels il lui plaît d'avoir recours pour donner de la force à son propos. Dans ce registre, je crois pouvoir affirmer que le terme «véritablement» constitue véritablement l'un de ses adverbess préférés.

Avec cet enthousiasme, il a mené des dossiers qui ne furent, reconnaissons-le ici et maintenant, pas les plus simples de la législature qui s'achève.

Dans le domaine de la politique hospitalière, qui ne peut plus être menée au seul échelon cantonal, il a étendu la collaboration avec nos voisins, les cantons de Bâle et de Neuchâtel; avec le premier en particulier pour les prestations d'ordre universitaire; avec le second dans plusieurs domaines, tel celui des soins palliatifs. En outre, il a su accompagner l'Hôpital du Jura dans l'accomplissement de ses tâches, dans les activités équilibrées de chacun de ses sites. Ce faisant, il a veillé à ce que les politiques, comme on l'a trop vu par le passé, n'empiètent plus sur les compétences de cet établissement autonome.

Dans un autre registre, Michel Thentz a initié un important processus d'analyse de la répartition des charges et des tâches entre l'Etat et les communes, nouant un dialogue indispensable et engageant une réflexion, dont l'essentiel est à venir.

En ministre des Affaires sociales, il s'est préoccupé tant des plus jeunes que des plus âgés de nos concitoyens. D'un côté, il a notamment contribué à une importante augmentation de l'offre des places en crèche. De l'autre, la mise en œuvre de la planification médico-sociale et la valorisation des proches-aidants ont marqué son mandat.

Avant la fin de la législature, Michel Thentz n'aura pas dérogé une solution définitive en ce qui concerne les aires d'accueil pour les gens du voyage, bien qu'il ait accompli bien du

travail dans ce dossier. Rappelons d'ores et déjà aux autorités de la prochaine législature que le canton du Jura a l'obligation de se pourvoir d'une telle aire sur son territoire. Il n'y a pas lieu d'imputer là un échec à Michel Thentz tant les responsabilités, qui se mesurent à ce que l'on fait mais parfois plus encore à ce que l'on ne fait pas, sont partagées dans ce dossier sensible

Au sein de l'administration, Michel Thentz a mis en œuvre la législation sur le personnel de l'Etat, nouvelle législation qui a dû être concrétisée au début de son mandat. Il a mené plusieurs réformes dans ce domaine. Le dossier de l'évaluation des fonctions, qui est en cours de finalisation, n'en est pas le moindre.

De manière plus générale, j'ai régulièrement constaté que, quoi qu'il ait pu lui en coûter, Michel Thentz a su faire preuve d'un grand sens des responsabilités dans la conduite, notamment financière, de l'Etat. Il a démontré son attachement essentiel à l'intérêt général, en défendant avec conviction les valeurs de gauche qu'il représente, mais sans agitation vaine, ni dogmatisme. Nous n'en mesurons pas encore toute l'importance aujourd'hui et puisse-t-on suivre cet engagement.

Je me dois enfin, il me semble, de citer un auteur de théâtre à ce fin connaisseur, à celui qui aime tant le théâtre. Pour ne pas tomber dans mon propre piège, j'éviterai le sonnet qu'Oronte récite à Alceste. Mais je citerai quand même Molière : «Plus on aime quelqu'un, moins il faut qu'on le flatte». Et, sur ce sage conseil, je m'arrêterai donc ici.

J'espère avoir su esquisser quelques-unes des nombreuses réalisations de Michel Thentz à la tête du Département de la Santé, des Affaires sociales, des Ressources humaines et des Communes. Merci Michel et bon vent dans l'écriture d'une nouvelle page de ta vie. Nul doute que tu sauras – véritablement – rebondir. (*Applaudissements.*)

Sous réserve des communes, c'est ce même département que **Philippe Receveur** a dirigé de 2007 à 2010. Puis il a repris les rênes du Département de l'Environnement et de l'Équipement durant la législature qui s'achève. Il a annoncé en début d'année qu'il renonçait à briguer un troisième mandat afin de se tourner vers d'autres perspectives en 2016. Le suspense est encore entier ! (*Rires.*) Il insistait cependant sur le fait qu'il se consacrerait à 100 % à sa tâche durant les derniers mois de son mandat.

Le Parlement, en particulier la commission de l'environnement et de l'équipement, ne peut que constater qu'il a tenu parole. En effet, nombreuses ont été les lois discutées et acceptées durant ces derniers mois. Vous avez en effet, Messdames et Messieurs les Députés, traité cette année la loi sur la géoinformation, la loi portant adaptation de la législation en matière de gestion de la zone à bâtir, la loi sur la gestion des eaux, la révision de la loi sur l'énergie et enfin, aujourd'hui, la révision de la loi sur la construction et l'entretien des routes. Fait remarquable, pour l'ensemble de ces lois, en considérant les votes finaux en deuxième lecture, une seule opposition a été enregistrée ! Preuve que ces dossiers ont été menés de mains de maître par le ministre concerné. Peut-être aussi qu'un ministre sur le départ bénéficie d'un peu plus de mansuétude qu'un autre... Allez savoir ! (*Rires.*)

L'action de ce juriste de formation ne s'est pas limitée à de nouvelles bases légales. Au cours de ces dernières années, Philippe Receveur a beaucoup œuvré pour le Jura, pour un canton qui se développe à l'intérieur de ses frontières

et qui améliore sa visibilité à l'extérieur. Ainsi, les conceptions directrices de l'énergie, des transports publics et de l'aménagement du territoire façonnent le Jura de demain. L'achèvement prochain de l'A16 et le développement des offres en transports en publics facilitent l'accessibilité du territoire jurassien.

Les collègues, collaborateurs, alliés et adversaires politiques de Philippe Receveur se souviendront longtemps de son art oratoire abondant et de sa capacité à rester toujours calme, flegmatique diront certains, à s'adapter, quelles que soient les circonstances, en terrain ami comme en terrain hostile. Il a d'ailleurs pu mettre à profit ses compétences tout dernièrement, lors d'une séance consacrée à la révision de la fiche éolienne du plan directeur cantonal, au cours de laquelle il a dû faire face à quelques vents contraires, parfois tempêteux, mais qui, pour autant, ne l'ont pas fait plier.

J'ignore si c'est parce qu'il avait en charge l'informatique cantonal mais Philippe Receveur est sans conteste le plus branché des ministres. Très présent lui-même sur la toile, il manie avec aisance les réseaux sociaux. D'ailleurs, il faudra que le nouveau Gouvernement désigne un ou une des siens pour nous tenir informer de l'actualité Facebook, y compris durant les séances de Gouvernement... (*Rires.*)

Pour terminer à propos de Philippe Receveur, je mentionnerai encore son engagement en faveur du Doubs. Le plan d'action national publié récemment par l'Office fédéral de l'environnement doit beaucoup à la volonté du canton du Jura de rétablir le bon fonctionnement des écosystèmes et d'assurer la conservation durable des espèces caractéristiques de cette rivière, en particulier l'apron. Le roi du Doubs comme on le surnomme – l'apron, pas Philippe Receveur évidemment – verra aussi sa vie facilitée grâce à la passe à poisson de Moulin Grillon à Saint-Ursanne, un dossier que Philippe Receveur a tenu à régler avant son départ. Cet engagement en faveur du Doubs s'explique par de multiples raisons. L'une d'elles est centrale mais peu connue : sachez que Philippe Receveur, alors qu'il participait aux activités du club de plongée du Lycée cantonal, a été l'une des rares personnes à voir un apron ! Aussi sait-il de quoi il parle. Et avec le sens du partage qui le caractérise, il souhaite évidemment que d'autres puissent vivre la même expérience.

A bientôt Philippe, nous sommes tous convaincus que ton engagement sera reconnu et apprécié par nos concitoyennes et nos concitoyens. Merci. (*Applaudissements.*)

A ce stade de mon propos, je vais vous parler d'une femme. On dit parfois que les ministres heureuses n'ont pas d'histoires. Et pourtant...

C'est l'histoire d'une femme, **Elisabeth Baume-Schneider**, qui est entrée en politique, non pas avec une rose mais avec un club de golf à la main, l'objet du délit qui déclencha son engagement politique. Ainsi, souvent, les péripéties de la vie commandent aux plus belles carrières.

C'est l'histoire d'une révoltée, se plaît-elle à dire. Son expérience professionnelle l'a confrontée au désarroi ou à la solitude qu'éprouvent les personnes en difficulté d'être entendues. C'est pourquoi, quand on lui parle de la nécessité de penser au plus grand nombre, elle nous ramène au particulier, aux difficultés d'un seul, afin d'être sûre de n'oublier personne. Transmettre à tous et à chacun, ce fut, dans sa conduite de l'école jurassienne, son leitmotiv, ce souci permanent de ne pas oublier les décrochés du système scolaire, à savoir les jeunes qui rencontrent des difficultés à s'insérer. Ne pas exaspérer mais espérer, comme le dit Stéphane Hessel, et toujours donner à l'autre le sentiment d'être pris en compte.

C'est l'histoire d'une curieuse, aiguillée par la nouveauté, aux côtés de laquelle il fallait aussi apprendre à savoir dire non tant elle avait cette propension à s'enthousiasmer au contact de tout projet. Combien de chantiers a-t-elle ouverts, à tel point que les refermer s'est avéré parfois difficile, voire impossible; la boulimie a évidemment ses excès... La prudence ou la lassitude ne l'ont jamais gagnée au cours de ses treize années au Gouvernement et à la tête du Département de la Formation, de la Culture et des Sports, où elle cultiva cette maxime d'Edgar Morin, qu'elle chérit tant (je cite) : «C'est la surprise, l'étonnement qui nous oblige à évoluer». Un état d'esprit avec lequel elle a développé des projets tels que la réforme des structures scolaires des niveaux secondaire II et tertiaire, le campus Strate J ou encore aujourd'hui le CREA.

C'est l'histoire d'une arpenteuse de routes et d'une poignonne de rendez-vous. Pour des esprits taquins ou réalistes qui prétendraient que c'est l'histoire d'une femme perpétuellement en retard, la faute en revient évidemment à son agenda. Ce simple objet à lui seul vaudrait de figurer au rang des collections du musée jurassien, à classer dans la période baroque, voire rococo, du fait de son côté hétéroclite de rendez-vous. Ces moments d'échanges avec des femmes, des hommes et des groupes d'intérêts de tous horizons lui importaient pour parvenir à convaincre.

C'est l'histoire d'un rayonnement pour le canton du Jura. Je vous épargnerai la litanie de toutes ses implications et des commissions dans lesquelles elle a siégé. Je citerai simplement quelques-uns de nos collègues d'autres cantons (je cite) : «Avec elle, on eût pu croire que le canton du Jura comptait au moins 200'000 habitants». (*Rires.*)

C'est aussi l'histoire d'une femme qui, au fil des années, nous a familiarisés avec son langage, souvent épique, avec son vocabulaire et avec la longueur épatante des phrases qu'elle est capable de produire, les virgules y étant parfois aussi nombreuses que les mots. Quels que soient les paradigmes, son mot préféré est toujours le même : «paradigme». Mais chacune de ses interventions est aussi l'occasion pour elle d'exprimer son enthousiasme inébranlable, sa volonté constante de se montrer responsable et son souci permanent d'être à l'écoute. Si l'on composait une phrase toute simple en réunissant les trois vocables qu'elle a le plus employés durant ses treize années au Gouvernement, cela pourrait donner à peu près ceci : «Les paradigmes ayant changé, il faut dialoguer de manière crédible car c'est vivifiant». (*Rires.*)

Et, maintenant, c'est une nouvelle histoire qui commence pour notre collègue qui va reprendre les rênes de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques et certainement y apporter les qualités de son mandat au Gouvernement. Nul doute qu'elle saura aussi faire profiter cet établissement des réseaux très larges qu'elle a tissés durant ces treize années. Presque un retour aux sources, et pourquoi pas, bientôt, un club de golf à la main... Merci infiniment Elisabeth pour ton engagement pour le Jura. (*Applaudissements.*)

Parler de réseaux me conduit naturellement, et sans aucune transition, à **Michel Probst**. C'est en effet un homme de réseaux, qui sait les activer aussi bien par des contacts directs et chaleureux que par les techniques les plus variées. Son carnet d'adresses est bien rempli et il lui suffit de son iPhone pour l'activer... parfois pas toujours avec beaucoup de succès ! (*Rires.*) Où qu'il soit, il n'hésite pas, quand les intérêts du canton sont en jeu, à envoyer un SMS à l'autre bout de la planète pour rappeler l'existence du Jura à un secrétaire d'Etat ou à un conseiller fédéral, encore engourdi par le décalage horaire...

Michel Probst maîtrise parfaitement ces techniques et les rouages des organisations horizontales appelées à remplacer les structures pyramidales, qu'il transforme parfois en grappes. Car, dans l'univers des réseaux, les hiérarchies s'estompent, ce qui permet à des cantons comme le nôtre de rivaliser sans complexe avec des poids lourds, comme Zurich ou Genève.

Mais Michel Probst sait aussi parfois disparaître, comme il en a fait la démonstration sur le site de Teotihuacan, au Mexique en 2009, au grand dam des chefs d'entreprises qui l'accompagnaient, lors d'une mission économique. Il s'est même montré si efficace que d'aucuns ont pensé qu'il avait été victime du sport local : le kidnapping d'hommes politiques. Mais comme on les avait prévenus qu'on ne payait pas de rançon, il est revenu ! (*Rires.*)

Avec ces qualités, il n'est donc pas étonnant que la construction de réseaux apparaisse comme une marque de fabrique des actions que Michel Probst a menées durant les deux législatures passées à la tête du Département de l'Economie et de la Coopération. On relèvera par exemple l'adhésion du Jura à BaselArea et au Parc d'innovation de la Suisse du Nord-Ouest.

Pour bâtir des réseaux et faire passer le message des autorités politiques, il faut aussi être un homme de terrain qui privilégie le contact direct. C'est une qualité que Michel Probst a démontrée dans des domaines aussi divers que l'innovation, le soutien aux entreprises, le développement de projets touchant à la qualité du paysage, à la protection des ressources ou à l'élevage, que ce soit des chevaux, des vaches, des cochons ou même des abeilles. Avec des résultats concrets, comme l'augmentation des paiements directs.

Simone Weil, dans «L'enracinement», disait (je cite) : «On doit le respect à un champ de blé, non pas pour lui-même, mais parce que c'est de la nourriture pour les hommes. De manière analogue, on doit du respect à une collectivité, quelle qu'elle soit – patrie, famille, ou toute autre – non pas pour elle-même, mais comme nourriture d'un certain nombre d'âmes humaines». A sa manière, Michel Probst a fait sienne cette citation en pur produit du terroir jurassien. Il a compris qu'une société peut se développer sans renier pour autant ses racines, ses valeurs et les liens de solidarité qui en font ce qu'elle est.

Je tiens à préciser que j'aurais pu commencer cet hommage au ministre de l'Economie en disant : «Voilààà, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés...». J'aurais aussi pu le commencer ainsi : «Maintenant, s'agissant de Michel Probst...». (*Rires.*) De même, il eut été cocasse de débiter mes propos par ces mots si souvent entendus dans sa bouche. Mais je ne l'ai pas fait car je suis sûr que mon collègue emploiera ces expressions mieux que moi tout à l'heure, quand il prendra la parole. (*Rires.*)

Merci Michel. Nous nous réjouissons déjà de découvrir les futures œuvres d'art que tu as promis de réaliser autrement, en observant autour de toi, à 360 degrés. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs les Députés, il est bientôt temps de prendre congé de quatre personnalités qui, ces dernières années, ont non seulement occupé les sièges placés à l'avant de cette salle mais aussi et surtout composé notre environnement politique, dans lequel, ensemble, nous avons quotidiennement dialogué, débattu, réfléchi, calculé, hésité, décidé, construit, ri et sympathisé.

Pour leur engagement en faveur de la collectivité publique jurassienne, nous leur adressons nos plus sincères remerciements. Michel Thentz, Philippe Receveur, Elisabeth Baume-Schneider et Michel Probst ne seront bientôt plus membres de l'Exécutif mais qu'à cela ne tienne : nul doute qu'ils exécuteront encore de belles et grandes choses là où la vie les conduira désormais, en particulier dans l'intérêt de la République et Canton du Jura.

Je vous le disais en introduction, ça me fait bizarre et je vous le dis : j'en suis sûr, chers collègues, vous allez me manquer !

Aussi, à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, Madame et Messieurs les Ministres, sans conteste vont la reconnaissance et les remerciements du peuple jurassien. (*Applaudissements.*)

Le président : Merci Monsieur le Ministre. S'il n'en reste qu'un, ce sera vous ! (*Rires.*) Nous allons donc passer la parole aux autres aussi, au premier titre au président du Gouvernement, Monsieur le ministre Michel Thentz.

M. Michel Thentz, ministre : La vie politique est... véritablement... passionnante, passionnée, complexe, foisonnante, redoutable, délicate, fraternelle, parfois sans concession, enrichissante, gratifiante, énervante et, dans tous les cas, pleine de surprises, parfois bonnes et parfois moins bonnes.

Je suis fier d'avoir pu vivre cette expérience unique que d'être plongé au sein d'un exécutif cantonal durant cinq ans afin de servir mon Canton, notre Canton, le Jura.

L'organisation institutionnelle et politique de notre pays fédéraliste est incroyable de précision. Elle fait sans conteste penser à une mécanique horlogère d'une montre de haut de gamme avec ses tourbillons, ses échappements, ses mouvements perpétuels et ses phases lunaires. Dans notre pays, la démocratie palpite à chaque seconde.

Pour ma part, je n'aurai pas la possibilité de poursuivre ma modeste contribution au fonctionnement de la mécanique horlogère de la vie politique jurassienne. Certes, je le regrette mais, fort heureusement, il y a une vie après ou à côté de la politique, la vraie vie peut-être.

Je ne vais pas faire mentir l'un des adages auxquels j'ai été attaché durant cinq ans et qui dit que les meilleurs discours sont les plus courts. Aussi ne me livrerai-je pas à un long exercice de bilan et de perspectives pour notre Canton et son avenir, ce d'autant plus que je ne suis pas le seul à vous adresser un message en cette ultime journée de la législature, qu'il est déjà sept heures moins dix et que vous avez toutes et tous soif et faim !

Ainsi irai-je à l'essentiel en adressant les quelques remerciements suivants :

A vous tout d'abord, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, ainsi qu'au Bureau du Parlement et à son président. Merci pour la bonne collaboration et notre bonne entente. Merci au Secrétariat du Parlement, interface incontournable et diablement efficace entre Parlement et Gouvernement. Merci au chancelier d'Etat pour la clarté de sa vision et sa fine appréciation de la posture politique. Merci à ma famille pour son soutien sans faille. Merci à la presse qui nous suit jour et nuit. (*Rires.*) Enfin, merci à mes collègues, au Gouvernement et à Charles en particulier pour son hommage de tout à l'heure, avec lesquels j'ai eu la chance de vivre cinq années palpitantes au service du bien commun, au service de la République et Canton du Jura, de sa population et de son avenir. Merci et Vive le Jura ! (*Applaudissements.*)

M. Philippe Receveur, ministre : Dans cette salle, ce sont les projets réussis avec votre appui qui me reviennent d'abord à l'esprit au moment de vous adresser ces paroles. Dans le domaine de la santé, du social, de l'environnement, des transports, de l'énergie ou des systèmes d'information, qui font du Jura un canton parfois pris en exemple sur le plan suisse. J'ai ainsi fait ce que j'ai voulu faire. J'ai eu beaucoup de chance.

Je suis arrivé au Gouvernement avec des idées, dans l'intention d'agir, de réaliser des projets, pas de siéger ou d'être parvenu. D'ailleurs conscient qu'il y a un avant et un après, j'ai choisi moi-même de passer le témoin à un moment qui m'a paru le bon.

J'ai essayé d'incarner et de porter les projets du Jura, parfois face aux vents les plus contraires, dans l'écoute, le dialogue et le respect parce que j'ai toujours pensé que c'est à ça que doit servir un élu. Et même dans mon engagement européen où j'ai voulu porter le message de la démocratie, de l'Etat de droit et des Droits de l'Homme, à la lumière rassurante de mon expérience acquise ici avec vous.

Je me suis engagé parce que j'ai toujours voulu privilégier l'espoir et non la peur, parce que j'ai voulu privilégier l'ouverture et le goût d'entreprendre, parce que je n'ai pas voulu tout miser sur l'Etat dont la mission est d'offrir le cadre du bien-être mais pas de tout faire lui-même, parce que j'ai voulu miser sur le génie jurassien qui s'exprime aussi dans l'entreprise privée, parce que le Jura s'est créé pour se relier au monde et que nous devons nous ouvrir à nos voisins, suisses, français et au-delà même, parce que nous devons privilégier un développement harmonieux du Jura qui respecte et préserve notre environnement. Je me suis engagé parce que je suis convaincu qu'il n'est pas possible de régler tout seul, de manière simple, des problèmes complexes qui se posent au monde entier.

Gouverner, c'est aussi tenir compte des nuances, c'est considérer la complexité des choses et pratiquer une nécessaire modération. Nous ne vivons pas dans un monde où tout est noir ou blanc mais dans des nuances qu'il est parfois difficile à faire comprendre. Mais le plus exigeant aura été de conjuguer l'immédiateté de la société actuelle avec les besoins du long terme, dans un monde qui bouge.

Y suis-je parvenu ? Je vous laisse juge.

J'ai essayé de faire toujours de mon mieux. Je me suis donné à fond mais j'ai beaucoup reçu en retour. J'ai passionnément aimé pouvoir servir mon pays et ses habitants. Et c'est enrichi d'une magnifique expérience que je prends congé. Il ne faut pas tout planifier dans la vie. Si les choses s'étaient déroulées chaque fois comme je les attendais, je serais souvent passé à côté du meilleur.

Aujourd'hui, je veux remercier le peuple jurassien qui m'a fait confiance, au service duquel j'ai eu l'authentique honneur et aussi le bonheur de gouverner pendant près de dix ans. Je veux remercier mes collègues au sein de cette équipe collégiale, dans laquelle j'ai énormément apprécié de pouvoir travailler. Plus que des collègues. Je veux remercier en particulier Charles Juillard pour son propos élogieux à notre égard et surtout lui adresser par avance mes bons vœux pour ses responsabilités dans la nouvelle équipe gouvernementale. Mais je veux remercier aussi mes cadres ainsi que l'entier de la fonction publique jurassienne, qui méritent la reconnaissance et l'estime de la population. Et vous aussi, le Parlement jurassien, recevez mes remerciements tout comme j'associe à ces derniers mon groupe parlementaire et mon parti, le PDC Jura.

Nous avons travaillé ensemble à un Jura debout et solidaire, émancipé, décomplexé, un Jura modernisé, mis en réseau et tourné vers l'extérieur. Un Jura qui existe et est de plus en plus reconnu à sa vraie valeur, en Suisse et à l'extérieur, parfois même loin de chez nous. Merci à vous toutes et tous. Merci pour cela.

Mais ce sont surtout les personnes que je vais regretter. La richesse des contacts noués dans les domaines les plus divers, où mon plus fort souvenir restera lié aux associations du terrain social.

Au moment de quitter le Gouvernement et aussi le service public jurassien, après vingt-sept ans d'activité, j'ai envie de remercier ma famille sans laquelle rien de tout cela n'aurait été possible. Ma femme, complice de tous les instants, mes filles qui ont non seulement au fil du temps appris à vivre avec la République mais à devoir souvent s'effacer devant elle, mon père qui m'a lui aussi encouragé sans faillir et aussi mon vieil ami, l'ancien maire de Bassecourt, André Bourquenez, qui m'a appris que fidélité et politique pouvaient fort bien aller de pair.

Les souhaits d'avenir : j'invite les futures autorités à continuer à croire en l'avenir, à ne pas avoir peur. Malgré l'incertitude des temps, des signes tangibles nous le permettent : amélioration des conditions-cadres, évolution démographique désormais favorable, nombre croissant de partenariats fructueux. Le Jura, Mesdames et Messieurs les Députés, est pris au sérieux. Il s'agit d'être positif, sans candeur mais conscient de nos forces et de nos faiblesses, sans perdre notre temps à nous chamailler.

Pour Václav Havel, l'indépendance n'est pas un état de fait, elle est un devoir. Car, en effet, la démocratie et les libertés ne sont jamais acquises une fois pour toutes. Ce qui est valable pour les autres l'est aussi pour le Jura. Et j'invite ses futures autorités et toute sa population à rester vigilantes pour refuser les messages simplificateurs et la démagogie qui font le malheur des peuples. Le Jura a accompli sa mission d'Etat en faveur de sa population aussi bien que les autres et jamais nous n'avons eu à regretter, jamais, ne serait-ce qu'une seule fois, le choix de la souveraineté cantonale qu'ont fait nos aînés et que nous avons proposée, malheureusement sans succès, le 24 novembre 2013 à ces autres Jurassiens qui ne se voient désormais plus que Bernois. Mais le vote des habitants du canton du Jura m'a néanmoins réchauffé le cœur sur un point essentiel : nous sommes plus que jamais unis autour du projet jurassien. La page se tourne et nous nous libérons une seconde fois, réconciliés avec notre passé et plus forts pour affronter l'avenir. Un avenir que nous pouvons, que nous devons, que nous voulons conjuguer ensemble avec Moutier.

La République et Canton du Jura est un pays ouvert et à la grande qualité de vie qui réalise désormais ses potentiels, qui désormais joue ses atouts.

Me reviennent en tête, au moment de clore, ces mots de feu Nicolas Hayek, le fondateur de l'horlogerie suisse moderne, qui nous martelait avec conviction, pas loin d'ici lors d'une rencontre avec les étudiants à Delémont. «Vous n'êtes pas petit, vous avez des forces, une valeur, des savoirs. C'est chez vous que seront bientôt fabriquées mes plus belles montres» nous disait-il. «Ne soyez pas petit».

Mesdames et Messieurs les Députés, Vive le Jura. Merci de votre attention. (*Applaudissements.*)

Mme Elisabeth Baume-Schneider, ministre : Je vois mes collègues qui viennent en souriant à la tribune et qui repartent les larmes aux yeux. Je pense que ça va aussi m'arriver ! Je redoutais et je redoute encore un peu cet instant qui, grâce à toi Charles, merci beaucoup pour tes propos... Merci infiniment.

Nous l'avons, Mesdames et Messieurs les Députés, vécu aujourd'hui encore, le Parlement est un espace dédié à la parole. Hier soir, je me suis rendu compte que j'ai répondu à ma première question orale en date du 19 mars 2003, à Jean-Michel Conti, lors de la séance d'inauguration de cette salle. Et l'architecte responsable, Jean Châtelain, insistait sur la notion de symbolique de cet espace et rappelait que l'hôtel est l'expression de l'hospitalité. Je cite Jean Châtelain : « Cette salle est résolument non démonstrative. L'organisation de ces nouveaux espaces s'inspire de la vie de tous les jours. La salle du Parlement n'est rien d'autre qu'un cœur qui respire, un poumon qui bat et, de l'extérieur, un lieu de décision et de liberté. Aménagée sobrement, confortablement, favorisant le dialogue, elle exprime la simplicité, la joie de vivre et l'hospitalité ».

En fait, c'est ainsi que je conçois la politique, que je conçois l'engagement politique et citoyen.

Alors, n'arrivant pas à organiser mes émotions, mes valeurs, mes convictions, mes paradigmes, enfin mille signes... c'est Pierre-Alain Berret qui nous a dit « 1'000 signes une minute ». Donc, je me suis dit « ça va pas le faire ! »... j'ai choisi d'opter pour quelques photos. Après, je me suis dit que j'étais cruelle parce que je me suis souvenue de ma tante qui nous faisait des soirées diapos parce qu'elle pensait qu'on n'allait jamais en vacances et on passait du temps à regarder ce qu'on n'avait pas envie de regarder !

Donc, bienvenue chez moi. Première photo, ma famille, la famille, source d'équilibre et de soutien par excellence. Vous le constaterez, le temps a passé. Lorsque j'ai été élue, Théo avait à peine plus de deux ans, Luc neuf ans. Aujourd'hui, vous voyez les Baume endimanchés à un mariage. Pour toi, Thomas, derrière, il y a une ferme, tu auras vu. Endimanchés avec une ferme derrière. Et je tiens vraiment à remercier sincèrement ma famille pour toute sa patience. Et, je dois bien le dire, les enfants m'ont parfois tellement manqué ! Cette photo me permet un clin d'œil du côté de l'égalité et mon affirmation n'aura rien d'extraordinaire si je confirme, si j'affirme être une femme de gauche féministe. Et je souhaite vivement que les femmes s'engagent, qu'elles s'engagent partout, partout où les décisions se prennent... pas seulement en politique, dans les entreprises, dans les associations, partout où l'on décide.

La famille, c'est également ce terreau fertile qui permet de dédramatiser les échecs, d'apaiser les angoisses et qui ne connaît ni la langue de bois, ni les courbettes de circonstance, ni les critiques stériles. Et si, parfois, je rentrais un peu euphorique, justement, le petit me disait : « Madame « je me la pète.ch » ! Et ça vous renvoie très vite à la réalité. Mais, à l'inverse, quand on est préoccupée, quand la solitude nous submerge, un soutien inconditionnel, ça fait tellement de bien !

La suivante... ce n'est pas une famille... c'est le Gouvernement « trois formules ». Là aussi, le temps laisse quelques traces, vous en conviendrez. Nous avons toutes et tous bien changé. Et si j'ai été convoquée dans le bureau de Jean-François Roth, alors président, à la suite d'une rupture de collégialité, je n'ai pas regretté ce choix mais j'ai par la suite me-

suré à quel point il est fructueux de travailler de manière collégiale, de trouver les arguments pour convaincre et se sentir bien avec ses valeurs et les décisions du Parlement et du Gouvernement.

Immanquablement, on passe des mardis et des mardis ensemble. Et pour la dernière édition, celle-ci, nous étions un peu de la même génération, ce qui crée des connivences. Et, de même, indépendamment des arrimages politiques, un respect s'installe. Et je remercie très sincèrement mes collègues. Et je concède assez volontiers aussi que la cohabitation avec mon colocataire de Morépont me laissera de bons, de très bons souvenirs et beaucoup d'énerverment aussi !

Le Gouvernement... il est caricaturé. Il est indispensable d'avoir de l'humour pour faire de la politique et, pour le CREA, vous voyez là un grand bravo pour le spectacle. C'étaient les précédents ministres. Donc, on peut faire avec peu de frais.

Tout cela pour dire que, lorsqu'on m'a souvent dit « Mais toi tu supportes », et bien non... pas toujours ! J'ai eu à mettre en place des stratégies pour rebondir parce que la critique, ça nous touche. Bien sûr qu'on n'est pas en porcelaine et c'est normal qu'on nous critique mais, parfois, c'est un peu violent et c'est surtout – mes collègues le diront également – difficile parfois pour la famille. Mais je ne vous donnerai pas tous mes trucs !

Ensuite... le parti. Je remercie le Parti socialiste de sa confiance et j'ai la conviction que partager un idéal de société est important mais que la convivialité et la confiance sont indispensables pour s'engager avec conviction, avec éthique, dans un mandat électif.

Des photos du 1^{er} mai sont pour moi le symbole de ma fidélité aux travailleurs et travailleuses et si j'ai obligé, c'est vrai, mes fils à systématiquement participer au 1^{er} mai, c'est pour leur montrer que s'engager politiquement, c'est s'engager de manière citoyenne à être fidèle à ses valeurs, à ne pas redouter le militantisme.

Aujourd'hui, les propos sont souvent vifs, manichéens, exclusifs. Le préambule de notre Constitution parle d'une communauté unie. On affirme volontiers quand on ne veut laisser personne au bord du chemin. J'aurais tendance à affirmer que, désormais, il faut même faire attention à ne pas passer les personnes par-dessus bord plutôt que de seulement les laisser sur le bord du chemin.

J'ai le sentiment que si on constate un réchauffement climatique et que les enjeux de la COP 21 en matière de climat sont de première importance, en matière de solidarité, on a plutôt à redouter une période de glaciation.

Toutefois, Mesdames et Messieurs les Députés, je veux croire et je sais, et je ne me complais pas dans la mièvrerie, que, dans le Jura, le vivre ensemble est encore une valeur partagée par chacune et chacun. Indépendamment de notre arrimage politique.

Hier soir par exemple, aux Breuleux, s'est créée une association « Au p'tit plus ». Il s'agit d'un beau projet pour mettre à disposition des familles démunies ou des personnes qui en ont besoin les invendus. Dans notre société aussi et dans le Jura, c'est important.

La culture. Alors, au niveau de la culture, nous en avons abondamment parlé ce matin, quelques projets marquants : l'horloge du Québec mais aussi l'ensemble de cuivre du Jura à Québec, qui nous a accompagnés. Anne Roy avec Mme Falconier et Mme Salvadé. C'était pour de rire aussi culture

et produits du terroir avec le toché; c'est un élément du patrimoine non pas immatériel mais de notre patrimoine aussi. Zouc bien sûr. Et M. Brélaz, c'était au Sommet de la Francophonie et c'était aussi un clin d'œil pour mes enfants, pour leur dire que je ne suis pas si grosse que ça ! (*Rires et applaudissements.*)

Le sport. Les jeunes qui s'engagent avec les différents clubs et qui vivent la vie associative jurassienne. Ainsi, grand merci à tous les bénévoles, à toutes les personnes qui s'engagent. Bien sûr, il y a les clubs-phares, qui sont confrontés à des questions d'infrastructures, on le sait. Il y aura un beau dossier qui va arriver avec la patinoire de Porrentruy. Et, là aussi, je ne savais pas si on y fait référence, un clin d'œil à Adolf Ogi : on lui avait offert un petit sapin. Je suis sûre qu'Adolf Ogi nous aiderait, lui, à trouver des fonds. Il dirait que c'est formidable de s'engager. Pour le reste, différentes personnes qui donnent du sens à la politique sportive.

La formation encore. Là, ce sont mes collègues pour dire aussi qu'en politique, on peut se constituer des amitiés. Avec Isabelle Chassot, Anne-Catherine Lyon... Là, c'était pour de rire : c'était sur un chantier et je trouvais que j'étais assez... Pour le reste, c'est aussi l'horloge de Québec à Porrentruy mais aussi à Québec avec les jeunes qui se sont engagés. Et un petit clin d'œil : l'heure jurassienne. Il n'y a pas à rougir : lorsqu'on peut montrer qui on est et surtout comment on fait avec notre système de formation et sur cette photo à nouveau un partenaire avec une belle et grande entreprise.

Pour la formation et l'éducation, j'aurais tendance à dire également qu'il y a de belles pépites. Tout à droite, c'est le Festival de l'Ultracourt. Ce sont des moments importants pour l'école jurassienne. Une fierté pour moi, j'en citerai une, c'est un programme particulièrement riche et adapté en matière de bilinguisme avec un tout beau projet, la maturité bilingue par immersion où on a, du côté du Laufonnais et du côté du Jura, un intérêt. Bien sûr des regrets de ne pas avoir pu mettre en place un concept de pédagogie spécialisée ou autre. Mais, dans l'ensemble, je pense que ça va plutôt bien.

Dans le postscolaire, vous l'avez vu, la remise des diplômes. Ces milliers de jeunes à qui j'ai serré la main, ça m'a chaque fois donné beaucoup d'énergie et c'est ce qui donne du sens à notre engagement. Je pense qu'il faut leur faire plaisir.

Sur la photo du bas... je m'excuse parce que vous ne voyez pas bien... c'est aussi rendre hommage aux enseignantes et enseignants. Laurent Barotte, Brigitte Bachelard pour la HE-ARC et bien sûr une pensée pour Jean Theurillat qui était de la partie.

J'ai bientôt terminé. Je ne suis pas la tante encombrante !

Les personnes également à remercier, ce sont les huissiers. Ils ne savaient pas qu'ils seraient montrés aujourd'hui. J'ai demandé à ce qu'on les prenne en photo. En fait, effectivement, on passait beaucoup de temps dans la voiture. On travaille bien sûr énormément, on mange dans la voiture, on dort dans la voiture, on rit aussi beaucoup, on se fait parfois engueuler par Serge Gschwind mais ça va très bien.

Et peut-être deux petites anecdotes : une première, c'était lors de la journée «J'ose tous les métiers», mon fils était venu et, après avoir passé la journée, il a écrit dans un petit témoignage pour l'école : «Plus tard, quand je serai grand, j'aimerais être un «luissier» (l-u-i-s-s-i-e-r)». (*Rires.*) Je trouvais que c'était plutôt beau. Quant à Serge, je me souviens aussi d'une séance à Lausanne où on m'avait demandé où était l'huissier et j'avais dit qu'il terminait son parcours de golf ! Donc, je n'ai

pas besoin de faire de golf, c'est l'huissier qui en fait. Et c'est vrai, il terminait son parcours (*Rires.*) C'est quand même assez bien.

Dire aussi, comme mes collègues l'ont dit, que la politique, ce sont les contacts, c'est rencontrer de magnifiques personnes, c'est avoir l'occasion mais surtout le privilège de rencontrer Joseph Voyame, Dick Marty, Ruth Dreifuss, Isabelle Chassot ou tant d'autres car, dès qu'on fait des listes, c'est indélicat parce que chaque personne compte. Tout récemment, c'était la ministre de la culture en Finlande ou encore une guide polonaise à Auschwitz.

Je tiens également à remercier tout le personnel de l'Etat, le personnel de la Chancellerie en particulier, les chefs de service, Nathalie Barthoulot, Angela Fleury, Christine Salvadé, Pierre-Alain Cattin, Andréas Häfeli, Vincent Pilloud et Olivier Tschopp. J'ai eu de la chance de pouvoir m'appuyer sur des chefs de service magnifiques.

Je pense que j'ai oublié quantité de personnes. Il y a encore Jean-Baptiste, Nicole qui n'est pas là, enfin tout le personnel du Parlement.

La dernière photo... je rentre à la maison. Et je pense que d'habiter au milieu d'un pâturage, dans un magnifique écriin, dans une ferme, ça m'a fait un bien terrible !

Mesdames et Messieurs les Députés, gouverner a été un beau, un très beau métier. Vive le Jura, Vive Moutier ville jurassienne ! (*Applaudissements.*)

Le président : Merci, Madame la Ministre, pour la soirée diapos ! (*Rires.*)

M. Michel Probst, ministre : Voilà ! Je ne pouvais pas déroger à cela évidemment, Charles.

Il est de coutume qu'une personnalité politique, arrivée au terme de son mandat, tire un bilan de son action. Vous me permettez de déroger à cette habitude. Certes, je pourrais vous faire l'inventaire des nombreux projets qui ont été conduits par mon département durant les deux législatures écoulées. Je pourrais me féliciter de nos réussites, regretter nos échecs, me plaindre de nos vicissitudes mais tel ne sera pas mon propos. Car l'action politique doit nous inviter à la modestie plutôt qu'à l'autosatisfaction. L'action politique ne se résume pas à quelques années, à des décisions, aussi nombreuses soient-elles, ou à des personnes. L'action politique n'a de sens que si elle s'inscrit dans la durée, dans ce que l'historien Fernand Braudel appelle les temps longs. Ce sont les générations futures – et non nous-mêmes – qui récolteront un jour les fruits des graines que nous avons semées ensemble.

Si l'action politique doit nous inviter à la modestie, il en est tout autant de notre influence sur le fonctionnement de l'économie tant nous subissons les effets de phénomènes qui nous échappent. Ainsi, durant les années 1990, sous l'effet d'une mondialisation accélérée par l'émergence des nouvelles technologies de l'information et de la communication, le phénomène d'érosion du pouvoir de l'Etat s'est renforcé. Il s'est accompagné de restructurations parfois brutales, de désindustrialisation touchant des pays entiers, de destruction d'emplois, de fièvre spéculative et boursière. Les cycles économiques se sont raccourcis, devenant toujours plus imprévisibles. Les régions du monde sont si interdépendantes que des crises survenues dans des contrées lointaines se muent en épidémies mondiales, à une vitesse inconnue autrefois. Ces crises ont pour caractéristiques non seulement la rapidité de leur propagation mais encore leur brutalité.

Jean Cocteau a dit : «Puisque ces mystères nous dépassent, feignons d'en être l'organisateur». C'est le sentiment qui se dégage, Mesdames et Messieurs, tant le politique donne parfois l'impression de subir les événements.

Pourtant, l'économie n'est pas une fin pour elle-même. La main invisible du marché ne suffit pas, à elle seule, à régler les distorsions de concurrence, les inégalités et les problèmes de société ou à gérer les risques que recèle l'effondrement potentiel d'un géant.

Ces dernières années ont été marquées, à leur manière, par un retour du politique et une redéfinition de l'intérêt général à travers de nouvelles règles au niveau international. De même, pour répondre aux attentes des consommateurs, la production de biens et de services est toujours plus mise sous la pression de la société civile et encadrée par des principes éthiques, allant du respect de la dignité humaine à celui de l'environnement.

Mesdames et Messieurs, cette évolution a quelque chose de réjouissant, même s'il faut bien reconnaître que rien n'est jamais acquis une bonne fois pour toutes. Si nous l'envisageons sur la durée, elle s'inscrit dans la ligne des actions privilégiées par les autorités jurassiennes, depuis 1979, pour bâtir une société prospère, garante des droits fondamentaux et respectueuse de l'environnement, et favoriser la justice sociale, comme nous y invite le préambule de notre Constitution. Elle est réjouissante encore parce qu'elle redonne ses lettres de noblesse à l'économie réelle, celle qui est la nôtre, notre agriculture, notre industrie et notre secteur des services, qui sont les sources de notre prospérité actuelle et future.

Mesdames et Messieurs... je ne vais pas redire «Voilààà Mesdames et Messieurs les Députés» mais quand même (*Rires.*)... je ne vais pas vous dire que c'est cocasse de poursuivre mais j'y suis tout de même tenté. (*Rires.*)

Et s'agissant des projets que j'ai conduits à la tête du Département de l'Economie et de la Coopération, ils ont toujours été empreints de l'intérêt général et, je l'admets, d'un goût un peu immodéré pour l'avenir. Ils ont été animés aussi de la volonté de nos prédécesseurs et se sont inscrits dans la suite de leurs efforts. Car la continuité de l'action politique – et non la rupture – est sans doute l'une des sources de la prospérité de la Suisse, a fortiori de notre Canton, ce canton et son avenir qui ont toujours été au centre de mon engagement.

C'est ainsi que les bases de notre développement ont été construites ensemble, que le Jura a pu rattraper les autres régions de notre pays. C'est ainsi qu'il peut faire aujourd'hui valoir ses compétences propres, par exemple au sein du Parc suisse de l'innovation. C'est ainsi que le Jura peut aujourd'hui, et avec confiance, tendre la main à Moutier et aux communes qui souhaitent le rejoindre.

Comme vous, j'ai constamment placé au centre de mes préoccupations le renforcement des liens entre nos concitoyennes et concitoyens, entre les générations, entre le Jura et ses voisins confédérés et frontaliers, ayant toujours à l'esprit que la conjonction des intérêts et des forces servent entre autres un développement économique à la hauteur de nos moyens.

L'économie, les affaires extérieures et la coopération avec autrui se construisent sur la confiance. C'est un mot que mes collègues ont également souvent cité : la confiance. Elles ont aussi pour exigences le respect du cadre institutionnel et de la collégialité, une grande disponibilité, de la discrétion et de la patience, tout le contraire des coups d'éclat et de la politique-spectacle.

Mesdames et Messieurs, les valeurs et les convictions ne suffisent pas à elles seules. Encore faut-il les partager et les faire vivre dans ce choc des arguments qui fait la grandeur du débat démocratique. Et encore faut-il y trouver plaisir ! J'ai eu le privilège de vivre ce plaisir durant mon mandat.

C'est pourquoi je veux dire toute ma gratitude aux Jurassiennes et aux Jurassiens pour leur confiance, pendant si longtemps : si j'ajoute bout à bout, pendant 33 ans. Les Jurassiennes et les Jurassiens sont vraiment très résistants. Un grand merci à mon parti qui m'a soutenu dans mon parcours politique. Merci aussi à vous, Mesdames et Messieurs les Députés, pour votre esprit d'engagement et de dialogue.

Un grand merci à mes collègues ministres pour les moments passionnants que nous avons vécus ensemble ! Merci à toi, Charles, pour les propos fort élogieux, certainement trop élogieux, dont tu nous as gratifiés tout à l'heure ! Et je n'avais pas noté tous les mots que tu as cités mais, par respect pour toi, je les ai intégrés au fur et à mesure de mon message. (*Rires.*) C'est vrai, je n'ai pas eu beaucoup à me forcer ! (*Rires.*) Et un merci appuyé aux collaboratrices et aux collaborateurs de mon département qui m'ont accompagné en tout temps !

Enfin, toute ma reconnaissance va à ma chère et bien-aimée famille et à mes amis proches. Tout particulièrement à mon épouse, Isabelle, à nos chers enfants, Pablo et Océane, et à mes parents, qui m'ont toujours accompagné, tout le temps, dans toutes mes pérégrinations, dans toutes mes initiatives qui ont parfois, Charles, paru peut-être, à leurs yeux, cocasses... mais enfin, je leur suis très reconnaissant de leur soutien très précieux et constant. Et je me réjouis de tout ce qu'il me reste encore – je vois qu'ils me regardent avec beaucoup de concentration – à découvrir avec ma famille, avec mes proches dans ce Jura que j'aime tant... permettez-moi de dire également dans cette Ajoie qui m'est si chère.

Aux nouvelles autorités, à Charles Juillard dans la poursuite de ses activités, j'exprime tous mes vœux de succès pour la prochaine législature. Elles ont toute ma confiance. Notre Canton peut avoir confiance en lui, confiance en son avenir. Bon vent à vous toutes et tous ! De belles Fêtes de fin d'année, une année 2016... et tout cela avec confiance et ouverture. (*Applaudissements.*)

Le président : Nous poursuivons ces différents hommages en passant la parole à la vice-présidente du Parlement. Madame Anne Roy, vous avez la parole.

Mme Anne Roy-Fridez (PDC), première vice-présidente du Parlement : Avant de m'adresser à notre président, je souhaite en préambule m'associer aux hommages rendus aux ministres sortants ainsi qu'aux nombreux remerciements qui leur ont été adressés.

A vous quatre, Madame et Messieurs les Ministres, je vous souhaite le meilleur pour la suite, tant dans le cadre de votre vie professionnelle que familiale. Bon vent à vous ainsi qu'à vos proches !

Monsieur le Président du Parlement, cher Jean-Yves, au nom du Parlement jurassien et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de t'adresser quelques mots et ainsi te remercier de ton engagement durant cette année présidentielle qui touche à sa fin.

Durant toute cette année, tu as su relever les défis liés ta tâche avec une grande maîtrise et une aisance oratoire toute naturelle. Tu as toujours su rester serein et trouver les mots

justes à chaque occasion. Si besoin était, nous en avons encore eu la preuve aujourd'hui.

Tu as dirigé nos débats parlementaires dans un souci permanent d'égalité de traitement, laissant à chacun la possibilité d'exprimer ses idées, afin que le débat puisse aller à son terme.

Siégeant à tes côtés, ton engagement m'a sans doute permis de prendre conscience de l'ampleur de la tâche à venir.

En ta qualité de président, tu as eu la responsabilité de représenter notre institution à de multiples reprises. De quoi occuper de nombreuses soirées et week-ends tout au long de l'année. Si ces représentations ont été particulièrement gourmandes en temps, je devine qu'elles ont été pour toi l'occasion de rencontres insolites parfois, de moments d'échanges privilégiés, tant sur le sol jurassien que dans d'autres contrées plus lointaines.

Après une année si trépidante, ton retour dans les rangs du Parlement pourra te sembler un peu terne. Toutefois, celui-ci devrait te permettre de retrouver un agenda plus calme, davantage propice aux moments dédiés à la famille et aux amis. Et puis, je n'ai pas trop de soucis, tu sauras très rapidement raviver la flamme qui te caractérise afin de défendre avec conviction les valeurs qui te sont chères. Nous aurons donc rapidement l'occasion de t'entendre à nouveau dans le cadre de nos futurs débats.

Merci, Monsieur le Président, pour la qualité de votre engagement. Merci cher Jean-Yves pour tout le travail accompli. (*Applaudissements.*)

Le président : Je remercie la vice-présidente pour ses propos élogieux et, avant de mettre un terme à cette séance, si vous me le permettez, je vais vous adresser encore quelques mots. Et, pour ce faire, comme c'est la coutume, je cède mon siège à mon successeur – successrice ça ne marche pas et on est obligé de dire successeur – et je me déplace effectivement à une tribune que j'aurai plaisir à retrouver prochainement dans un rôle différent de celui que j'abandonne.

Enfin, bref, tout cela pour vous dire merci. Merci pour la confiance que vous m'avez témoignée et qui m'a permis de vivre, je le disais tout à l'heure, une année extraordinaire, riche, intense, vive en émotions. Merci de m'avoir permis de découvrir notre Canton au travers des nombreuses représentations auxquelles j'ai eu l'honneur de participer et de représenter notre institution. Par votre entremise, je remercie aussi ce soir les Jurassiennes et les Jurassiens de leur accueil à chacune de ces représentations. Cet accueil a toujours été chaleureux, convivial et amical. J'ai fait d'incontestables découvertes.

Merci à vous toutes et tous de votre soutien. Merci à vous, députés, de l'aide que vous m'avez apportée pour remplir au mieux les devoirs de ma fonction. Pour permettre le bon déroulement des séances. J'ai eu d'excellents contacts avec chacune et chacun d'entre vous. Et je suis assez bien placé pour savoir que certains entretenaient peut-être quelques doutes à ce sujet avant mon accession au perchoir. Je vous sais infiniment gré de m'avoir, dans un premier temps, pris comme j'étais et aidé ensuite à développer un nouveau sens à nos relations. Ce n'est pas toutes les années que nous avons l'occasion de grandir, surtout à mon âge, mais vous y avez incontestablement contribué.

J'aimerais également saluer et remercier mes deux prédécesseurs : Alain Lachat et Gabriel Willemin. Ils m'ont été

d'un grand secours dans certains moments de doute préables à cette présidence. Je souhaite également féliciter et remercier Anne Roy et Frédéric Lovis pour leur précieuse collaboration et leur disponibilité. A l'instar, je crois pouvoir l'affirmer devant vous ce soir, de l'ensemble du Bureau du Parlement. Nous avons pu, en effet, mettre de côté nos avis politiques et travailler de manière autant pragmatique que conviviale. Je l'ai énormément apprécié et forme tous mes vœux pour que cela se poursuivre.

Je te félicite, Anne, avec un peu d'avance pour ta prochaine élection à la présidence du Parlement et je tiens également à associer à mes félicitations Frédéric Lovis qui accèdera à la première vice-présidence. Je te souhaite, chère Anne, de vivre une année aussi riche et intense que la mienne. Je te conseille également de profiter de chaque instant de plaisir car tu verras, une année à ce rythme-là, ça passe très vite... très très vite !

Comme le veut la tradition, je vais aussi t'offrir un petit cadeau qui, je l'espère, te fera plaisir. L'année dernière, mon prédécesseur m'avait offert une cravate... pas celle-ci, une autre. C'est que j'ai dû, fonction oblige, assez rapidement agrandir mon maigre cheptel de l'époque. (*Rires.*) Il se dit toutefois, dans certains cercles éclairés de la République, que je les ai portées avec une certaine élégance. (*Rires.*) Je laisse cependant la responsabilité de leurs propos à leurs auteurs et ne garantis rien pour l'année prochaine ! (*Rires.*)

Pour revenir à mon cadeau, je crois pouvoir considérer qu'il est au moins aussi espiègle que celui de Gabriel Willemin. Je ne parle pas là encore du témoin aux couleurs jurassiennes qu'il m'a confié, tu recevras celui-là en temps et en heure. Non, en cette fin d'après-midi d'automne, j'ai voulu frapper fort, en relation aussi avec les débats qui se déroulent en ce moment même à Paris sur le réchauffement climatique, raison pour laquelle, Anne, j'ai la joie de t'offrir 500 kw/h d'électricité photovoltaïque delémontaine. (*Rires et applaudissements.*) Garantie sur facture ! Des kilowattheures qui te permettront par exemple de briller en société (*Rires*) en indiquant, au détour d'une conversation, qu'au choix, ta télévision, ta chaîne stéréo, ton lave-linge ou ton jacuzzi fonctionne exclusivement à l'énergie renouvelable. Et puis, évidemment, comment résister au plaisir d'offrir du soleil delémontain à une Ajoulote ! (*Rires.*) J'espère juste que cela me protègera, pendant une année au moins, des habituelles plaisanteries sur les brouillards de la vallée.

Je remercie également évidemment chaleureusement et sincèrement nos secrétaires du Parlement, Jean-Baptiste Maître et Nicole Roth. Grâce à votre soutien et à vos précieux conseils, l'encadrement de cette année présidentielle et la préparation des séances m'ont été grandement facilités. Merci à vous deux. Merci aussi aux huissiers pour leur disponibilité et pour leur attention particulière à mon égard.

Je dois enfin effectivement remercier ma famille et mon épouse en particulier de son soutien inconditionnel et de son inépuisable compréhension durant cette année présidentielle. J'aimerais aussi, avant de conclure, faire un petit clin d'œil à mon fils, Marcel, pour qui, à 8 ans, mon nouveau statut de président n'est pas passé inaperçu. Evidemment, quand vous vous trouvez comparé ensemble, devant le petit écran, à Obama, Hollande, Poutine et autres, c'est flatteur ! (*Rires.*) Sans même parler, plus près de nous, et c'est là un clin d'œil à mon parti, de mes camarades Simonetta Sommaruga, Stéphane Rossini et Claude Hêche, avec qui j'ai eu le plaisir de passer une année exceptionnelle, du point de vue socialiste s'entend. Je vous rassure tout de suite, je n'ai pas chopé la

grosse tête pour autant. Mais je dois dire qu'à l'égard de Marcel, mes démentis et mes efforts pour rétablir la juste répartition des échelles ont été parfois, je le concède humblement, moins péremptoires qu'ils n'auraient pu l'être. (*Rires.*) L'important, finalement, c'est que Marcel et sa maman Sybille ont surtout su régulièrement qu'il fallait me rappeler qu'avant d'être un quelconque président, j'étais d'abord un papa et un époux. Je leur en suis éperdument reconnaissant.

A toutes et à tous, je vous souhaite de très belles Fêtes de Noël et une bonne et heureuse Année 2016. Je vous remercie pour votre attention. (*Applaudissements.*)

Le président : De retour à ma place et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés... je vous invite à l'apéro ! (*Rires et applaudissements.*)

(La séance est levée à 19.35 heures.)